

# *Essai sur Jean Cassien*

(18 janvier 2016)

## *Introduction*

« Il naquit vers 360. Dans quel pays ? La question n'a point reçu jusqu'ici de réponse définitive<sup>1</sup>. »

M. Olphe-Galliard

Il faut avoir de bonnes raisons pour examiner, une fois de plus, la vie de Jean Cassien, et notamment sa patrie qui pose problème depuis plus de quatre siècles. Déjà, en 1727, G. Cuper notait que cette dernière était aussi discutée que celle d'Homère, le père de la culture grecque<sup>2</sup>.

Depuis, de nombreux travaux ont été consacrés à ce Père de l'Église de première importance, à sa pensée plus qu'à sa personne - ce qui est bien normal puisqu'il est le premier théoricien du monachisme en langue latine. Du fait de son apport à la pensée occidentale, certains chercheurs ont pu le comparer à Augustin d'Hippone, pourtant, le grand nombre d'études sur sa patrie indique bien que la question n'a pas encore trouvé d'issue définitive. Ainsi, lors d'un colloque réuni autour du thème *Jean Cassien entre l'Orient et l'Occident*<sup>3</sup>, il est apparu clairement que si l'Occident visé est bien sûr Marseille et la Provence des premières décennies du V<sup>e</sup> siècle, l'Orient, quant à lui, pose question. En effet, Cassien a vécu en Égypte, au désert de Scété, et en Terre sainte, à Bethléem en particulier, mais où et quand faire commencer sa vie orientale ?

C'est à cette question que nous allons tenter de répondre en réexaminant les thèses en présence, puis en analysant les textes antiques et médiévaux qui le mentionnent. Nous nous appesantirons sur le plus important, la notice de Gennade de Marseille, texte qui pose de nombreux problèmes alors qu'il est le seul à mentionner l'origine de cet auteur ecclésiastique. Une nouvelle analyse de la tradition manuscrite de son *De viris illustribus* nous amènera à la même conclusion que celle formulée, dès 1888, par Michael Petschenig, bien que ce dernier n'en ait tiré aucune conséquence : Cassien est né à Serta, lieu jusque-là inconnu. Cependant, à la différence de ce savant éditeur, nous tâcherons de localiser cette ville. Pour cette enquête, nous avons eu recours à des sources orientales qui, à nos yeux, apportent un éclairage déterminant. En se fondant sur le texte de Cassien et les indications éparses trouvées dans la littérature, latine surtout mais grecque également, et en les complétant par les sources orientales, nous avons tenté de reconstituer le milieu d'origine du Prince des moines provençaux. Nous examinerons la vie et l'itinéraire si particulier de cet homme réellement exceptionnel à la lumière de la nouvelle perspective esquissée, dans l'espoir que notre enquête permettra d'affiner la connaissance de l'un des Pères fondateurs du monachisme en terre latine.

---

<sup>1</sup> *DSp*, 1953, II, c. 214.

<sup>2</sup> « Quot olim civitates Graeciae de Homeri natalibus certarunt, tot propemodum mundi regiones de S. Cassiani patria hodiedum contendunt », *AASS*, Jul. V, 461.

<sup>3</sup> *Jean Cassien entre l'Orient et l'Occident. Actes du Colloque international* (Bucarest, 27-28 septembre 2001), Christian Badilita – Attila Jakab (éds), Paris 2003 (abrégé en Badilita - Jakab, *Colloque*).

\*\*\*

Les idées essentielles de cet article ont déjà été présentées dans une courte note parue à la fin de la réédition du premier volume des *Conférences* de Cassien, cf. M. Yevadian « Note complémentaire à 1) Sa famille et sa patrie », dans Eugène Pichery, *Jean Cassien, Conférences*, Paris, *SCh* 42<sup>bis</sup>, 487-489.

De plus, nous avons publié une première version abrégée de la présente étude dans deux livraisons de la revue *Provence Historique*, aux tomes LXIII, fasc. 253 (juil.-sept. 2014) et LXIV, fasc. 255 (janv.-juin 2014). Toutefois, le texte actuel est un remaniement de la totalité de l'étude, avec de nombreuses mises à jour et précisions.

## *Remerciements*

Je tiens à remercier les collègues de Lettres classiques, Fernard Fajardi et Jean-Pierre Richard, ainsi que Véronique Grosjean, professeur d'Allemand, pour leur aide polymorphe au cours des années qu'ont duré les travaux sur cette question. De même, je n'aurais pas osé publier une critique de la tradition manuscrite telle que l'a proposée Ernest Richardson sans l'avis préalable de François Dolbeau qui a relu avec acribie les deux premières sections du présent article.

Je suis également infiniment reconnaissant à Nina Garsoïan pour nos discussions sur le *naxararut'iwn* (système des *naxarars*), qui durent maintenant depuis près d'une décennie et m'ont permis d'éclairer bien des points, apparemment définitivement obscurs.

## *Questions techniques*

La transcription, comme la traduction plus ou moins littérale de l'arménien (38 lettres) en français (24) pose de nombreux problèmes. Pour la terminologie strictement arménienne, nous avons utilisé la table de transcription élaborée par Antoine Meillet et Heinrich Hubschmann et diffusée par la *Revue des Études Arméniennes*. L'objectif de cette table est de pouvoir écrire sans fautes en arménien le mot lu en transcription. Elle est donc à l'usage des arménologues. Un non-initié ne peut pas lire aisément les noms, car il ne connaît pas la valeur des nombreux signes diacritiques utilisés. Nous avons utilisé cette table pour les noms de personne (auteurs et personnages historiques médiévaux) lorsqu'ils n'avaient pas de forme francisée classique. Pour les autres, il nous a semblé préférable d'utiliser, toutes les fois que cela était possible, les noms francisés dont l'usage est passé dans l'usage universitaire. De ce fait, les lecteurs non arménophones pourront lire la plupart des noms en s'approchant de l'original autant que faire se peut.

Les références sont données en latin, d'après l'édition du *CSEL* de Michel Petschenig, volumes XIII et XVII (ab. : Cassien, éd. Petschenig, 1886-2004), et la traduction française est celle des Sources chrétiennes, dans ses dernières éditions parues Eugène Pichery, *Jean Cassien, Institutions cénobitiques* et *Conférences*, Paris, Cerf, *SCh* 109 puis 109 bis, 54 puis 54<sup>bis</sup>, 42 puis 42<sup>bis</sup> et 64. A la suite de la référence au texte de Cassien, deux paginations sont donc données : la première renvoie à la page de l'édition du texte latin, la seconde à la traduction latine.

Pour les sources arméniennes, nous avons cité l'édition critique et la ou les traductions existantes. De plus, nous avons donné la référence des passages cités dans la collection générale de la littérature arménienne : *Armenian Classical Authors*, Zaven Yegavian (dir.), Antélias, Liban, XVI vols. (ab. : *ACA*).

## I - Opinion des auteurs modernes

L'imprécision de Cassien sur sa patrie, les problèmes liés à la traduction manuscrite du texte de Gennade de Marseille et le silence des sources contemporaines et indépendantes de l'œuvre de Cassien ont amené, comme souvent en pareil cas, la multiplication des hypothèses. À ce jour, il y en a six, d'inégale ancienneté, qu'il faut passer en revue pour en éprouver la solidité<sup>4</sup>.

### *Cassien, né en Provence.*

Devant la difficulté d'interpréter le texte de Gennade de Marseille (*cf. infra IV*)<sup>5</sup>, un premier groupe de savants le rejetait comme inutilisable. Michael Petschenig écrivait que son texte avait à peine le sens commun « *Primum enim id quod apud Gennadium legitur natione Scythia vix sanum est*<sup>6</sup> ». Et, se fondant sur la seule qualité de la langue du premier théoricien du monachisme de langue latine, Holstenius<sup>7</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, suivi par le cardinal Noris, puis Michael Petschenig, et récemment encore Anne-Marie Vannier, admettaient son origine gauloise, voire provençale<sup>8</sup>.

C'était oublier bien vite que Cassien est mort à Marseille, vers 435, et que Gennade, prêtre de la même cité, a rédigé son texte dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle. Eucher († 455) et Léonce d'Arles († vers 462), anciens amis de Cassien, ont certainement pu renseigner l'auteur des *Vies des Hommes Illustres* sur l'homme qu'ils avaient connu et estimé. Gennade est un auteur généralement assez sûr et documenté : pourquoi aurait-il divagué à propos de Cassien alors qu'il lui était facile de vérifier ses informations ? De plus, comme le note D. A. Ménager en 1920 : « Quel intérêt pouvait bien avoir Gennade [...] à ne pas revendiquer pour son pays l'honneur d'avoir donné le jour à une telle célébrité<sup>9</sup> ? » Outre la qualité du latin de Cassien, les tenants de cette thèse invoquent ce passage de la *Conférence XXIV*, 1 :

« Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents<sup>10</sup>. »

Selon ces érudits, la province de Cassien ne pouvait être que la Provence, province des Romains par excellence. S'il est vrai qu'après la conquête de la Narbonnaise, cette région fut

---

<sup>4</sup> Nous nous sommes efforcé dans cette rapide présentation de résumer les thèses en présence avec leurs principaux arguments. Nous n'avons pas cherché à donner le nom de tous les chercheurs qui ont discuté l'une de ces thèses ou s'y sont ralliés. L'exhaustivité en la matière serait purement illusoire.

<sup>5</sup> Les éditions utilisées des Gennade de Marseille sont les suivantes : Carl Albrecht Bernoulli, *Hieronymus und Gennadius, "De Viris inlustribus"*, Freiburg, 1895 (ab. : Gennade, éd. Bernoulli, 1895) ; Ernest Cushing Richardson, *Hieronymus "Liber de Viris inlustribus"*, Gennadius *"Liber de Viris inlustribus"*, Leipzig, TU, XIV, 1 a (ab. : Gennade, éd. Richardson, 1896) et Guillaume Herding, *Hieronymi de Viris inlustribus liber. Accedit Gennadii Catalogus virorum inlustrium*, Leipzig, Teubner, « Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana », 1924, XLIV-112 pages (ab. : Gennade, éd. Herding, 1924).

<sup>6</sup> Cassien, éd. Petschenig, 1898, II.

<sup>7</sup> L. Holstenius (Holste), *Codex regularum, quas Sancti Patres monachis et virginibus sanctimonialibus servandas praescribere*, Rome, 1661, c. III, cité dans Dom Armand Menager, O.S.B., *La patrie de Cassien*, dans *Echos d'Orient*, 20 (1920), 330-358. (ab. : Menager, *La patrie de Cassien*), avec une référence fautive, ce qui, malgré nos recherches, nous a empêché de retrouver ce texte.

<sup>8</sup> La qualité de sa langue est chose certaine, mais nous verrons plus bas que sa langue de culture est le grec, ce qui disqualifie de fait la Provence, et même toutes les Gaules.

<sup>9</sup> Menager, *La patrie de Cassien*, 331.

<sup>10</sup> *Concl. XXIV*, 1 : « *Ad repetendam prouinciam nostram atque ad reuisendos parentes cottidianis animae aestibus urgebamur.* », 674 et 171.

appelée *provincia Romanorum*, et même *provincia*, avec le partage des provinces par Octave, en 27 avant J.-C., cette situation changea, et l'ancienne *provincia Romanorum* fut dès lors appelée *Narbonensis provincia*. Plus près de l'époque de Cassien, la *Notitia provinciarum et civitatum*<sup>11</sup> parle, comme Ammien Marcellin<sup>12</sup>, de *provincia Narbonensis prima et secunda*, jamais de *Provincia*. Cette hypothèse est donc irrecevable<sup>13</sup>.

Du reste, une lecture attentive de Cassien permet aisément d'invalider cette hypothèse. Jean Cassien est en effet relativement précis lorsqu'il désigne les régions dont il parle, ne s'attachant pas à la terminologie administrative romaine. Lorsqu'il évoque Bethléem et la Palestine, il écrit « *en Palestine*<sup>14</sup> » ou « *dans les monastères de Palestine*<sup>15</sup> » ; pour la Syrie, il écrit plusieurs fois « *Au pays de Syrie*<sup>16</sup> » ; de même pour la Mésopotamie et ses nombreux monastères « *dans les monastères de la Mésopotamie et de tout l'Orient*<sup>17</sup> » ou, enfin, pour l'Égypte : « *Par toute l'Égypte et la Thébaidé*<sup>18</sup>. ». Curieusement, sa contrée d'origine n'est jamais clairement nommée.

Klaus Zelzer a récemment repris cette thèse. Il suppose que « *Scytha* » renvoie en fait au désert de Scété et qu'il faut concevoir cette région comme la patrie spirituelle de Cassien<sup>19</sup>. Selon lui, cette formule expliquée, plus rien ne s'oppose à faire de la Provence la patrie d'origine de Cassien. Pourtant, cette argumentation tombe lorsque l'on rétablit le texte du début de la notice de Gennade. De plus, ce dernier mentionne dans tous les cas la patrie véritable, jamais la patrie spirituelle, il serait donc douteux qu'il en aille autrement pour Cassien.

### *Cassien, né en Petite Scythie.*

Une lecture plus attentive du texte de Gennade a conduit autrefois Sébastien Le Nain de Tillemont à penser que Cassien était originaire de Scythie mineure, plus précisément de la région de la Dobroudja, à l'embouchure du Danube<sup>20</sup>. Le raisonnement de l'aristocrate plein de finesse et de rigueur est séduisant<sup>21</sup>. Pourtant, il se fonde sur la double certitude que « *Scytha* » est la leçon originale et que ce terme est un ethnique, ce qui n'a rien d'évident à l'époque<sup>22</sup>. Suivant son illustre prédécesseur, et sur la base de l'édition critique d'Ernest Richardson, Henri-Irénée Marrou s'est efforcé de prouver que Cassien était originaire de Scythie. Sa conclusion péremptoire lui semblait si bien étayée qu'elle en devint définitive à ses yeux. Son raisonnement peut se résumer en quatre points. D'une part, Cassien est un Latin, du fait que son latin est très bon et que les Grecs n'apprenaient qu'exceptionnellement le latin. D'autre part, la description faite par Cassien de sa patrie concorde avec cette région. Ensuite, le texte de Gennade de Marseille l'affirme, et, enfin, des inscriptions de la région d'Istros mentionnent ce nom. Cette thèse a été admise par la plupart des chercheurs et se retrouve

<sup>11</sup> Rédigée sur le règne d'Honorius (395-423).

<sup>12</sup> *Histoires*, XV, XI, 6, rédigées vers 385-386.

<sup>13</sup> Voir les autres réfutations de cette thèse par L. Sébastien Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1693-1712, 16 volumes (ab. : Le Nain de Tillemont, *Mémoires*) 1709, XIV, 739-740 et Menager, *La patrie de Cassien*, 341-342.

<sup>14</sup> « *Palestina* » *Inst.* IV, 19, p. 59 et 147 ; IV, 31, p. 70 et 171, etc.

<sup>15</sup> « *Ut instituta monasteriorum ... Palestinam* », *Inst. Praef.* 3, p. 4 et 25 ; III, 1, p. 33 et 93 ; III, 3, p. 34 et 95 ; etc.

<sup>16</sup> « *In Syriae partibus* », *Inst.* III, 1 (titre), p. 32 et 90 ; *Conl.* XI, 1, 314 et 191 ; etc.

<sup>17</sup> « *In Palaestinae uel Mesopotamiae monasteriis ac totius Orientis* », *Inst.* III, 3, p. 34 et 95 ; *Praef.*, 8, p. 7 et 31 ; III, 1, p. 33 et 93 ; IV, 19, p. 59 et 147, etc.

<sup>18</sup> « *Per uniuersam Aegyptum et Thebaidem* », *Inst.* II, 4, p. 20 et 65 ; II, 2, p. 18 et 61 ; II, 5, 22 et 69 etc.

<sup>19</sup> K. Zelzer, « *Cassianus natione Scytha* », *ein Südgallier*, in *Wiener Studien* 104 (1991), 161-168 (ab. : Zelzer, *Ein Südgallier*).

<sup>20</sup> Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, XIV, 739-741.

<sup>21</sup> Cf. Menager, *La patrie de Cassien*, 346-347 et 352-353 pour une réfutation des principaux arguments de Le Nain de Tillemont.

<sup>22</sup> Dans la première annexe de second article nous analyserons le sens de ce terme à cette époque, mais déjà il est possible d'affirmer qu'il n'a aucune valeur géographique.

jusque dans les ouvrages de vulgarisation, bien qu'elle souffre de faiblesses manifestes. Son importance historiographique nous a poussé à l'analyser plus en détail dans la section suivante.

#### *Cassien, né à Scythopolis.*

Dès 1680, interprétant différemment le même « *Scytha* », Bulteau<sup>23</sup> supposa que Cassien était plutôt originaire de Scythopolis. Cette thèse fut reprise et défendue avec la plus grande vigueur par Dom A. Ménager<sup>24</sup> dans un long article publié en 1921, qui témoigne d'une remarquable érudition. Pourtant, une simple réflexion permet de relever la fragilité du propos : un habitant de Scythopolis n'est pas un Scythe, mais un Scythopolitain, terme en usage dans les textes antiques<sup>25</sup>. Les historiens de l'Antiquité chrétienne, comme du haut Moyen Âge grec, mentionnant cette cité, n'utilisent jamais le terme de « Scythe » et on ne le trouve dans aucune variante de texte édité avec un appareil critique<sup>26</sup>. Le Père Ménager lui-même a l'honnêteté de noter : « Il est vrai que les habitants de Scythopolis sont désignés sous le nom de *Scythopolitæ*, *Scythopolitani* ; et ce serait peut-être le seul cas où le terme *Scytha* serait employé dans ce sens<sup>27</sup>. » Dans ces conditions, il faut relever l'écart existant entre la reconstitution de D. A. Ménager et la réalité de la documentation, de sorte que cette hypothèse n'est tout simplement pas recevable.

#### *Cassien, né à Constantinople.*

Dans sa notice des *Acta Sanctorum* consacrée à Jean Cassien, au 23 juillet, G. Cuper se fonde sur une déclaration de Cassien lui-même pour émettre l'hypothèse d'une origine constantino-politaine<sup>28</sup> :

« *Undo ego quoque ipse, humilis atque obscurus nomine sicut merito, licet mihi eximios Constantinopolitanæ urbis antistites locum magistri usurpare non possim studium tamen discipuli affectumque praesumo. Adoptus enim a beatissimæ memoriae Iohanne episcopo in ministerium sacrum atque oblatus deo [...] Unde obsecro ac deprecor omnes vos, qui intra Constantinopolitanæ urbis ambitum siti et per affectum patriæ cives mei et per unitatem fidei fratres estis, ut separaretis vos ab illo, ut scriptum est, lupo rapaci, qui devorat dei populum sicut cibum panis*<sup>29</sup>. »

Or, si Cassien se revendique de Constantinople, c'est parce qu'il a été consacré diacre de cette Église par Jean Chrysostome vers 398. De plus, il était membre du clergé de cette ville, de 398 à 403 au moins, ce qui est plus que suffisant pour susciter une identification à l'Église de cette cité, identification habituelle à l'époque. Par conséquent, celle-ci ne saurait en aucun cas être utilisée comme argument pour déterminer son lieu d'origine.

<sup>23</sup> J. Bulteau, *Essai de l'Histoire monastique d'Orient*, Paris, 1680, 146.

<sup>24</sup> Ménager, *La patrie de Cassien*, 330-358.

<sup>25</sup> Cf. entre autres exemples, la traduction latine par Hégisippe de Flavius Josèphe, édité par V. Ussan, *Hegesippi qui dicitur Historiæ Libri V*, (CSEL 46, 179) et Jérôme, *Lettres*, éd.-trad. J. Labourt, Paris, 1949-1963, « Collection des Universités de France », *Lettre* 70, 4, III, 1953, 213.

<sup>26</sup> Jérôme, *Liber quaestionum hebraicarum in Genesim*, (CCSL 72, 53) ; Gennade, éd. Richardson, 1896 = TU, 14, cap. 96, 47 ; *Epistulae*, (CSEL 54, 55 et 56), *ep.* 70, 4, p. 706 (54), *ep.* 73, 7, p. 20 (55) ; Cassiodore, *Historia ecclesiastica tripartita*, I, 18, (CSEL 71, 75).

<sup>27</sup> Ménager, *La patrie de Cassien*, 357.

<sup>28</sup> AASS, Juillet, V, 463, § 21, C-D.

<sup>29</sup> *Contra Nestorium*, VII, 31, édité par M. Petschenig, *Cassianus, Collationes*, Vienne, (CSEL 13 (1886), 389-390 et M.-A. Vannier, *Traité de l'Incarnation, Contre Nestorius*, Paris, « Sagesses Chrétiennes » (1999), 269-270 (ab. : *Contre Nestorius*, trad. Vannier).

### *Cassien, né à Scété.*

Dans son édition de la notice de Cassien, Carl A. Bertoulli édite une leçon « < Sceta > » qui est une « *Konjektur nach den Lesarten*<sup>30</sup> », aucun manuscrit ne contenant ce mot. Cette hypothèse a été reprise par Klaus Zelzer, qui cite plusieurs sources de l'Antiquité tardive dans le but de prouver que Scythie est synonyme de désert de Scété, patrie spirituelle de Cassien<sup>31</sup>. Pourtant, Gennade n'accorde au latin « *natione* » aucune patrie autre que celle de la naissance de l'auteur dont il parle. Il n'y a donc pas lieu de supposer qu'il en aille différemment pour Cassien. D'ailleurs, Cassien lui-même met dans la bouche de l'abbé Pafnucé la réfutation de cette thèse. Ainsi, ce dernier salue Germain et son compagnon pour : « *avoir laissé leur patrie, traversé pour l'amour du Seigneur tant de provinces*<sup>32</sup> » pour venir jusqu'à Scété. Cette correction, et l'hypothèse qui en découle, est donc très vraisemblablement infondée.

### *Cassien, un Syrien.*

En 1900, le Dr Hoch essayait à nouveau de corriger le texte de Gennade pour faciliter sa compréhension en proposant de voir dans « *Scythus* » une altération de la leçon « *Syrus* »<sup>33</sup>. Mais, comme le souligne à juste titre D. A. Menager : « c'est là une variante qui ne se trouve dans aucun manuscrit<sup>34</sup>. » Déjà quelques mois après la publication de cet article, une étude parue dans la même revue contenait un article précis et argumenté qui réfutait complètement cette thèse<sup>35</sup>. Cette correction, infondée, fut unanimement rejetée.

### *Cassien, né à Serta.*

Enfin, s'attardant sur les manuscrits du texte de Gennade, le Père Jean-Baptiste Thibaut<sup>36</sup> observa, en 1931, que Michael Petschenig était arrivé à la conclusion que la leçon ancienne était « *Serta* ». Ne pouvant la comprendre, il se résolut à conserver la leçon traditionnelle de « *Scytha* ». Le Père Thibaut s'attela, quant à lui, à tenter de comprendre le texte plutôt que de le transformer. Son effort se révéla fécond puisqu'il put identifier Serta à la ville de Séert en Arménie méridionale. Sa démonstration est sans doute à reprendre, à développer et à approfondir mais, dès à présent, il est à noter qu'aucun argument sérieux n'a été opposé à l'hypothèse d'une naissance à Serta/Séert. Henri-Irénée Marrou se contente de la dénigrer de façon ni charitable ni sérieuse :

« On me permettra de qualifier cette hypothèse de ridicule, tant elle accumule les difficultés : fondée sur une leçon paléographiquement indéfendable, supposant une faute de latin, elle ferait de notre Latin je ne sais quel barbare d'Orient, dont je ne dis pas la langue maternelle, mais la langue de culture eût été non le latin, ni même le grec, mais le syriaque ou l'arménien<sup>37</sup>. »

Pourtant, le fait est que la leçon est tout à fait défendable, comme nous nous emploierons à le démontrer, et que, s'il y a faute de latin, elle s'explique également. De même, durant l'Antiquité tardive, il ne manqua pas de lettrés arméniens ou syriaques maîtrisant à la fois leur langue maternelle et le grec, voire le latin, parfois les deux, comme langues de culture. Ne mentionnons que le rhéteur chrétien, Prohaeresius, Arménien d'origine, dont l'éloquence était

<sup>30</sup> Gennade, éd. Bertoulli, p. LIV.

<sup>31</sup> Zelzer, *Ein Südgallier*, 165-167.

<sup>32</sup> *Conl.* III, 2, 1 : « *Patriam relinquentes tot provinciis pro amore Domini perlustratis.* », 68 et 213.

<sup>33</sup> Dr. A. Hoch, *Zur Heimat des Johannes Cassianus*, in *Theologische Quartalschrift*, 72 (1900), 43-69 (ab. : Hoch, *Zur Heimat*).

<sup>34</sup> Menager, *La patrie de Cassien*, 338.

<sup>35</sup> Dr. C. Merkle, *Cassian kein Syrer*, in *Theologische Quartalschrift*, 72 (1900), 419-441.

<sup>36</sup> J.-B. Thibaut, *Annexe : Étude biographique sur la patrie de Jean Cassien de Serta*, in *L'ancienne Liturgie Gallicane*, Paris, 1929, 103-117 (ab. : Thibaut, *L'ancienne Liturgie Gallicane*).

<sup>37</sup> Marrou, *La patrie de Jean Cassien*, 15.

proverbiale. Peter Brown le mentionne pour illustrer le haut niveau de culture à la fin de l'Antiquité en Orient et montrer l'utilisation de cette culture dans le cadre des relations politiques<sup>38</sup>. Cet Arménien fit l'essentiel de sa carrière à Athènes mais voyagea également dans la partie occidentale de l'Empire romain, à Rome et même à Lutèce. Il fut salué pour ses qualités oratoires au point que lui fut dédiée une statue, ornée de l'épithète : « Rome, reine des villes, au roi de l'éloquence<sup>39</sup>. » Nul autre que ce « barbare d'Orient » ne reçut un tel honneur à Rome, qu'il fût rhéteur, avocat, ou autre, qu'il fût d'expression latine ou grecque. Gennade de Marseille mentionne plus d'un Oriental cultivé dans son traité : cette origine n'a donc rien en soi de nature à étonner. Sozomène parle dans son *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Téonas qui vivait en Égypte, mais dont l'origine est inconnue, affirmant que ce religieux était versé dans les lettres égyptiennes, grecques et même latines<sup>40</sup>. Surtout, Henri-Irénée Marrou, grand spécialiste d'Augustin d'Hippone, ne pouvait ignorer que son héros avait dédié sa toute première œuvre à l'un de ceux que le savant latiniste n'a pas épargné. Augustin écrit en effet au quatrième livre de ses *Confessions* :

« Mais quelle fut la raison qui me poussa, Seigneur mon Dieu, à dédier cet ouvrage à Hiérius, orateur de la ville de Rome ? Je ne le connaissais pas de vue, pourtant je m'étais mis à aimer l'homme sur sa réputation de savoir, qu'il avait brillante ; et on m'avait rapporté quelques mots de lui qui m'avaient plu. Mais surtout il plaisait à d'autres, et ils le portaient aux nues dans leurs louanges, stupéfaits qu'un Syrien formé d'abord à l'éloquence grecque, fût ensuite devenu même en latin un orateur admirable, qui fut très versé dans les sciences qui se réfèrent à l'étude de la sagesse et, par là, me plaisait davantage<sup>41</sup>. »

Cette hypothèse est donc un champ d'investigation tout à fait valide. Nous nous efforcerons de l'explorer pour voir jusqu'où elle peut nous mener.

\*\*\*

Par souci d'exhaustivité, il convient de mentionner également un bréviaire marseillais édité à Lyon en 1508 et cité par G. Cuper, qui, sans autre preuve, affirme à la *Lectio* I du 23 juillet que Cassien serait né à Athènes : « *Cassianus vir sanctissimus atque doctor præclarissimus apud Athenas natus, omnis illic philosophiæ studiis edoctus*<sup>42</sup>. »

Au milieu de cet éloge appuyé, l'origine athénienne n'est qu'une parure supplémentaire, aboutissement naturel du *topos* lié à son éloquence. Aucun critique ne semble avoir pris au sérieux ce texte du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>38</sup> P. Brown, *Pouvoir et persuasion dans l'Antiquité Tardive : vers un empire chrétien*, Paris, Le Seuil (1998), 69-70.

<sup>39</sup> « Η ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ ΡΩΜΗ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΑ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ. » Eunape de Sardes, *Lives of the philosophers*, traduit par W.C. Wright, Cambridge (2005), Loeb Classical Library, § 492, 508, l. 1-2.

<sup>40</sup> Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, VI, 28, édité par J. Bidez et G. C. Hansen (GCS), traduit par A.-J. Festugière et annoté par G. Sabbah, *SCh* 495, 389.

<sup>41</sup> Augustin, *Les Confessions*, IV, XIV, 21 : « *Quid est autem, quod me movit, domine deus meus, ut ad Hierium, Romanae urbis oratorem, scriberem illos libros ? Quem non noveram facie, sed amaveram hominem ex doctrinae fama, quae illi clara erat, et quaedam verba eius audieram, et placuerant mihi. Sed magis, quia placebat aliis et eum efferebant laudibus stupentes, quod ex homine Syro, docto prius graecae facundiae, post in latina etiam dictor mirabilis extitisset et esset scientissimus rerum ad studium sapientiae pertinentium, mihi placebat. Laudatur homo et amator absens. Utrumnam ab ore laudantis intrat in cor audientis amor ille ? Absit ; sed ex amante alio accenditur alius. Hinc enim amator qui laudatur, dum non fallaci corde laudatoris praedicari creditur, id est cum amans eum laudat.* » *Oeuvres de Saint Augustin*, 14. 2e série « Dieu et son oeuvre, *Les Confessions*, livres VIII-XIII », texte de l'édition de M. Skutella, introduction et notes par A. Solignac, traduction de E. Tréhorel et G. Bouissou, Paris, 1962, 444-445.

<sup>42</sup> *AASS*, Juil. V, 460 D.

Après des années de recherche sur cette question, si l'on voulait à tout prix transformer le texte de Gennade, d'autres villes pourraient être mentionnées comme lectures possibles, comme la cité de Sardique (auj. Sofia en Bulgarie), où, de la fin 343 au printemps 344, se réunit un important concile, convoqué à l'initiative de Constantin II pour pacifier sa partie de l'Empire. Ce concile, présidé par Osius de Cordoue, réunit près de quatre cents évêques, dont trois cents occidentaux, majoritaires. Athanase d'Alexandrie et Marcel d'Ancyre, dont les cas furent examinés, étaient présents en personne, contrairement à Paul de Constantinople et Jules de Rome. Or, le nom antique de Sardique n'est autre que *Serdica*. C'est une leçon qui n'apparaît dans aucun manuscrit, mais on peut s'étonner qu'aucun chercheur ne l'ait postulé pour faire la synthèse entre une lecture plus « sûre » des manuscrits et l'hypothèse scythe.

Dans le même ordre d'idées, Conrad de Mure, chanoine de la cathédrale de Zurich (*fl.* 1275), composa le *Fabularius*, lexique développé qui fait une large part à l'héritage de l'Antiquité. Or, à la lettre P, est noté :

*« Sic institutum est ex Prometheo, ut in ludis cursores currerent lampadem iactantes. Iupiter autem mortalibus parem gratiam referens mulierem a Vulcano factam deorum uoluntate omni munere donatam dictam Pandoram hominibus tradidit et duo mala immittit terris, famem et morbos, et Prometheus in monte Scitie Caucaso ferrea catena ligauit per triginta milia annorum in uinculis mansurum, apponens ei aquilam, que cor sibi corrodat<sup>43</sup>. »*

Il ne serait pas impossible de soutenir l'hypothèse d'une origine caucasienne du guide des moines latins, donc issue de l'espace culturel arménien, en le faisant naître à Scitie, dans le Caucase. La proximité de Scitie et Scété étant remarquable. Est-il utile de préciser qu'il y a là une hypothèse qu'aucune variante des manuscrits de Gennade ne vient confirmer ?

Ces quelques hypothèses gratuites et supplémentaires n'ont qu'un seul but : souligner l'inanité de la volonté de trop de chercheurs de proposer leur lecture sur l'unique base d'une interprétation du seul texte de Gennade, et sans lien avec la totalité des autres éléments biographiques donnés par Cassien lui-même. Il nous paraît au contraire nécessaire de chercher à cerner le texte réel de la notice de Gennade et d'en interpréter le résultat à la lumière des autres informations fournies par Cassien. C'est ce que nous allons faire après avoir réfuté l'hypothèse d'un Cassien né en Scythie.

---

<sup>43</sup> *Summa formarum dissimilium*, (CCCM 210, 456, l. 950 sq).

## II - La Scythie, patrie de Cassien ?

La thèse de l'origine scythe de Cassien a pour elle son ancienneté et l'autorité de deux chercheurs reconnus, vénéralés même. Sébastien Le Nain de Tillemont suggéra pour la première fois en 1709 que Cassien était originaire de Scythie mineure, et plus précisément de la région de la Dobroudja, à l'embouchure du Danube<sup>44</sup>. Sa démonstration, pleine de finesse et de rigueur, est réellement séduisante<sup>45</sup>. Pourtant, l'historien critique de l'histoire ecclésiastique se fonde sur la double certitude que « *Scytha* » est :

- 1- La leçon originale du texte de Gennade de Marseille, et que
- 2- C'est un ethnique, ce qui n'a rien d'évident à cette époque.

Le premier point sera longuement contesté plus bas, cf. p. xx à xx. Le second n'est pas difficile à prouver<sup>46</sup>. Une analyse fine de ce mot amène à en nuancer le sens. L'Antiquité chrétienne est un temps de mutations considérables, qui voit le contenu de nombreux termes évoluer. Ainsi « *Syri* » finit par désigner les chrétiens d'Orient, ou simplement les Orientaux venus en Occident pour commercer, ou pour toute autre raison<sup>47</sup>. Le terme de « *Scytha* » n'est employé ni par Cassien, ni par Gennade, ce qui empêche de connaître le sens qu'il avait pour eux. Il se retrouve par contre sous la plume de Jean Chrysostome, celui-là même qui consacra Cassien diacre, et dont ce dernier fut à la fois un admirateur et un proche. Ainsi, lorsqu'il part en Petite-Arménie pour son dernier exil, en 404, voici ce qu'il écrit en chemin à la diaconesse Olympias - restée jusqu'au bout l'une de ses plus fidèles admiratrices :

« Le jour même de notre arrivée, nous avons eu la visite de la noble diaconesse Sabiniana, elle-même épuisée par la fatigue, accablée par le chagrin, vu qu'elle est dans un âge où le repos est une nécessité ; mais la jeunesse et la vigueur de son âme la mettent au-dessus de toutes les adversités. Elle déclare qu'elle est prête à partir même pour la Scythie ; et le bruit s'était accrédité que j'y devais être déporté. Elle est dans l'intention, comme elle le dit encore, de ne plus revenir dans sa patrie, et de passer sa vie là où nous serons nous-même. Les personnes attachées à l'Eglise l'ont également accueillie avec le plus vif empressement et la plus grande bienveillance<sup>48</sup>. »

Bien sûr, la Scythie dont il est question n'est pas située sur les bords du Danube mais sur ceux de l'Euphrate, aux confins de l'Arménie. Ce pays est ainsi qualifié, du fait qu'aux yeux du

---

<sup>44</sup> Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, XIV, 739-741.

<sup>45</sup> Menager, *La patrie de Cassien*, 346-347 et 352-353 pour une réfutation des principaux arguments de Le Nain de Tillemont.

<sup>46</sup> F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote, essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard, 1980, 31-36 et 129, a longuement étudié cet aspect, le Scythe était perçu comme l'anti-grec.

<sup>47</sup> L. Bréhier les définissait justement ainsi : « On dénommait ainsi tous les Orientaux non seulement de Syrie, mais d'Egypte, d'Asie Mineure, qui s'étaient emparés du commerce de la Méditerranée dès le premier siècle de l'ère chrétienne, au moment précis où les négociateurs italiens avaient disparu des ports orientaux. En Gaule, ils ne tardèrent pas à former des établissements dans les villes de l'intérieur [...] jusqu'en Grande-Bretagne, et au IX<sup>e</sup> siècle leurs colonies de Lyon et de Trèves étaient particulièrement prospères. » L. Bréhier, *L'Art en France des Invasions Barbares à l'époque Romane*, Paris, 1929, 33.

<sup>48</sup> Jean Chrysostome, Lettre VI, 1, l. 54-59 : « πῆντησε δὲ καὶ κυρία μου Σαβινιανὴ διάκονος καὶ τῶν μέρων τῶν ἀποστολικῶν καθ' ἃ καὶ μετὰ πῆντήσαμεν, συντετριμμένη μὲν καὶ τεταλαιπωρημένη, τε τοῦ τῶν λικίας οὐκ ἐσθλα νῦθα καὶ κινεῖσθα δὺσκολον· μὴ δὲ τῶν προθυμῶν νεάζουσα καὶ μηδενὸς ἀσθανομένη τῶν λυπηρῶν τοίμη γὰρ φησεν εἶναι καὶ εἰς Σκυθίαν παντήσεσθαι, πειδὲ τοιοῦτος κρᾶται λόγος εἰς κεῖνα παχθησομένων. » Jean Chrysostome, *Lettres à Olympias et Vie anonyme d'Olympias*, édité et traduit par Anne-Marie Malingrey, Paris, Sch 13bis, 1968, 130-131.

vieux patriarche il s'agit d'une contrée de chrétiens qui ne sont plus en communion avec son siège. Cette opposition confessionnelle n'est d'ailleurs probablement pas innocente dans le choix de la destination de l'exil du patriarche.

De même, et de manière plus éclairante encore, voici ce que Théodoret de Cyr écrit dans son *Histoire ecclésiastique* à propos des Goths :

« L'Église des Goths

Voyant la communauté scythe prise dans le filet des ariens, c'est encore lui qui eut assez d'imagination pour trouver le moyen de la repêcher. Ordonnant prêtres, diacres et lecteurs des divines Écritures des hommes qui parlaient leur langue, il leur assigna une église et, grâce à eux, captura nombre de gens qui étaient dans l'erreur<sup>49</sup>. »

Là encore, les Scythes dont il est question sont bien connus : il s'agit des Goths qui, certes, sont des barbares, comme les Arméniens du texte précédent, mais en aucun cas des Scythes. De plus, et c'est là l'important, ils sont ariens. De nombreux autres textes pourraient être cités<sup>50</sup> à l'appui de cette constatation : *les peuples barbares, même chrétiens qui ne sont pas en complète communion avec l'auteur, et plus généralement avec l'Église d'Empire, sont affublés du nom de Scythe*. Cette constatation, établie sur de nombreuses sources des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, correspond pleinement à la pensée des auteurs de ce temps, fondée sur une approche religieuse du réel. Elle ruine définitivement toutes les hypothèses d'un Cassien scythe ou scythopolitain.

Pourtant, Henri-Irenée Marrou a repris cette thèse et, comme nous l'avons déjà signalé, il s'est efforcé, sur la base de l'édition critique d'Ernest Richardson, de prouver que Cassien était bien originaire de Scythie. Sa conclusion péremptoire lui semblait si bien étayée qu'elle en devint définitive : « Jean Cassien est né en Dobrogea, disons pour éviter l'anachronisme, dans la province, latine par la langue, de *Scythia minor*<sup>51</sup>. » Son argumentation peut se résumer en quatre points :

- 1- Cassien est un Latin, car son latin, est très bon, et les Grecs n'apprenaient qu'exceptionnellement cette langue.
- 2- La description que Cassien fait de sa patrie s'accorde sans peine avec cette région.
- 3- Des inscriptions de la région d'Istros, toutes grecques, mentionnent ce nom.
- 4- Le texte de Gennade de Marseille l'affirme.

Examinons à présent chacun des arguments invoqués.

### *L'usage du latin par Cassien et la question du grec*

L'argument lié à la langue de Cassien est faible, car une série d'exemples tirés de ses diverses œuvres permet de l'infirmier. La qualité de la langue n'est pas en cause, mais dans la préface des *Conférences*, l'auteur lui-même compte la rédaction en langue latine au nombre des difficultés à réaliser son œuvre :

---

<sup>49</sup> Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, V, 31 (30) : « 1 ἰσχυρὸν δὲ καὶ τὸν Σκυθικὸν ἰμιλον ἰππὸς τῶν ῥειανικῶν ἰηρευῶντα σαγήνης ἰντεμηχανήσατο καὶ ἀτῶν καὶ πόρον ἰγρας ἰξηῶρεν. ἰμογλώττους γῶρ ἰκείνοις πρεσῶυτέρους καὶ διακόνους καὶ τοῶς τῶν ἰεῶν ἰπαναγιγνώσκοντας λόγια προἰαλλόμενος μίαν τοῦτοις ἰπένειμεν ἰκκλησίαν, καὶ διῶ τοῦτων πολλοῶς τῶν ἰπανωμένων ἰἰήρευσεν. 2 Ἀῶ τὸς τε γῶρ ἰαμινῶν ἰκεῶσε φοιῶν διελέγετο ἰρμηνευτῶν χρώμενος τῶν ἰκατέρων γλῶτταν ἰπισταμένῶν τινί », trad. Canivet, 2009, p. 462-463.

<sup>50</sup> Par exemple, Théodoret de Cyr, *Histoire Ecclésiastique*, V, 32 (31) ; Jean Chrysostome, *Lettres à Olympias et Vie anonyme d'Olympias*, *SCh* 13bis, 130-131 et Philostorge, *Histoire Ecclésiastique*, *PG*, LXV, c. 552.

<sup>51</sup> Marrou, *Cassien à Marseille*, 7.

« Puissent vos prières m'obtenir de celui qui m'a jugé digne de voir ces grands solitaires, de les avoir pour maîtres et de partager leur vie, d'une mémoire sans faille et l'expression aisée ! Puissé-je vous rapporter leur tradition avec le même cachet de sainteté qu'elle avait sur leurs lèvres et sans rien diminuer, s'exposant eux-mêmes en quelque sorte incarnés dans leur enseignement et, qui plus est, dissertant en latin<sup>52</sup>. »

Il est notable que le barrage de la langue soit, de son propre aveu, la difficulté la plus ardue (« *et quod majus est* ») rencontrée par le théoricien du monachisme occidental. L'indigence de la langue latine pour une pareille matière avait déjà été notée plus haut. L'auteur implore en effet de : « ferventes prières, afin qu'un sujet si saint ne périclite point par mon fait, en passant par une langue bien inexpérimentée, certes, mais qui doit être au moins fidèle<sup>53</sup> ». De plus, écrivant à des évêques et des abbés latins, cet auteur qui cite régulièrement les Écritures d'après la Septante<sup>54</sup>, affirme qu'il est un étranger parmi eux<sup>55</sup>, alors qu'au milieu des moines d'Orient, comme l'abbé Joseph, il peut s'entretenir avec eux sans interprète, puisqu'il parle le grec. Cassien note, détail piquant, que le moine « avait appris à parler fort exactement, non seulement la langue de son pays mais encore le grec<sup>56</sup> » qu'il parlait « *elegantissime*<sup>57</sup> ». A-t-on jamais vu un Latin juger de la sorte de la qualité du grec de son interlocuteur ? D'ailleurs, ses écrits sont émaillés de mots grecs. Sous la plume d'un Latin, il y aurait là pédantisme ou prétention. Ce serait chose étonnante chez un auteur dont l'humilité et la modestie se lisent dans chacune des préfaces, alors que chez un auteur dont le grec est la langue de culture, quoi de plus naturel ? D'ailleurs, les mots grecs ne sont pas des ornements, ils sont au contraire utilisés à bon escient lorsque les notions employées dans son exposé n'ont pas de traduction évidente en latin. Lorsque un mot latin existe, même s'il s'agit d'un calque du grec, il l'utilise systématiquement comme « *gastrimargia*<sup>58</sup> », « *athéra*<sup>59</sup> », « *xenodochium*<sup>60</sup> », « *cenodoxia*<sup>61</sup> » ou encore « *sira*<sup>62</sup> ». Enfin, de nombreux exemples tirés de toutes les parties de ses œuvres permettent de constater que le raisonnement se fait en grec avant de se dérouler en latin. Dans de nombreux cas, le concept est donné en grec, puis une périphrase l'explique en latin<sup>63</sup>.

L'abbé Piamon compare les moines authentiques et les sarabaïtes : « Les premiers souhaitent de tous leurs vœux l'□κτημοσύνην, c'est-à-dire le dépouillement total, les seconds l'abondance de tous les biens<sup>64</sup>. »

---

<sup>52</sup> « *Obtineant itaque orationes uestrae ab eo qui dignos nos uel uisu eorum uel discipulatu uel consortio iudicavit, ut nobis earundem traditionum memoriam plenam et sermonem ad dicendum facilem conferre dignetur, quo tam sancte eas tamque integre quam ab ipsis accepimus explicantes ipsos quodammodo suis institutis incorporatos, et quod maius est latino disputantes eloquio uobis exhibere possimus.* » *Conl., praef.*, 6, 4-5 et 84-85, traduction revue.

<sup>53</sup> « *Uestrum igitur est conatus nostros piis orationibus adiuuare, ne aut tam sancta materia inperito quidem, sed fideli sermone promenda periclitetur in nobis.* » *Conl., Praef.* 4, 4 et 83.

<sup>54</sup> Les citations d'après la Septante sont signalées dans l'index scripturaire du moine Eugène Pichery, trad. Pichery, III, 1959, 207-223, voir en particulier les pages 212-213.

<sup>55</sup> « *Alienigenus uiri* » *Inst, Praef.* 1, 3 et 23, il compare sa situation d'Oriental se mettant au service de Latins et Provençaux au goyn Hiram, le roi de Tyr devenu dans le royaume d'Israël l'architecte du roi Salomon.

<sup>56</sup> « *Ita non solum Aegyptia, sed etiam Graeca facundia diligenter edocus.* », *Conl.* XVI, 1, 439 et 435.

<sup>57</sup> *Conl.* XVI, 1, *idem*.

<sup>58</sup> *Conl.* V, 18, 1.

<sup>59</sup> *Conl.* XV, 10.

<sup>60</sup> *Conl.* XXIV, 8.

<sup>61</sup> *Conl.* XXII, 13.

<sup>62</sup> *Conl.* XVIII, 15.

<sup>63</sup> De nombreuses études sur la langue de Cassien existent, pourtant les chercheurs ont trop souvent fondé leur travail sur la certitude fragile d'un auteur dont le latin est la langue maternelle.

<sup>64</sup> « *Illi hoc omnibus expetunt uotis, ut □κτημοσύνην, id est niditatem omnium rerum ac pertetuum possideant paupertatem ; isti ut omnium copiarum affluentiam consequantur.* », *Conl.* XVIII, 7, 515 et 20.

L'abbé Jean traite de la perfection qu'il qualifie d'un mot grec « Ce serait là une perfection μερικῶς, c'est-à-dire non intégrale, ni de tout point consommée, mais une partie seulement de la perfection<sup>65</sup>. »

Il ajoute qu'elle est chose rare : « Il est bien difficile de trouver quelqu'un qui soit parfaitement consommé en l'une ou l'autre profession parce que l'anachorète n'arrive point tout à fait à τὴν κτημοσύνην, c'est-à-dire au mépris et au dénuement des choses matérielles, ni le cénobite à la pureté de la contemplation<sup>66</sup>. »

Cassien fait un constant effort pour trouver les meilleurs mots latins pour les notions grecques qui sont pour lui d'usage courant : « Il est possible de témoigner à tous de la charité : ἀγαπᾷ [...] La διάθεσις elle-même, ne se donne qu'à un tout petit nombre<sup>67,68</sup>. »

Dans plusieurs cas, il cite le texte grec de la Septante, qu'il a manifestement l'habitude d'utiliser pour éclairer un passage trop peu précis en latin<sup>69</sup>.

« Oubliant ce qui est derrière moi, je me porte de tout moi-même en avant et cours droit au but, vers la récompense à laquelle le Seigneur m'a appelé d'en haut<sup>70</sup>. »

« Le Seigneur qui donne la lumière aux aveugles ; le texte grec porte Κύριος σοφῶς τυφλοῦς c'est le Seigneur qui rend les aveugles sages<sup>71</sup>. »

« Est-ce gratuitement que Job sert Dieu ? » Ne l'avez vous pas entouré comme d'une clôture, lui, sa maison et tout son bien ? » Bien plutôt vous demandé-je que vous ne m'abandonniez pas complètement – le grec dit : ἄχρις ὑπερβολῆς, c'est-à-dire « jusqu'à l'excès<sup>72</sup> »<sup>73</sup>

Dans certains cas, lorsque son latin lui semble insuffisant, Cassien a recours à des néologismes pour traduire sa pensée, formée en grec :

Pour parler de la contemplation, il utilise à plusieurs reprises le terme latin de « *contemplatio* », recourant maintes fois cependant au mot grec « θεωρητική » qu'il semble trouver plus précis. Il emploie même son calque latin « *theoria* », « *theoretia scientia* » à plusieurs reprises<sup>74</sup>.

Ailleurs, il parle de la science spirituelle qui comprend deux parties : « la première πρακτική, c'est-à-dire active [l'ascèse], est tout dans le soin de réformer ses mœurs et de purifier ses vices ; la seconde, θεωρητική, théorique, consiste dans la contemplation des

<sup>65</sup> « Sed hoc μερικῶς, id est non integra et in omnibus consummata perfectio, sed pars perfectionis est. » *Conl.* XIX, 9, 543 et 46.

<sup>66</sup> « Quia nec anachoreta τὴν κτημοσύνην, id est contemplum ac privationem materialium rerum, nec coenobiota theoreticam ad integrum potest adsequi puritatem. », *Conl.* XIX, 9, 543 et 47.

<sup>67</sup> « Illam igitur caritatem, quae dicitur ἀγαπᾷ, possibile est omnibus exhiberi. [...] διάθεσις autem, id est adfectio, paucis admodum. », *Conl.* XVI, 14, 448 et 455.

<sup>68</sup> Voir aussi *Inst.* VI, 4 ; la traduction du mot grec « avarice » VII, 7 ; VIII, 3 ; X, 1 ; XI, 4 ; l'analyse des trois types de colère *Conl.* V, 11, 7 ; XVII, 16 ; le dépouillement total XVIII, 7 ; les trois facultés des sages XXIV, 15 ; le symbole d'Antioche *Contra Nest.* VI, 3.

<sup>69</sup> En *Conl.* VIII, 13, 3, il cite Dan. X, 20-21 dans un texte issu du grec et dans une traduction meilleure que la vulgate.

<sup>70</sup> « Quae posteriora sunt obliviscens, ad ea vero quae in ante sunt extendens me, ad destinatum persequor, ad bravium supernae vocationis Domini. Quod evidentius in Graeco ponitur κατὰ σκοπὸν διώκω, id est secundum destinationem persequor. », *Conl.* I, 5, 2-3, 11 et 96.

<sup>71</sup> « Dominus inluminat caecos, quod Graece dicitur Κύριος σοφῶς τυφλοῦς, id est Dominus sapientes facit caecos. », *Conl.* III, 15, 3, 87 et 248-250.

<sup>72</sup> « Numquid gratis Job colit Deum ? Nonne tu vallasti eum, ac donum ejus, universamque substantiam ejus per circuitum ? » Sed magis peto ne me usque quaque deseras, quod graece dicitur ἄχρις ὑπερβολῆς, id est usque ad nimietatem. », *Conl.* IV, 6, 2, 101 et 274.

<sup>73</sup> Voir aussi *Conl.* VI, 10, 1 et 9 ; VII, 4, 2 ; VII, 5, 2 ; VIII, 13 ; IX, 12 et 21 ; XIV, 16. Pour les variantes du texte latin, cf. Cassien, éd. Petschenig, 1898, lxxviii-xcv. La question de l'utilisation du texte grec est trop rapidement évoquée.

<sup>74</sup> *Conl.* XIV, 8.

choses divines et la connaissance des significations sacrées<sup>75</sup>. » N'ayant pas trouvé de terme lui convenant pour traduire « πρακτική », il invente un mot : « *actualis* ».

Le meilleur cas témoignant de sa pensée en grec est celui de ce proverbe, qu'il connaît en grec, et pour lequel, ignorant une éventuelle version latine, il propose une traduction : « Efforçons-nous donc de tout notre pouvoir d'acquérir par la vertu d'humilité le bien de la discrétion, qui saura nous garder indemnes des deux excès opposés. Le proverbe n'est pas nouveau : ἰκρότητα ἰσότητος, les extrêmes se touchent<sup>76</sup>. » Un Latin n'aurait-il pas cité directement un proverbe latin, plutôt que d'en traduire un du grec<sup>77</sup> ? De même, un latin aurait sans doute précisé : "selon le proverbe des Grecs" ou "les Grecs disent".

Les exemples pourraient être multipliés à foison, mais cette sélection témoigne assez des efforts d'un auteur oriental s'efforçant de rendre - de la façon la plus intelligible possible - ses expériences dans une langue qui n'est pas la sienne<sup>78</sup>. Enfin, une allusion à son éducation confirme qu'elle fut grecque :

« Outre les captivités de l'âme qui sont communes à tous, et les distractions qui battent du dehors les esprits encore faibles, je trouve un obstacle particulier à mon salut dans la médiocre connaissance que je parais avoir de la littérature. Zèle du pédagogue ou application de l'élève, je m'en suis imprégné jusqu'au fond. Avec un esprit de la sorte infecté des œuvres des poètes, les fables frivoles (Odyssee), les histoires guerrières (Iliade) dont je fus imbu dès ma petite enfance, et mes premiers débuts dans les études, m'occupent même à l'heure de la prière<sup>79</sup>. »

Il fait une allusion tout à fait claire aux œuvres attribuées à Homère, l'*Iliade* et l'*Odyssee*. Or, s'il avait été Latin de culture, il aurait fait ses humanités sur l'*Énéide* de Virgile comme l'a établi I.-H. Marrou<sup>80</sup>.

#### *Description de la patrie de Cassien*

D'autre part, Jean Cassien mentionne sa patrie dans la *Conférence XXIV*, 1, mais en termes si généraux qu'ils ne peuvent être sérieusement exploités :

« Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents<sup>81</sup>. »

Cette description pourrait être appliquée à un très grand nombre de régions, de provinces ou de royaumes. Il a été noté depuis longtemps que, conformément à la Seconde Sophistique, et donc à la culture grecque, les détails ont soigneusement été omis des périodes oratoires.

---

<sup>75</sup> « Prima πρακτική, id est actualis, quae emendatione morum et vitiorum purgatione perfecitur ; altera θεωρητική, quae in contemplatione divinatione rerum et sacratissimorum sensuum cognitione consistit. », *Conl.* XIV, 1, 398-399 et 357.

<sup>76</sup> « Omni igitur conatu debet discretionis bonum virtute humilitatis adquiri quae nos inloesos ab utraque potest nimietate servare. Vetus namque sententia est ἰκρότητα ἰσότητος, id est nimietates aequales sunt. », *Conl.* II, 16, 59 et 195.

<sup>77</sup> Cf. *Conl.* XIII, 5 pour une autre traduction spontanée du grec.

<sup>78</sup> Nous avons fait le relevé complet de tous les termes grecs employés par Cassien, et nous nous promettons d'en publier l'analyse qui ne fera que développer ce qui vient d'être mis en évidence.

<sup>79</sup> « Quippe cui praeter illas generales animae captiuitates, quibus non dubito infirmos quosque pulsari extrinsecus, speciale impedimentum salutis accedit per illam quam tenuiter uideo adtigisse notitiam litterarum, in qua me ita uel instantia paedagogi uel continuae lectionis maceravit intentio, ut nunc mens mea poeticis illis uelut infecta carminibus illas fabularum nugas historiasque bellorum, quibus a paruulo primis studiorum inbuta est rudimentis, orationis etiam tempore meditetur. », *Conl.* XIV, 12, 414 et 385-387.

<sup>80</sup> H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1981 (6<sup>ème</sup> éd.), II, 75-83.

<sup>81</sup> « Ad repetendam prouinciam nostram atque ad reuidentos parentes cotidiana animae aestibus urgebamur. », *Conl.* XXIV, 1, 674 et 171.

### *Le lien entre les Cassiens et la région d'Istros*

Enfin, les inscriptions introduites dans le débat par Henri-Irénée Marrou sont toutes en grec, ce qui affaiblit un peu plus l'hypothèse de l'usage du latin dans un tel milieu<sup>82</sup> ; elles doivent être réinterprétées. En effet, ce nom si courant n'a pas survécu dans la toponymie moderne de la région, comme le spécialiste d'Augustin d'Hippone le reconnaît lui-même au détour d'une note<sup>83</sup>, quand bien même la toponymie est une discipline très conservatrice des noms, sur des millénaires bien souvent, et malgré les règles d'altération connues<sup>84</sup>. Si Jean Cassien était bien membre d'une grande famille de la région de la Dobrogea, en Scythie mineure, dont de nombreux autres membres sont censés être connus, et dénommé « □ Σκύθος, était [un terme] tout à fait courant pour désigner un homme originaire de la province de Scythie<sup>85</sup> », il faut pouvoir identifier cette nombreuse parentèle. À l'appui de sa thèse, Henri-Irénée Marrou ne cite pas moins de quatre personnages fournis par les soins et l'érudition d'Ernest Stein :

Jean le Scythe, consul ordinaire en 498<sup>86</sup> ;  
Vitalien, consul en 520<sup>87</sup> ;  
Hermogène, maître des offices sous Justinien<sup>88</sup> ;  
Le canoniste Denys le Petit<sup>89</sup>.

Pourtant, jusqu'à plus ample information, aucune de ces quatre personnes n'a de lien attesté avec la région de la Dobrogea ou même de toute la province de Scythie. Si les Scythes, ou supposés tels, mentionnés ci-dessus n'ont aucun lien avec la province de Scythie, il doit être possible d'identifier d'autres Cassien de la famille de Jean et originaires de la même région. Voici une liste non exhaustive, issue de quelques instruments de travail<sup>90</sup> :

Cassien, évêque de Jérusalem (fin II<sup>e</sup> s.)<sup>91</sup>.  
Cassien, encratite, écrivain grec<sup>92</sup>.  
Cassien, proconsul d'Asie, patron de Naxos (fin III<sup>e</sup> s.)<sup>93</sup>.  
Cassien, diacre romain, et peut-être traditeur lors de la Grande Persécution (303-304)<sup>94</sup>.  
Cassien, chrétien d'Afrique proconsulaire et martyr (304)<sup>95</sup>.  
Cassien, évêque d'Afrique proconsulaire (345-348)<sup>96</sup>.  
Cassien, duc de Mésopotamie (356-363)<sup>97</sup>.  
Cassien, évêque donatiste (362)<sup>98</sup>.  
Cassien, évêque « peut-être Italien » présent au concile d'Aquilée (381)<sup>99</sup>.

---

<sup>82</sup> Sa connaissance des règles de la Seconde Sophistique va dans le même sens.

<sup>83</sup> Marrou, *La patrie de Jean Cassien*, 596.

<sup>84</sup> Il n'est pas question de faire ici le procès de la pénétration du latin dans cette région, mais Nicolas Iorga a souligné l'importance des traces de l'hellénisme et de la culture grecque jusque dans l'ethnographie de la Scythie mineure, N. Iorga, *Quelques notes sur la Scythie mineure*, in *Mélanges Gustave Glotz*, Paris, 1932, 453-459.

<sup>85</sup> Marrou, *La patrie de Jean Cassien*, 11-12.

<sup>86</sup> *PLRE*, II, Joannes 34, 602-603.

<sup>87</sup> *PLRE*, II Vitalianus 2, 1171-1176.

<sup>88</sup> *PLRE*, IIIa, Hermogenes 1, 590-593.

<sup>89</sup> Nous sommes en train de préparer une étude sur ce personnage dont l'origine et la formation n'ont aucun lien avec la Scythie.

<sup>90</sup> L'hagiographie et l'épigraphe latine comme grecque renferment une foule de Cassien aussi bien latins que grecs. Le seul *Martyrologe romain* ne rassemble pas moins de cinq martyrs de ce nom.

<sup>91</sup> Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, V, 12, 2, trad. Bardy, 2003, 279.

<sup>92</sup> Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, VI, 13, 7, trad. Bardy, 2003, 279.

<sup>93</sup> *PLRE*, I, 184.

<sup>94</sup> *PCBE*, Ital., 2, 402.

<sup>95</sup> *PCBE*, Afr., 195.

<sup>96</sup> *PCBE*, Afr., 195.

<sup>97</sup> *PLRE*, I, 184.

<sup>98</sup> *PCBE*, Afr., 196.

Cassien, évêque de Numidie (411)<sup>100</sup>.  
Cassien, évêque (502)<sup>101</sup>.  
Cassien, évêque d'Arezzo<sup>102</sup>.  
Cassien, clerc de Ravenne (526-530)<sup>103</sup>

La conclusion s'impose d'elle-même : *aucun des autres Cassien connus dans la littérature antique n'est lié à cette région*. C'est un nom somme toute assez courant durant l'Antiquité chrétienne, qui semble se rencontrer dans de nombreuses provinces, surtout en Afrique... Il faudrait un inventaire autrement plus exhaustif pour tenter de montrer que le prénom de Cassien est notablement plus utilisé dans la province de Scythie qu'ailleurs. Quand bien même un tel inventaire pourrait être fait, ce qui paraît difficile, cet argument anthroponymique resterait de faible portée, car de peu de valeur, comme l'a souligné Yann Le Bohec pour les noms africains<sup>104</sup>. Pierre Canivet avait déjà souligné pour les moines d'Orient : « qu'il est impossible de déceler sûrement l'origine ethnique à partir du seul nom de personne, lorsque ce nom est grec ou latin<sup>105</sup>. » Enfin, nous avons déjà eu l'occasion de souligner que le terme de « Scythe » n'a, à cette époque, aucune valeur géographique.

Ioan Coman<sup>106</sup> a accepté, sans la discuter, cette hypothèse<sup>107</sup> et publié un volumineux article sur les Lettres latines de son pays, la Roumanie, prenant Jean Cassien et Denys le Petit pour preuve... Plus récemment encore, Theodor Damian a suivi l'hypothèse d'Henri-Irénée Marrou, en tentant même de la renforcer de nouveaux arguments, à savoir au moyen de précisions utiles et généralement exactes sur la christianisation de la Scythie<sup>108</sup>.

Pourtant, un point essentiel demeure : *le lien de Cassien avec la province de Scythie n'est pas établi*.

---

<sup>99</sup> *PCBE*, Ital., 2, 402.

<sup>100</sup> *PCBE*, Afr., 196.

<sup>101</sup> *PCBE*, Ital., 2, 403.

<sup>102</sup> *PCBE*, Ital., 2, 403.

<sup>103</sup> *PCBE*, Ital., 2, 401.

<sup>104</sup> Y. Le Bohec, *L'onomastique de l'Afrique romaine sous le Haut-Empire et les cognomina dits "africains"*, in *Pallas*, 68 (2005), 223.

<sup>105</sup> I. Coman, *Les "Scythes" Jean Cassien et Denys le Petit et leurs relations avec le Monde Méditerranéen*, in *Kleronomia*, 7, A, Thessalonique, 1975, 27-46 (ab. : Coman, *Les "Scythes"*).

<sup>106</sup> Coman, *Les "Scythes"*, 27-46.

<sup>107</sup> Coman, *Les "Scythes"*, 27 : « On n'a pas l'intention de reprendre ici la discussion sur l'origine "scythe" de Jean Cassien ».

<sup>108</sup> Th. Damian, *Some Critical Considerations and New Arguments Reviewing the Problem of St. John Cassian's Birthplace*, in *Orientalia christiana periodica* (1991), 57-2, 257-280 (ab. : Damian, *Some Critical Considerations*).

### III - Les auteurs anciens, analyse des sources

Si la patrie de Jean Cassien est restée si longtemps problématique, c'est parce que les sources sur sa vie et son œuvre sont peu nombreuses et semblent partiellement contradictoires. Il est donc nécessaire de les étudier toutes et de les classer pour savoir ce que l'historien peut en attendre. Par souci de clarté, nous les analyserons selon un ordre globalement chronologique.

#### *Les sources contemporaines et indépendantes de Cassien.*

Palladius compte Cassien parmi les fidèles de Jean Chrysostome<sup>109</sup>. De même, une lettre d'Innocent I<sup>er</sup><sup>110</sup>, si elle mentionne bien l'homme qui nous intéresse, ne parle que de sa condition ecclésiastique. Ces deux sources antérieures à l'arrivée de Cassien en Provence ne nous renseignent que sur des éléments ponctuels de sa vie et ne disent rien de ses origines.

#### *Les écrits de Cassien et les sources qui s'en sont inspirées.*

Le groupe principal de sources provient des lectures successives de l'œuvre de Cassien. Prosper d'Aquitaine<sup>111</sup> traite longuement de la pensée de Cassien et des erreurs qu'il croit y déceler. Il faudrait être sûr des passages qu'il a effectivement lus et cités, une partie seulement des *Conférences* et des *Institutions cénobitiques*. Pourtant, son accusation a pesé lourd. Par la suite, et compte tenu de l'ampleur prise par la figure intellectuelle d'Augustin, la mémoire de Cassien n'a jamais été totalement réhabilitée comme l'a montré A. M. C. Casiday<sup>112</sup>. Quoi qu'il en soit, il ne dit mot sur la question qui nous occupe<sup>113</sup>.

Ensuite, il faut mentionner Eucher qui fit un résumé des *Institutions cénobitiques* (livres I et IV) de Cassien, conservé jusqu'à nos jours et édité par le Père Migne dans la *Patrologie latine*<sup>114</sup>. Ce résumé a servi de base à une traduction grecque plus complète des œuvres de Cassien, conservée dans le manuscrit *Uindobonensis Grec II E. i, fols. 206r-2457r* (XIII<sup>e</sup> siècle) qui a été comparé avec le texte latin d'Eucher par Michael Petschenig<sup>115</sup>. Il faut admettre que depuis la seconde partie du V<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de Cassien est connue, lue et estimée en Orient (Jérusalem et Egypte)<sup>116</sup>. La traduction du *Uindobonensis Grec II E. i* résume les quatre premiers livres des *Institutions* en plus les conférences I, II et VII.

Il est possible de suivre le savant éditeur lorsqu'il pense que c'est de ce texte que s'est inspiré Photius<sup>117</sup>. Le savant patriarche traite en effet des œuvres de Cassien selon le plan suivant :

---

<sup>109</sup> Palladius III, 84, *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome*, Sch 341, 76-77.

<sup>110</sup> Innocent I<sup>er</sup> éd. Migne, 1845 *Ep.* 19, c. 541 B, 1 (éd. Jaffé n° 305) et *Ep.* 20, c. 543 (éd. Jaffé n° 306).

<sup>111</sup> Prosper d'Aquitaine, *De gratia Dei et libero arbitrio, contra Collatorem*, PL, LI, c. 213-278.

<sup>112</sup> A. M. C. Casiday, *Tradition and Theology in St John Cassian*, Oxford, 2007, Oxford Early Christian Studies (ab. : Casiday, *Tradition and Theology*), 264-266 et 119-260. Avant même la publication de cette étude, Salvatore Taranto a étudié l'accusation de semi-pélagisme formulée par Prosper et conclu que Cassien et Augustin étaient en fait bien plus proches que la plupart des chercheurs ne le pensaient. En fait, c'est Prosper lui-même qui, ayant mal compris ou interprété la pensée de Cassien, fit éclater une polémique qui tarde à s'éteindre, cf. S. Taranto, *Giovanni Cassiano e Agostino : la dottrina della grazia*, dans Badilita – Jakab, *Colloque, op. cit.*, 133-146.

<sup>113</sup> Sur le contexte de la querelle de la grâce en Occident, et plus largement sur l'hérésie pélagienne et ses conséquences, cf. l'article de Charles Pietri, *La première hérésie d'Occident : Pélagie et le refus rigoriste*, in *Histoire du Christianisme, des origines à nos jours*, Paris, 1995, II, 453-479, notamment 474-479.

<sup>114</sup> PL, L, c. 867-878.

<sup>115</sup> Cassien, éd. Petschenig, xcvi-civ.

<sup>116</sup> P. Guran, *Le culte de Jean Cassien dans l'Église d'Orient*, in Badilita – Jakab, *Colloque, op. cit.* (ab. : Guran, *Le culte de Jean Cassien*), 241-245.

<sup>117</sup> Cassien, éd. Petschenig, xcvi-cviii.

Institutions Cénobitiques I à IV  
Institutions Cénobitiques V à VII  
Conférences I, II et VII

C'est également le plan que l'on retrouve dans le manuscrit 573 de *Météora* (X<sup>e</sup> siècle)<sup>118</sup>. Sachant que le texte de Cassien mentionné dans sa *Bibliothèque* est une traduction du latin, il en déduit que son auteur est un « Romain<sup>119</sup>. » Il est évident que ce terme n'est qu'une simple déduction en soi. Il est donc raisonnable de n'en faire aucun autre usage dans le cadre de l'étude de son lieu d'origine. Le culte de Cassien, et l'utilisation de ses écrits, se sont, par la suite, considérablement répandus dans le monde byzantin, puis slave, mais cette diffusion, et son interprétation, sont faites sur la base de ses œuvres et ne peuvent donc rien nous apprendre de plus sur le sujet qui nous intéresse ici<sup>120</sup>.

Il faut enfin traiter du texte de Gennade sur lequel nous reviendrons. Son originalité est maigre et tient à trois éléments : son lieu de naissance, les deux monastères qu'il a fondés à Marseille, et la période de sa mort. Pour le reste, Gennade reprend le titre des conférences de Cassien. À la suite de ce dernier, il faut mentionner Honorius Augustodunensis († 1150 env.), considéré à bon droit comme un « vulgarisateur de génie » qui cite également Cassien dans son traité *Des lumières de l'Église, ou Des auteurs ecclésiastiques*. Ce traité est un abrégé de ceux de Jérôme et Gennade, auxquels il ajoute celui d'Isidore de Séville, puis une compilation personnelle. Le savant bénédictin fait de Cassien un Africain sans en préciser la raison<sup>121</sup>. Il est fort possible que ce soit une correction qui lui soit propre, car elle n'est signalée par aucun manuscrit de Gennade<sup>122</sup>. Son traité est une compilation d'œuvres antérieures, et il n'y a pas lieu de supposer qu'une information de première main s'y soit glissée.

Seules les deux premières sources sont indépendantes de l'œuvre de Cassien. N'étant pas précisément renseignés, les auteurs médiévaux ont essayé de découvrir son origine par déduction. La seule source sur l'origine de Cassien, qui remonte probablement à une tradition orale issue de Cassien lui-même, est le début de la notice de Gennade. Son importance est donc capitale, et c'est là qu'il faut chercher la seule indication sérieuse sur la question des origines du guide des moines latins.

---

<sup>118</sup> Guran, *Le culte de Jean Cassien*, 244.

<sup>119</sup> Photius, *Bibliothèque, codex cxcvii* : « 197. [160b.] □νεγνώσθη βιβλιδάριον □ν □Κασσιανο□ μοναχο□, □ώμην λαχόντος πατρίδα, περι□σαν λόγοι. » édité et traduit par R. Henry, Paris, Belles Lettres, 1962, III, p. 92.

<sup>120</sup> Elle a d'ailleurs été analysée par P. Guran, Guran, *Le culte de Jean Cassien*, 241-255.

<sup>121</sup> « *Cassianus, natione Afēr, Constantinopoli a Joanne Magno episcopo diaconus ordinatus, apud Massilia persbyter condidit duo monasteria. [...]* » Honorius Augustodunensis, *PL*, 132, 1854, c. 217 C.

<sup>122</sup> Telle était déjà l'opinion de Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, 1709, XIV, 739.

## IV - Gennade de Marseille

L'importance de la notice de Gennade a été reconnue depuis longtemps. Chaque nouvelle édition du *De Viris inlustribus* a été mise à contribution pour l'étude des origines de Cassien. Ainsi, dans un article classique déjà cité, Henri-Irénée Marrou s'efforce de prouver que Cassien est originaire de Scythie mineure en s'appuyant, comme nous l'avons déjà noté, sur la dernière édition de Gennade de Marseille. Le point crucial de l'argumentation d'Henri-Irénée Marrou, comme de Theodor Damian et de tous les partisans de la Scythie romaine, est l'affirmation de l'origine de Cassien prêtée à Gennade. Ce point est si crucial que l'édition critique utilisée, celle d'Ernest Richardson, est fortement valorisée : « l'excellente édition d'Ernest Richardson, bien supérieure, par l'étendue de l'information, à celles de Herding et Bernoulli<sup>123</sup> ». Curieusement, l'analyse du chapitre de Gennade sur Cassien faite par Michael Petschenig avant qu'il n'édite ses œuvres n'est pas mentionnée alors que des remarques d'une grande pertinence sont formulées.

C'est sur ce point qu'il convient de revenir, une fois de plus, pour tenter de prouver que l'expression « *natione Scytha* » est une faute de copiste. Le début du texte de la notice établie par Ernest Richardson est la suivante :

*De viris inlustribus*

Caput LXII

« Cassianus, natione Scytha, Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus, apud Massiliam presbyter, condidit duo id est, virorum ac mulierum monasteria, quae usque hodie existant. Scripsit, experientia magistrante, librato sermone, et, ut apertius dicam, sensu verba inveniens et actione linguam movens, res omnium monachorum professioni necessarias<sup>124</sup>. »

Chapitre LXII

Cassien, Scythe d'origine, ordonné diacre par l'évêque Jean le grand à Constantinople, prêtre à Marseille, fonda deux monastères, l'un d'hommes, et l'autre de femmes qui subsistent jusqu'à nos jours. Grâce à son expérience, dans une langue soignée, et pour le dire de manière plus évidente, inventant des mots nouveaux [...] et faisant évoluer la langue par son action oratoire, il a écrit des traités nécessaires à la pratique de tous les moines.

### *Les manuscrits*

Comme l'a noté Henri-Irénée Marrou, la tradition manuscrite offre au dire d'Ernest Richardson un vrai « *Karneval von Varianten*<sup>125</sup> ». L'éditeur mentionne 152 manuscrits, mais il n'en a retenu que sept pour son édition<sup>126</sup>. Par commodité, le tableau suivant récapitule les manuscrits utilisés pour les différentes éditions critiques :

---

<sup>123</sup> Marrou, *Cassien à Marseille*, 9.

<sup>124</sup> Gennade, éd. Richardson, 82.

<sup>125</sup> Gennade, éd. Richardson, xxii et Marrou, *Cassien à Marseille*, 9.

<sup>126</sup> Deux séries de vingt-six manuscrits sont désignées par les lettres capitales puis minuscules, enfin, suit un inventaire numéroté de 1 à 100, Gennade, éd. Richardson, ix-xxii.

Manuscripts	Datation	Richardson (1896) Editio princeps	Herding (1924)	Petchening (1888)	Bernoulli (1895)
c. Parisinus lat. 12161	VII <sup>e</sup> s.	A			B
c. Vaticanus Regin. lat. 2077	VI <sup>e</sup> - VII <sup>e</sup> s.	T	<i>Vat</i>		A
c. Monacensis lat. 6333	IX <sup>e</sup> s.	a			
c. Vindobonensis 16	VIII <sup>e</sup> - IX <sup>e</sup> s.	e			
c. Veronensis Cap. XXII	VIII <sup>e</sup> s.	25	<i>Vero</i>		C
c. Vercellensis bibl. CLXXXII	VIII <sup>e</sup> s.	30	<i>Verc</i>		
c. Montepessulan. (Méd.) 406	VIII <sup>e</sup> - IX <sup>e</sup> s.	31			
c. Norimbergensis IV, 77	XIV <sup>e</sup> - XV <sup>e</sup> s.	36			
c. Bernensis i	XI <sup>e</sup> s.	i	<i>Bern</i>	<i>Bern</i>	
c. Bambergensis 677	XI <sup>e</sup> s.	65	<i>Bamb</i>	<i>Bamb</i>	
c. Parisinus lat. 14860	XIII <sup>e</sup> s.	/		<i>p</i>	
c. Vercellensis 183	VIII <sup>e</sup> s.	/			D
c. Bambergensis 84	XI <sup>e</sup> s.	/			
c. Bambergensis 87	XII <sup>e</sup> s.	/			

Figure 1 : Dans le tableau ci-dessus, la première colonne donne le nom courant du manuscrit et la deuxième sa datation. La troisième concerne l'édition d'Ernest Richardson, dont les sept premières lignes portent sur les manuscrits utilisés pour l'édition ; le sigle utilisé pour les suivants, lorsqu'il y en a un, est également noté. Les autres colonnes concernent les autres éditions critiques pour lesquelles les manuscrits utilisés sont cités en respectant les abréviations utilisées.

### *L'analyse du stemma proposé par Ernest Richardson*

Dans ces pages, il n'est pas possible de discuter point par point toutes les conclusions d'Ernest Richardson. Toutefois, il est loisible de noter qu'une partie seulement des manuscrits utilisés dans les précédentes éditions critiques a été prise en compte. De plus, si l'inventaire est impressionnant, quoique incomplet, la discussion semble ne porter que sur un groupe plus limité de témoins, soit une centaine environ<sup>127</sup>, et se concentrer sur moins de soixante d'entre eux. En fait dans l'apparat critique, l'éditeur ne rend compte que de sept manuscrits. Autre point posant question : au moins un manuscrit important, le Bambergensis 677, n'est pas étudié, alors même qu'il a été jugé décisif par Guillaume Herding comme par Michel Petschenig. En fait, de nombreux manuscrits semblent n'avoir été cités que d'après les catalogues. La collecte des témoins n'est donc pas aussi sûre qu'on pourrait s'y attendre. De plus, nos propres recherches nous ont permis de découvrir un certain nombre de manuscrits intéressants pour l'édition du texte de Gennade, en général, et de la notice sur Cassien, en particulier<sup>128</sup>.

La tradition manuscrite, au contraire, est étonnamment foisonnante. Si Ernest Richardson affirme qu'elle est moins complexe que celle de Jérôme, il reconnaît douter d'avoir découvert le texte d'origine<sup>129</sup>. Le texte est en effet corrigé et interpolé arbitrairement plusieurs fois, ce qui représente autant d'éditions<sup>130</sup>. De plus, plusieurs des derniers chapitres sont des ajouts selon lui. La construction du *stemma*, outre la question des fautes, rendue particulièrement ardue dans cette tradition, se fonde sur deux points : l'ancienneté des témoins et les ajouts de chapitres. Les manuscrits retenus datent des VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, ce qui est une ancienneté notable bien qu'aucun ne soit un témoin déterminant dans la tradition, en ce sens qu'il serait celui sur lequel une révision majeure aurait été opérée. Si l'ancienneté des témoins est un

<sup>127</sup> 101 manuscrits exactement.

<sup>128</sup> Un manuscrit intéressant conservé en Allemagne (Bambergensis 84) et plusieurs en Italie.

<sup>129</sup> Gennade, éd. Richardson, xxiv.

<sup>130</sup> Gennade, éd. Richardson, xxiii.

argument important, il ne peut être décisif dans ce cas. Au terme de son étude, l'éditeur propose le *stemma* suivant :

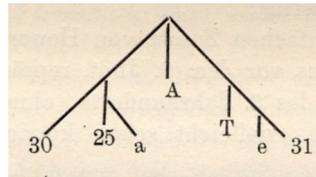


Figure 2 : *Stemma des sept manuscrits à la base de l'édition Ernest Richardson.*

Ernest Richardson donne donc la priorité au manuscrit A. Pourtant, seul le manuscrit 25 comporte les chapitres dans l'ordre le plus vraisemblable<sup>131</sup>, ordre qui sera suivi dans l'édition<sup>132</sup>. Bien que l'auteur estime que les sept derniers chapitres sont des interpolations, il est difficile de penser que le dernier au moins, celui sur Gennade lui-même, ne soit pas de l'auteur. Il se justifie dans l'analyse de la tradition manuscrite de ses choix, pourtant le *stemma* des manuscrits étudiés suscite d'autres questions.

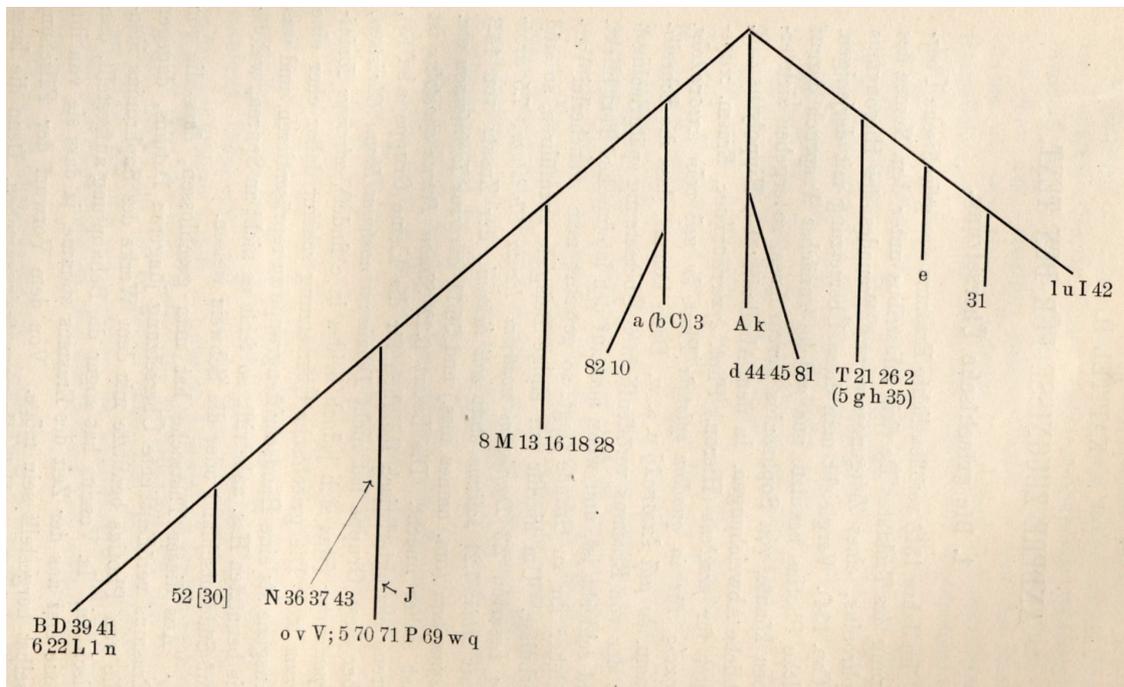


Figure 3 : *Stemma de l'ensemble des manuscrits pris en compte dans l'analyse de la traduction textuelle.*

Il faut déjà rappeler que les manuscrits 36 et i sont seulement discutés puis rejetés comme témoins secondaires. Le manuscrit 65 est signalé mais non étudié. Et deux manuscrits ayant servi de base à des éditions antérieures ne sont pas même signalés (c. *Parisimus lat.* 14860 et *Vercellensis* 183). Le manuscrit 25 a curieusement disparu du second *stemma*.

Les branches o v V 5 70 71 P 69 w q B D 39 41 6 22 L 1 n et 52, 30, auxquelles il faut probablement ajouter le manuscrit 25, constituent le groupe II. Elles ont un lien probable, quoique non précisé, avec les manuscrits N 36 37 43 constituant le groupe V. Celui-ci est présenté comme une combinaison des branches II et I (A k)<sup>133</sup>, cette dernière étant considérée comme la meilleure. *Le primat de la branche I est établi sur la base de leçons souvent jugées meilleures*<sup>134</sup>,

<sup>131</sup> Gennade, éd. Richardson, xxxix.

<sup>132</sup> Gennade, éd. Richardson, 94-97.

<sup>133</sup> Gennade, éd. Richardson, xxxix.

<sup>134</sup> Gennade, éd. Richardson, xxxvii.

alors même que l'éditeur souligne ailleurs la faiblesse des raisonnements fondés sur l'orthographe, en raison du très grand nombre de corrections isolées, sans parler des erreurs de copie<sup>135</sup>.

D'après ces remarques, si le *stemma* proposé par Ernest Richardson est probablement acceptable pour le texte de Jérôme, il est fortement à nuancer pour celui de Gennade. Ce dernier *stemma* nous semble être la justification d'un raisonnement *a priori* fondé sur l'ancienneté de certains témoins choisis plutôt que la conclusion de la confrontation des manuscrits. De plus, les groupes II et V sont souvent meilleurs que le groupe I pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe. Une lecture de l'apparat critique permet de noter en effet que les leçons des manuscrits 25 et 30 comportent, dans de nombreux cas, de meilleures leçons que celles retenues par Ernest Richardson. Un florilège lexical et grammatical permet de se convaincre aisément de la justesse de cet argument<sup>136</sup> :

### 1. Noms propres :

- p. 51, l. 17, LI : *Euargius alius, alius* n'amenant aucune réelle précision, mais c'est une « citation » du deuxième mot de la notice, alors que les manuscrits 25 et 30 donnent seulement : *Euargius*.
- c. VII, p. 64, l. 1 : *Baigensi* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent : *Baum*, qui est la forme correcte.
- c. XVII, p. 68, l. 2 : *Sixti* est une correction sans doute tardive de l'ancien nom *Xisti*, calque du grec, que l'on peut lire dans les manuscrits 25 et 30.
- c. LV, p. 80, l. 15 et 18 ainsi que c. LXII, p. 82, l. 30 et encore c. XCIV, p. 94, l. 22 *Nestor* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent : *Nestorius* qui est le véritable nom de l'évêque de Constantinople, condamné comme hérétique.
- c. LXXIV, p. 87, l. 2 : *Baigensi* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *Vagensi*, qui est la forme correcte.
- c. LXXXV, p. 90, l. 20 : *Romanae urbis* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *urbis Romae*, qui est plus classique.
- c. XCIV, p. 94, l. 16 : *Antiochena* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *Antiochia*, qui est la forme correcte.

### 2. Syntaxe :

- c. VII, p. 64, l. 4 : *congregentur* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent : *congregarentur* qui respecte la concordance des temps.
- c. X, p. 64, l. 28 : *Deo posse servire* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent dans l'ordre *posse Deo servire* qui est plus logique puisque *Deo* complète *servire*.
- c. XLII, p. 77, l. 8 : *quas* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *quam* qui est plus logique, puisque reprenant un *epistulam* sous-entendu, l'accord avec *uitas* va contre le sens.
- c. LV, p. 80, l. 15 : *volumine describens* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent : *scribens volumen* qui est plus logique.
- c. p. 82 l. 4 : le COD de *figuravit* est *libros, edidit libros....sed figuravit (libros) levioris ponderis sententia* le texte porte *sententiam* alors que c'est ablatif de qualité *sententia*, que l'on peu lire manuscrits 25 et 30, qui est attendu.
- c. LXVI, p. 84, l. 5 : *sonet* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *consonet* qui correspond mieux au contexte d'un lien entre le Père et le Fils.
- c. LXXI, p. 85, l. 26 : *ecclesiae* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *ecclesiam*, forme appelée par *inducere*.
- c. LXXXVIII, p. 92, l. 16 : *quod* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte *quo* (*partu quo Deus*).
- c. XCII, p. 94 l. 3 : *uiuificent* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent : *uiuificarent* qui respecte la concordance des temps.

---

<sup>135</sup> Gennade, éd. Richardson, xxiii.

<sup>136</sup> Il ne peut s'agir ici que d'un sondage fondé sur l'apparat critique. Il faudrait reprendre la collation complète des manuscrits pour arriver à une conclusion définitive. Mais, dès à présent, cet échantillonnage suffit à prouver que la famille représentée par les manuscrits 25 et 30 est meilleure que celle retenue.

### 3. Analyse textuelle :

- c. I, p. 61, l. 18 : *benedictionis* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte *benedictione*,
- c. I, p. 61, l. 18 : *exterminabitur* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme active, plus correcte *exterminatus*,
- c. I, p. 61, l. 21 : *De gentium conuersatione* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte et attendue *conuersione*.
- c. III, p. 62, l. 18 : *ecclesiae* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la leçon *ecclesiasticis* qui est plus juste que le génitif.
- c. XI, p. 65, l. 6 : *instructus atque* est absent des manuscrits 25 et 30, ce qui est logique puisqu'il est *insignis*.
- c. XXII, p. 70, l. 17 : *indicit* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme attendue *dicat*.
- c. XXII, p. 70, l. 20 : *genethlilogiam* mot hybride et rarissime alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme correcte, connue et classique *genealogia*.
- c. XXVII, p. 72, l. 8 : *Ursinus, homo Romanus* les manuscrits 25 et 30 ajoutent *monachus* qui est un déterminant couramment utilisé par Gennade pour préciser de quel auteur il parle.
- c. XXXIII, p. 73, l. 21 : *sufficenter satiatum* les manuscrits 25 et 30 omettent *satiatum* qui fait pléonasme avec *sufficenter*.
- c. XXXIV, p. 74, l. 1 : *dejectum* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus correcte *ejectum*.
- c. XLVI, p. 78, l. 5 : *Iulianus episcopus*, les manuscrits 25 et 30 sont plus précis en conservant, selon l'usage courant de Gennade, la région de l'évêché de Julien d'Eclane, *Iulianus episcopus Campanus*.
- c. LIV, p. 80, l. 4 : *iam tunc* les manuscrits 25 et 30 donnent seulement *iam*, ce qui est suffisamment précis.
- c. LIV, p. 80, l. 26 : *Nestorium* les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte et plus précise de *Nestorium adhuc*.
- c. LXXXVI, p. 91, l. 10 : *iuuicare* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus correcte *adiuuare*.
- c. LXXXVI, p. 91, l. 17 : *Est* l'omission de *et* pose question alors que dans les manuscrits 25 et 30 *Est et* nous semble plus logique.
- c. LXXXIX, p. 92, l. 27 : *reincipat* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus classique *recipiat*.
- c. XC, p. 93, l. 6 : *Alexandriae episcopum* alors que les manuscrits 25 et 30 sont plus précis : *Alexandrinae ecclesiae episcopum*.

Cette liste de leçons souligne que le primat de l'argument orthographique ne saurait confirmer que le groupe I est le meilleur. Par conséquent, les principaux arguments d'Ernest Richardson ne résistent pas à l'analyse, puisque le texte du manuscrit 25 semble être le seul à contenir l'ensemble de l'œuvre dans l'ordre ancien, et que les manuscrits 25 et 30 paraissent les plus corrects du point de vue de l'orthographe. Cette comparaison devrait être complétée par l'étude des manuscrits i et 65, au moins. Mais en l'état du dossier de la tradition manuscrite de Gennade, la valeur des manuscrits 25 et 30 ne peut plus être minimisée.

Or, ces deux manuscrits 25 et 30 donnent non pas « *Scytha* » mais « *Serta* » comme patrie de Cassien. Et ce lieu est également mentionné par les manuscrits 65, i, ainsi que le 36 et les deux manuscrits non utilisés par Ernest Richardson, à savoir, les *Parisimus lat.* 14860 et *Vercellensis* 183. Cette leçon est donc attestée dans différentes branches de la tradition. Ce serait une faute étonnante, car il est douteux que plusieurs moines aient corrigé « *Scytha* », terme qu'ils connaissaient, par « *Serta* », toponyme inconnu en latin. Il s'agit d'un *unicum*, et cette seule faute est de nature à remettre en cause le *stemma* d'Ernest Richardson.

Déjà, en 1888, Michael Petschenig notait dans son édition critique : « *Certe libri recentiores Gennadii ut Bambergensis et Bernensis, tum Parisinus ꝑ Cassiani exhibent natus Serta.*<sup>137</sup> ». Mais ne sachant l'expliquer, il rejetait les leçons de « *Scytha* » comme de « *Serta* » pour faire naître Cassien en Gaule. Après avoir montré qu'il n'est pas possible de rejeter cette leçon, il nous faut maintenant chercher à lui donner un sens.

---

<sup>137</sup> Gennade, éd. Petschenig, ii.

## V - Cassianus, natione Serta

« *Natione Serta* », ces deux mots de la notice de Gennade ont suscité de nombreux commentaires. Le premier est sans nul doute le développement de l'abréviation « NAT », lue alternativement « *natus* » ou « *natione* », cette dernière forme étant probablement la plus ancienne, et originale car la plus correcte grammaticalement, si le mot a bien été utilisé par Gennade. Sur ce point, le doute subsiste. Il ne faut pas exclure en effet qu'il s'agisse ici d'un additif postérieur puisque le manuscrit 25 débute ainsi : « *Cassianus, Serta, Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus*<sup>138</sup> ». D'ailleurs, « *natus* » n'est pas clairement attesté dans l'apparat critique<sup>139</sup>. Quant au terme « *Serta* », il pose davantage problème.

Avant de l'étudier, quelques remarques sont à faire sur la manière dont Gennade présente les auteurs dont il parle. Il suit généralement l'usage de Jérôme, qui, sur ce point, l'a emprunté à son devancier païen, Cornelius Nepos. Dans le premier traité des *De viris illustribus* de Nepos (100-25 av. J.-C.), le terme « *natione* » n'apparaît que deux fois, précédant un nom de peuple : « *Mardonius, natione Madus* » (c. I) et « *Datames natione Care* » (c. I). Puis, Aurélius Victor (IV<sup>e</sup> siècle), dans son ouvrage au titre identique complétant son devancier, n'utilise jamais cette tournure. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il ne traite que de Romains (à l'exception notable d'Hannibal, de son père et de Cléopâtre, personnages dont la célébrité rendait ce genre de précision inutile). Pour les deux seules personnes dont l'origine est mentionnée, Viriathe le Lusitanien et Cicéron, c'est une autre tournure qui est utilisée : « *Viriathus genere Lusitanus* » (c. LXXI) et « *Marcus Tullius Cicero, genere Arpinas* » (c. LXXXI). Jérôme, quant à lui, fait un usage un peu plus important de ce terme, l'employant à quatre reprises : « *Philo Judaeus, natione Alexandrinus* », (c. XI) ; « *Eusebius, natione Sardus* » (c. XCVI) ; « *Fortunatianus, natione Afer* » (c. XCVII) ; « *Victorinus, natione Afer* », (c. CI). Il diversifie quelque peu l'usage de cette expression. Comme ses devanciers, il emploie trois fois le terme avec un nom de peuple ou de province, et une fois pour une ville.

Gennade suit cette évolution, et le schéma adopté pour présenter les auteurs dont il parle peut se résumer ainsi :

Nom + fonction/titre  
ou  
Nom + origine + fonction/titre

Les variations sont essentiellement dues à la documentation dont il dispose. Le nom du personnage est toujours suivi de son titre et de sa ville, ou région d'exercice. Les titres sont : *episcopus, monachus, abbas, diaconus, presbyter, pontifex* voire *haeresiarches*.

Pour ceux dont il ignore la fonction, il n'écrit rien : Commodianus (c. XV), Eusebius (c. XXXV), Isaac (c. XXVI), Evagrius (c. LI), Syagrius (c. LXVI), Paylinus (c. LXIX) ou emploie un qualificatif général : « *Prudentius vir eruditus* » (c. XIII), « *Bacharius vir nudus et expeditus* » (c. XXIV).

Bien que dans d'autres cas - lorsqu'il ignore la fonction, ou pour ceux n'ayant pas de fonction religieuse, ou dont la fonction donne une indication insuffisante, voire aucune - l'origine de l'auteur soit parfois donnée par simple apposition à son nom. Ce cas est cependant assez rare : « *Vitellius Afer* » (c. IV), « *Augustinus Afer* » (c. XXXIX), « *Asclepius Afer* » (c. LXXIV) et ne s'observe que pour « *Afer* », terme connu en Gaule et ne présentant aucune équivoque. Dans la plupart des cas, l'origine est notée par la formule « *natione* » + origine géographique :

<sup>138</sup> Lecture d'après le manuscrit.

<sup>139</sup> Gennade, éd. Richardson, 82.

« *Tichonius, natione Afer* » (c. XVIII) ; « *Olympius natione Hispanus* » (c. XXIII) ; « *Vigilantius persbyter, natione Gallus* » (c. XXXVI) ; « *Vincentius, natione Gallus* » (c. LXV) ; « *Paulus persbyter natione Panonius* » (c. LXXVI) ; « *Vincentius persbyter, et ipse natione Gallus* » (c. LXXXI) ; « *Prosper, homo Aquitanicae regionis* » (c. LXXXV) ; « *Victotinus, homo natione Aquitanicus* » (c. LXXXIX) ; « *Cerealis episcopus, natione Afer* » (c. XCVII) ; « *Pomerius, natione Maurus* » (c. XCIX).

Seuls deux types d'exceptions sont à noter : « *Ursinus, homo Romanus* » (c. XXVII) et « *Prosper, homo Aquitanicae regionis* » (c. LXXXV) ainsi que « *Cyrus, genere Alexandrius* » (c. LXXXII) et « *Orosius presbyter Hispani generis* » (c. XL). « *Avitus presbyter, homo Hispani generis* » (c. XLVIII) étant un mélange de ces deux formulations.

Un dernier cas est à signaler, celui de ceux qui sont situés par rapport à leur maître : « *Theodorus, successor abbatis Pachomii* » (c. VIII) ; « *Evagrius monachus, Macarii familiaris discipulus* » (c. XI) et « *Helvidius, Auxentii discipulus* » (c. XXXIII).

La lecture des premiers chapitres du *Liber Pontificalis* confirme l'élargissement de l'utilisation du nom « *natione* ». En effet, si « *natione* », suivi d'un nom de peuple, reste la formulation majoritaire, ce terme est couramment accolé à un nom de province romaine, de région, de peuple, et également de ville. Par exemple, Innocent est « *natione Albanensis*<sup>140</sup> » (Albano), Simplicie est « *natione Tiburtinus*<sup>141</sup> » (Tivoli), Vitalien est « *natione Signiensis*<sup>142</sup> » (Segni), sans parler des évêques nés à Rome qui sont « *natione Romanus*<sup>143</sup> ». Il est donc clair qu'à cette époque le terme « *natione* » s'applique couramment à des villes, et que rien ne s'oppose, d'un point de vue philologique, à la leçon « *natione Serta* »<sup>144</sup>.

La formule « *natione Serta* », tout en appartenant au type le plus courant utilisé par Gennade, pose par ailleurs un problème grammatical. En effet, Serta étant un nom de ville, on pouvait s'attendre à *Sertensis*\*. Pourtant, il faut noter que dans l'état actuel de nos connaissances, Serta est un *unicum* en latin. En tout cas, les principaux dictionnaires et thesaurus consultés ainsi que la base de données « Brepolis » n'en mentionnent aucune autre occurrence. De plus, rien ne prouve que Gennade ait su exactement ce qui se cachait derrière ce nom, qu'il a pu prendre comme nom de province ou de région. Enfin, il est probable que Serta était pour ce prêtre marseillais un nom issu de cet Orient compliqué et peu connu. La formulation retenue est curieusement proche d'une formule comme « *natione Persica* », et ce, d'autant plus que la région en question avait été annexée par la « Perse » avant de l'être par l'Empire romain. Dès lors, « *natione Serta* » pouvait sans peine lui paraître suffisamment précis.

La correction fréquente de « *natione Serta* » en « *natione Scytha* », s'explique quant à elle aisément, du fait que les générations de copistes qui n'avaient jamais rencontré ce terme ont pu conclure à une corruption du texte et en rapprocher le terme de « *Scytha* », bien connu de ces clercs, puisque présent plusieurs fois dans la Bible<sup>145</sup>. Cette attitude de bon sens explique sans doute nombre de corrections ponctuelles de cette notice, complexifiant un peu plus encore la tradition manuscrite. Cette *lectio difficilior* est confirmée par l'attitude des auteurs modernes, pourtant mieux documentés sur les choses d'Orient, qui ont proposé d'autres corrections comme « *Syrus* » ou « *Scitius* ».

<sup>140</sup> L. Duchesne et C. Vogel, *Le « Liber pontificalis », Texte, introduction et commentaire*, Paris, 1955-1957 (ab. : *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne), I, 220.

<sup>141</sup> *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, 249.

<sup>142</sup> *Idem*, I, 343.

<sup>143</sup> *Idem*, I, 211, 216, 218, 227 etc.

<sup>144</sup> Une étude des nombreuses occurrences de cette expression dans le reste de la littérature latine, d'après le corpus issu de la base de données Brépolis, laisse apparaître le même mouvement d'élargissement de l'expression « *natione* ... ».

<sup>145</sup> Cf. II Mach, IV, 47 et VII, 29 ; Col, III, 11.

## VI - Serta en Grande-Arménie

Après avoir examiné les sources anciennes et la tradition historiographique, en particulier l'hypothèse de l'origine « scythe » de Cassien, nous avons tenté de montrer que la leçon à retenir est certainement « Serta ». Il faut maintenant s'interroger sur son sens, ainsi que sur l'apport de cette information sur les origines de Jean Cassien et son itinéraire.

### *La ville de Serta.*

Nous avons déjà mentionné, qu'en 1888, Michael Petschenig avait renoncé à trouver un sens au nom « Serta »<sup>146</sup>. Il faut attendre 1930 pour que le Père Jean-Baptiste Thibaut identifie ce terme avec la ville de Séert, située dans le sud de l'Arménie historique<sup>147</sup>. Cette ville de « l'antique Gordyène » est « sise sur un des bords du riant Kabour, l'ancien Nicéphorius, un des plus importants affluents du Tigre<sup>148</sup>. »

Cette ville est mentionnée par Ptolémée († 168) dans sa *Géographie*, parmi les villes d'Anzitène<sup>149</sup>. Pour Ananias de Chirak († 690), elle fait partie du canton de Gzałx dans le nord-est de l'Ałjnik<sup>150</sup>.

Elle est célèbre parmi les Orientalistes pour avoir donné son nom à une importante source historique : la *Chronique de Séert*<sup>151</sup>, et parmi les Arménologues, pour avoir été le lieu d'infâmes barbaries au moment du génocide arménien de 1915<sup>152</sup>.

Les sources syriaques, à commencer par la *Chronique de Séert* elle-même, ne disent rien de cette ville. Son nom arménien, « ՍԵՐԹԷ - Setert<sup>153</sup>, est attesté sous vingt autres formes, dont « Sert » et « Serth », dans le *Dictionnaire de toponymie de l'Arménie et des pays adjacents*<sup>154</sup>.

Son existence, dès avant la naissance de Cassien, et sa localisation ne font aucun doute.

### *La région de Serta.*

La ville de Séert/Serta fait partie des confins méridionaux de la Grande-Arménie et du domaine de la lignée des Andjewatsi. Cette région, aux délimitations fluctuantes, comprend l'Ałjnik'/Arzan, le Mekk', le Vaspourakan (incluant le Rštunik' et l'Andjewatsi), cette zone, qui prend en écharpe le sud du lac de Van, est structurée par le massif du Taurus et se compose de nombreuses vallées encaissées et isolées, aux allégeances variables. Ces cantons constituent une interface entre le royaume de Grande-Arménie au nord et les territoires syriens au sud. Cette région de l'Arménie méridionale a sans cesse été ballottée, au gré des victoires militaires entre le royaume d'Arménie et les Empires romain et sassanide. De surcroît, les textes à son sujet sont fort rares et imprécis.

<sup>146</sup> Cassien, éd. Petschenig, 1888, II.

<sup>147</sup> Thibaut, *L'ancienne Liturgie Gallicane*, 103-104.

<sup>148</sup> Thibaut, *L'ancienne Liturgie Gallicane*, 104.

<sup>149</sup> V, 19, cité dans R. H. Hewsen, *The geography of Ananias of Sirak, Asxarhacoyc, the long and the short recensions*,

Wiesbaden, L. Reichert, « Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients. Reihe B, Geisteswissenschaften », 1992, (ab. : *Ašxarhac'oyc'*, trad. Hewsen), 335.

<sup>150</sup> *Ašxarhac'oyc'*, trad. Hewsen, 59 A.

<sup>151</sup> *PO*, IV-13, n° 17, trad. Mgr. Addā Scher, Brépols, 1971.

<sup>152</sup> Voir entre autres Y. Ternon., *Mardin 1915, Anatomie pathologique d'une destruction*, Paris, « Annales du centre d'Histoire contemporaine, IV », 2002, 376 pages.

<sup>153</sup> Aujourd'hui Siirt dans le sud de la Turquie.

<sup>154</sup> Erevan, 1998, vol. IV, 632, a.

La région de Serta semble avoir fait partie de la Grande-Arménie dès la fondation du royaume par Artaxias I<sup>er</sup>, vers 190 av. J.-C.<sup>155</sup>. Après la destruction de l'Empire de Tigrane II (95-55 av. J.-C.), cette zone, qui faisait partie du domaine héréditaire des rois d'Arménie, ne fut pas détachée par Pompée.

Il ne nous est pas possible de préciser si le district dont parle Flavius Josèphe, et qui fut détaché de la Grande-Arménie pour être donné à Izatès d'Adiabène vers 115-120 de notre ère, comprenait cette cité<sup>156</sup>. Il est pourtant vraisemblable que la réponse doit être négative, le district de Nisibe étant bien situé au sud-est.

Dans tous les cas, il est certain que cette région a été détachée du royaume de Grande-Arménie au moment de la campagne de Narsès II contre le royaume de Grande-Arménie nouvellement converti au christianisme, vers 295. Il est à croire en effet que le souverain sassanide annexa en 299 cette partie de l'Arménie méridionale, qui devint romaine par le traité de Nisibe. Le texte du traité ne nous est pas complètement connu. Pierre le Patrice (VI<sup>e</sup> siècle) affirme que :

« Les points principaux de [l'] ambassade [romaine] étaient que les Romains possèdent dans la zone orientale l'Intilène avec la Sophène et l'Arzanène avec les Cardounes et la Zabdicène ; que le Tigre serve de frontière aux deux régions ; que le fort de Zintha situé à la frontière de la Médie borne l'Arménie<sup>157</sup>. »

Ce texte peut être complété par un autre historien, Ammien Marcellin († 395). Ainsi, à la mort de Julien, en juin 363, Jovien fut élu empereur. Acculé par les Sassanides et craignant une sédition, ce dernier se résolut à signer une paix humiliante avec Chapour II. Voici les clauses rapportées par Ammien Marcellin sur l'Arménie :

« Or, le roi exigeait absolument “ses biens” –selon ses propres termes– “que lui avait enlevés Maximien il y a déjà bien longtemps” ; mais, en fait, les négociations montrèrent qu'il voulait pour prix de notre rançon cinq provinces transtigritaines : l'Arzanène, la Moxoène, la Zabdicène, et aussi la Rhimène et la Gordyène, avec quinze places fortes, ainsi que Nisibe, Singare et le camp des Maures, un fort extrêmement bien situé<sup>158</sup>. »

Toute la zone passa de la souveraineté arménienne à la domination romaine, de 299 à 363, puis sassanide, de 363 à 371, date d'une reconquête arménienne de la zone<sup>159</sup>. Après cette brève réintégration à la Grande-Arménie, ces satrapies furent partagées entre Romains et

---

<sup>155</sup> Pour les origines et la constitution du royaume sous les Artaxiades, puis les Arsacides, voir M. Yevadian, *Christianisation de l'Arménie, Retour aux sources, I La genèse de l'Église d'Arménie*, Lyon, Sources d'Arménie, « Armenia Christiana, n° 1 », 2007, Préface d'A. Terian (ab. : Yevadian, *Genèse*), 19-44.

<sup>156</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XX, 3, 3 (68).

<sup>157</sup> « □ν δ□ τ□ κεφάλαια τ□ς πρεσβείας τα□τα, □στε κατ□ τ□ □νατολικ□ν κλίμα τ□ν □νηλην□ν μετ□ Σοφην□ς κα□ □ρζανην□ν κα□ □ρζανην□ν μετ□ Καρδουην□ν κα□ Ζαβδικην□ς □ωμαίους □χειν, κα□ τ□ν Τίγριν ποταμ□ν □κατέρας πολιτείας □ροθέσιον ε□ναι, □ρμενίαν δ□ Ζίνθα τ□ κάστρον □ν μεθορί□ τ□ς Μηδικ□ς κείμενον □ρίζειν. », *FHistGr*, IV, 188-189 et M. Yevadian, *Christianisation de l'Arménie, Retour aux sources, II, L'œuvre de saint Grégoire l'Illuminateur*, Lyon, Sources d'Arménie, « Armenia Christiana, 2 » 2008, Préface d'Hatchia Tamrazyan (ab. : Yevadian, *Saint Grégoire*), 139-140, notre texte 123 et 417-420 pour le contexte et l'analyse historique.

<sup>158</sup> Ammien Marcellin, XXV, VII, 9 : « *Petebat autem rex obstinatus, ut ipse aiebat, sua dudum a Maximiano erepta, [ut] docebat autem negatium, pro redemptione nostra quinque regiones Transstigritanas : Arzanenam et Moxoenam et Zabdicenam, itidemque Rehimenam et Corduenam cum castellis quindecim, et Nisibin et Singaram et Castra Maurorum munimentum perquam oportunum.* » édition et traduction de G. Édouard et J. Fontaine, Paris, Belles Lettres, 1968-1999, III, p. 197, Yevadian, *Saint Grégoire*, 116, notre texte 106.

<sup>159</sup> La date de 371, retenue par N. G. Garsoïan, *L'Église arménienne et le grand schisme d'Orient*, Louvain, Peeters, CSCO, 574, sub. 100, 1999, (ab. : Garsoïan, *Grand Schisme*), 12, n'est pas impossible, mais il ne serait pas absurde de supposer que cette campagne date de 379, année de la mort du souverain sassanide.

Sassanides selon des modalités qui nous échappent. Le détail des partages et leur chronologie exacte nous échappant largement, une étude plus fine sera nécessaire. Dans l'attente, nous nous rangeons à la conclusion prudente de Nina Garsoïan : « Les conclusions sur le statut précis des satrapies sont encore à faire, vu la pauvreté et les contradictions des sources<sup>160</sup>. »

Les dynastes des régions échues temporairement, ou définitivement, à l'Empire conservaient leur vassalité au roi d'Arménie, du moins du point de vue des auteurs arméniens, et ce, malgré une intégration du territoire au fonctionnement administratif romain. De même, l'autonomie des dynastes héréditaires, qui jouissaient d'une très large marge de manœuvre politique et d'exemptions fiscales, nous ramène à la structure sociale de la Grande-Arménie. Pour la période qui nous intéresse, les satrapies sont donc des régions culturellement arméniennes et les auteurs arméniens les considèrent comme faisant partie intégrale du royaume arsacide. Il faut sans doute noter également qu'une minorité de langue et de culture syriaque était déjà présente et que son poids irait croissant. Toutefois, cette zone ne sera jamais désarménisée : au XV<sup>e</sup> siècle encore, des manuscrits arméniens y étaient encore copiés<sup>161</sup>, et, en 1915, le génocide arménien y fera de nombreuses victimes<sup>162</sup>.

### *Les Andjewasti.*

Les grandes familles arméniennes de ces régions durent s'adapter à des situations politiques d'une rare complexité. La forteresse d'Angel (Sophène) renfermait la nécropole des rois arsacides d'Arménie et était donc un domaine royal comprenant également la forteresse de Bnabeł. La notion de domaine, couramment utilisée pour parler des possessions des lignées royales et seigneuriales d'Arménie, est à nuancer. En fait, le *tanuatēr*, chef de famille, gère les biens indivis et domine la totalité des personnes du clan familial ainsi que ceux qui lui sont apparentés et affiliés. Sa domination s'exerce avant tout sur les personnes avant de s'exercer sur un territoire, ce qui le rend fluctuant : tout mariage, toute alliance ou défaite militaire fait fluctuer le « domaine ». Aucun détail concernant la gestion matérielle des possessions d'une lignée n'est conservé dans la documentation.

De ce fait, le cœur des possessions d'un clan pouvait se déplacer au gré des choix politiques du *tanuatēr*. Un exemple de cette situation nous est donné lors des déportations arméniennes effectuées par les autorités byzantines à l'initiative de l'empereur byzantin, Maurice Tibère (582-602). D'après l'historien arménien Sebeos, ce dernier aurait envoyé cette lettre significative au roi sassanide, Kosrow II (590 à 628) :

« C'est une nation fourbe et indocile, disait-il, ils se trouvent entre nous et sont cause de troubles. Moi, je vais rassembler les miens et les envoyer en Thrace, toi, fais conduire les tiens en Orient. S'ils y périssent, ce sont autant d'ennemis qui mourront; si, au contraire, ils tuent, ce sont des ennemis qu'ils tueront ; et quant à nous, nous vivrons en paix. Mais s'ils restent dans leur pays, il n'y a plus de repos pour nous<sup>163</sup>. »

<sup>160</sup> Garsoïan, *Grand Schisme*, 18, n. 67, les pages 11 à 18 constituent la dernière synthèse sur la question.

<sup>161</sup> Comme celui copié et enluminé par Parsam, conservé à la BNF, ms. syr. 344, cf. H. Kévorkian (dir.), *Arménie entre Orient et Occident, trois mille ans de civilisation*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 1996, 119.

<sup>162</sup> La présence syriaque n'est en fait attestée que tardivement dans cette zone ; la massification des sources date du XV<sup>e</sup> siècle, cf. A. Palmer, *La montagne aux LXX monastères : la géographie monastique du Tur 'Abdin*, in *Études syriaques* 7, *Le Monachisme syriaque*, Julien Florence (éd.), Paris, Geuthner, 2010, 169-260.

<sup>163</sup> « Ազգ մի խոստոր եւ անհնազանդ են, ասէ, կան ի միջի մերում եւ պղտորեն: Բայց ե՛կ, ասէ, ես զմս ժողովեմ եւ ի Թրակէ գումարեմ. եւ զու գըրյդ ժողովէ եւ հրամայէ յԱրեւելս տանել: Ջի եթէ մեռանին՝ թշնամիք մեռանին. եւ եթէ սպանանեն՝ զթշնամիս սպանանեն. եւ մեք կեցցուք խաղաղութեամբ: Ջի եթէ դոքա յերկրի իւրեանց լինիցին՝ մեզ հանգչել ոչ լինի»: », G. Apkaryan, *Histoire de Sebeos*, Erevan, Académie des Sciences, 1979, (ab. : Sebeos, éd. Apkarian), 86-87 ; F. Macler, *Histoire d'Héraclius par l'évêque Sebeos*, Paris, E. Leroux, 1904, (ab. : Sebeos, trad. Macler), 30-31 et R. W. Thomson Thomson et J. Howard-Johnston, *The Armenian History Attributed to Sebeos*,

Le roi sassanide ne souscrit point à cette demande pour le moins étonnante de la part d'un souverain dont l'origine arménienne est parfois affirmée<sup>164</sup>. Pourtant :

« Quant à Atat Xorxopuni, l'empereur le manda aussitôt au Palais avec sa troupe, le combla d'honneurs et de dignités, lui fit de grands présents et l'envoya en Thrace<sup>165</sup>. »

Toute la lignée des Xorxopuni semble avoir suivi son *tanuatēr* et n'est plus attestée en Grande-Arménie par la suite.

Des dynastes vassaux du roi d'Arménie étaient possessionnés dans les marges sud du royaume, devenues terres romaines, comme les Rštuni et les Andjewasti, au moins. Le pouvoir impérial reconnaissait à ces dynastes leurs droits héréditaires<sup>166</sup>. Le pouvoir de ces seigneurs fut réduit une première fois par l'empereur Zénon, vers 488<sup>167</sup> et, en 563, Justinien les effaçait définitivement, intégrant les satrapies à la stricte structure administrative byzantine<sup>168</sup>. Malgré cette situation, les Arméniens des satrapies ont longtemps continué à suivre les grands mouvements de la nation arménienne. Par exemple, en 450, l'évêque Zavēn de Mananali venait rejoindre ses frères de cœur pour participer à la résistance anti-mazdéenne<sup>169</sup>. Mais, dès avant 563, les principales dynasties étaient transférées au sein du royaume. Les deux plus connues sont encore celles des Rštunik' et des Andjewasti. Les Rštunik', possessionnées dans le Mokk', le sont également plus au nord. Les grandes dynasties seigneuriales avaient, outre leurs domaines héréditaires, des possessions dans de nombreuses régions, dont l'acquisition, par mariage, alliance ou droit de conquête nous échappe largement. Les exemples mieux connus des Bagratides et des Mamikonian témoignent de possessions de fiefs éloignés du domaine héréditaire.

Quand aux Andjewasti, il faut maintenant résumer ce que l'on sait d'eux. Ces transferts, dont le détail nous échappe, durent s'accompagner de mouvements de population et expliquent sans doute que les mêmes toponymes se trouvent aux marges et au cœur de l'espace culturel arménien, par suite de transferts de population au moment de la perte d'un canton ou d'une province. L'antique ville d'Ani, sur les confins occidentaux du royaume où des temples païens étaient édifiés, prêta ainsi son nom à la capitale de la royauté bagradite située sur les bords de l'Arourian à l'est du royaume. Deux villes du nom de Zarehavan offrent un deuxième exemple, la première, à l'ouest du lac d'Ourmia, la seconde au cœur du pays. Deux autres villes du nom de Gandzak sont situées à l'est du pays, la première au sud-est du lac d'Ourmia, la seconde à l'est du Sévan. Enfin, d'autres noms tels que Dvin, Agarak ou Hovan-Hovin se rencontrent par dizaines d'occurrences, avec des orthographes quasi identiques<sup>170</sup>. À partir de

---

Liverpool, Liverpool University Press 1999, (Sebeos, trad. Thomson), 31-32.

<sup>164</sup> Adontz, *Études arméno-byzantines*, Lisbonne, Fondation C. Gulbenkian, 1965, 125-136, sur la foi de l'historien arménien Kirakos de Gandzak.

<sup>165</sup> « Իսկ զԱտատուն Խորխոփունի փոխանակի հանդերձ զաւրոն իւրոյ կոչէ թագաւորն ի պաղատն, եւ մեծարէ շքով եւ պատուով. եւ տայ ինչս բազումս եւ գումարէ ի թրակացիս : », Sebeos, éd. Apkarian, 88 ; trad. Macler, 1904, p. 33 et Thomson, 1999, p. 34.

<sup>166</sup> N. Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, traduction anglaise de N. Garsoïan, Lisbonne, Fondation C. Gulbenkian, 1970, (ab. : Adontz, *Armenia in the period of Justinian*), 25-26.

<sup>167</sup> Procope, *Des édifices*, III, I, 24-28 et Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 84-93 et N. Garsoïan, *La Grande-Arménie et la province de Mésopotamie*, in *Mélanges H. Ahrweiler*, 1998, 257-262.

<sup>168</sup> *Code Justinien*, III, nouvelle xx et Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 127-154.

<sup>169</sup> Lazare de Pharbe, I, 23, éd. Malkhassian, 44-45 et trad. Thomson, 1991, 82 = *ACA*, I, 2003, 2242.

<sup>170</sup> Le même phénomène s'est observé après 1915, lorsque les survivants du génocide ont fondé sur leur terre d'accueil des villes rappelant leur ville ou leur région d'origine. L'exemple le plus abouti est l'ensemble de villages autour de la capitale de la république d'Arménie reprenant les noms des villes d'Arménie turque, Nor-Kharpert, Nor-Malatia, etc.

la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou du début du V<sup>e</sup> siècle, des dynastes des satrapies ont dû entreprendre de transférer leurs biens au sein du royaume de Grande-Arménie. L'exemple le plus abouti est celui des Rštunik', qui joueront un rôle de première importance dans l'Arménie du VI<sup>e</sup> siècle dont le récit nous a été transmis par l'histoire attribuée à Sebeos. Pourtant, rien n'a percé quant à la gestion de leurs biens.

L'histoire de la dynastie avant la christianisation de la Grande-Arménie (295 env.) est mal connue. Moïse de Khorène, notre source principale, affiche une hostilité et un mépris consommé envers les rudes montagnards du sud du lac de Van. La lignée remonterait selon lui au temps du roi Vałaršak I<sup>er</sup>, sans que le nom du fondateur soit connu<sup>171</sup>. Au temps du roi Tiran (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), un autre Andjewatsi, du nom d'Érankhnavou, aurait épousé la femme du roi Atawasde après la mort de ce dernier qui était resté sans enfants<sup>172</sup>. Il n'est guère possible de prendre ces affirmations pour argent comptant. Il en va autrement des informations sur la période postérieure rapportées par des historiens plus fiables et souvent croisées par deux sources.

Tiridate III, le roi qui se convertit au christianisme, ordonna aux seigneurs des Andjewatsi, de Korkuk', de Tsawdēk, théoriquement hors de sa souveraineté, de faire partie de la délégation qui accompagna Grégoire l'Illuminateur lorsqu'il partit se faire sacrer évêque à Césarée. Ces derniers seront d'ailleurs parmi les premiers Arméniens baptisés par l'évêque nouvellement consacré<sup>173</sup>. Le souverain arsacide demanda encore aux seigneurs des provinces méridionales de l'accompagner dans l'Empire romain<sup>174</sup>. La christianisation de cette lignée de *naxarars* est confirmée par le fait que l'un d'entre eux, Šahēn Anjewasti, fit partie de l'escorte qui accompagna Yusik (330-347) lorsque celui-ci alla se faire sacrer catholicos d'Arménie à Césarée<sup>175</sup>. C'est encore un Andjevatsi, Gnél, qui, selon Moïse de Khorène, « résista héroïquement », à l'invasion du général romain Téntianos, venu capturer le roi Pap, général de l'armée orientale, vers 374<sup>176</sup>. Mehař, prince des Andjewatsi fit partie de la délégation de princes envoyée par le roi Aršak à l'empereur Valens (364-378), ce qui confirme qu'il se reconnaissait encore comme son vassal<sup>177</sup>.

Plus généralement, la maison des Andjewatsi est citée à la dixième place sur soixante-dix dans la liste du trône, ou *Gahnamak*, soit l'énumération des principales dynasties arméniennes. Ce texte, attribué au catholicos Sahak († 438), doit effectivement dater du V<sup>e</sup> siècle<sup>178</sup>. De même, cette dynastie apparaît dans la liste des contributions militaires, il y est noté que le chef de lignée, le *tanuatēr*, doit se rendre au combat avec 300 hommes, ce qui est une contribution d'importance moyenne, les principaux lignages fournissant mille combattants<sup>179</sup>. Encore vers 445, parmi les princes arméniens sommés d'aller à Ctésiphon, au début de la révolte des Arméniens de Grande-Arménie contre le roi de Perse qui voulait leur imposer de force le mazdéisme, le prince Syméon, de la maison des Andjewatsi, est mentionné en bonne place, aussi bien par Lazare de Pharbe<sup>180</sup> que par Élisé vartaped (docteur en théologie)<sup>181</sup>. Le même

<sup>171</sup> Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, II, 5 = ACA, II, 1863.

<sup>172</sup> Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, II, 62 = ACA, II, 1943.

<sup>173</sup> Aa 795 et 814 = Thomson Robert W., *Agathangelos, History of the Armenians*, Albany, 1976 et Yevadian, *Saint Grégoire*, 407-409 et 411-416.

<sup>174</sup> Aa 873 et Yevadian, *Saint Grégoire*, 451.

<sup>175</sup> III, 12, Garsoïan N., *The Epic Histories attributed to Phavostos Buzand, Buzandaran patmoutioun*, Cambridge, Harvard University Press, « Texts and Studies n° 8 », 1989, (ab. : *Buzandaran*, trad. Garsoïan), 82 et 404 = ACA, I, 292.

<sup>176</sup> Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, II, 62 = ACA, II, 2060.

<sup>177</sup> IV, 11, *Buzandaran*, trad. Garsoïan, 133 = ACA, I, 333.

<sup>178</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 66\* et 209-218 ainsi que les notes de ce passage.

<sup>179</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 69\* et 206-209 ainsi que les notes de ce passage.

<sup>180</sup> § 25, Lazare, éd. Malkhasian, 47 et trad. Thomson, 1991, 86 = ACA, II, 2245.

<sup>181</sup> Élisé, Y. Ter-Minassian, *Élisé, Sur le Vartanank et la guerre des Arméniens*, Erevan, Académie des Sciences, 1957, *en arménien* (ab. : Élisé, éd. Ter-Minassian), 42 et R. W. Thomson, *Elishé, History of Vardan and the Armenian war*,

prince se retrouve plus tard, avec Ařawan, Yohan, Dat et plusieurs autres au nombre des prisonniers arméniens emmenés en Perse<sup>182</sup>. Il n'est pas utile de prolonger plus avant cet historique de la dynastie des Andjewasti pour comprendre que cette lignée est restée un membre actif du corps social de l'État arménien.

La christianisation de cette dynastie est manifestement ancienne, car elle fait partie des évêchés que saint Grégoire l'Illuminateur aurait établis de son vivant au début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>183</sup>. Par la suite, les évêques de cette lignée sont restés fidèles à l'Église qui fonda leur siège. Il faut noter ici, qu'en Arménie, à la différence de l'Empire, les évêques ne s'identifient pas à une cité - l'Arménie n'ayant que peu de villes - mais à une lignée seigneuriale<sup>184</sup>. L'évêque était donc en charge d'une dynastie et de tous ses dépendants. Dans la majorité des cas, l'évêque était lui-même issu de la famille dont il prenait la charge pastorale. La présence des évêques d'Andjewasti à de nombreux conciles est attestée<sup>185</sup>. Ils ont en effet souscrit aux canons du concile de 450, et les deux historiens qui nous ont transmis la liste des signataires affirment tous deux que Elbayr (Frère ou Adelphe), évêque des Andjewatsi a souscrit à ce concile<sup>186</sup>. De même, en 505, au premier concile de Dvin, Daniel, évêque des Andjewatsi, était présent et a souscrit<sup>187</sup>. Encore en 607, Grégoire Andjewatsi figurait parmi les pères conciliaires<sup>188</sup>. Enfin, en 644, le même Grégoire fut le quatorzième souscripteur des actes du concile de Dvin<sup>189</sup>. Une fois de plus, il n'est pas utile de mener plus avant cette accumulation des sources qui prouvent largement que l'évêché des Andjewatsi demeure dans la tradition de l'orthodoxie de l'Église arménienne. Il suffit de signaler, qu'au X<sup>e</sup> siècle, l'évêque Xosrow Andjewatsi († 972) fit un long commentaire du livre de messe, le « պատարագամատոյց - paragamatoyts », qui, aujourd'hui encore, est une référence. Son fils, le dernier Andjewatsi que nous citerons, n'est autre que Grégoire de Narek (951-1003), le plus illustre représentant de l'école de Narek, mystique arménien de première importance. À une période difficile à préciser, cette lignée sera absorbée, sans doute par alliance matrimoniale, par la lignée montante des Arcruni<sup>190</sup>, qui recevra même une couronne royale au X<sup>e</sup> siècle.

Cette lignée de seigneurs, fermes dans leur foi, et d'évêques n'ayant jamais hésité à jouer leur rôle de pasteur, est allée encore plus loin. En effet, une liste des possessions arméniennes de Terre sainte a été rédigée par un vardapet du nom d'Anastase. L'authenticité de ce texte a été contestée mais une étude récente de Nina Garsoïan confirme son ancrage dans les oppositions entre le patriarche chalcédonien, Jean IV (574-593) et les moines arméniens. Elle conclut à l'authenticité du texte, peut-être interpolé par la suite pour la partie narrative finale, mais sa

---

Londres, Harvard University Press, « Harvard Armenian Texts and Studies, 5 », 1982 (ab. : Élisé, trad. Thomson), 94 = ACA, I, 567.

<sup>182</sup> § 47 Lazare, éd. Ter-Mekertchian - Malkhassian, 86 et trad. Thomson, 133 = ACA, II, 2282 et Élisé, éd. Ter-Minassian, 193 et trad. Thomson, 1982, 238 = ACA, I, 751.

<sup>183</sup> Vg 98 = G. Garitte, *Documents pour l'étude du livre d'Agathange*, Cité du Vatican, « Studi e Testi, 127 », 1946. Si ces évêchés ne sont pas fondés par saint Grégoire l'Illuminateur, ils font partie de la première géographie ecclésiastique de l'Arménie.

<sup>184</sup> R. H. Hewsen, *An Ecclesiastical analysis of the Naxarar system*, in *From Byzantium to Iran, In honour of Nina Garsoïan*, Atlanta, 1996, 97-149.

<sup>185</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 258-259 et 260 ainsi que 94\*-96\*, 98\* et 100\* pour actes des conciles où un évêque des Andjewatsi est attesté.

<sup>186</sup> § 23, Lazare, Ter-Mekertchian - Malkhassian, 44 et trad. Thomson, 82 = ACA, II, 2242 et Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 94\*-95\*.

<sup>187</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 96\*.

<sup>188</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 98\*.

<sup>189</sup> Adontz, *Armenia in the period of Justinian*, 100\*.

<sup>190</sup> Adontz, *Études arméno-byzantines*, 91.

rédação doit se situer dans le dernier quart du VI<sup>e</sup> siècle, voire autour de 575<sup>191</sup>. Cette liste reproduit sans faute majeure la prosopographie seigneuriale arménienne des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles<sup>192</sup>. Le fait que de nombreux monastères aient été ré-attribués après 451 à des chalcédoniens oblige à penser que le premier état des possessions décrites remonte, au plus tard, à la première partie du V<sup>e</sup> siècle<sup>193</sup>. Ce document semble être du plus grand intérêt pour la connaissance de la première formation de Jean Cassien, car on y trouve les informations suivantes :

« Durant le règne du roi Tiridate et le pontificat de saint Grégoire l'Illuminateur, les seigneurs d'Arménie construisirent des monastères dans la ville sainte de Jérusalem, que j'ai personnellement vus et que je rappelle, chacun selon son propre nom.

[Suit la liste des soixante-dix monastères et des familles princières qui les ont fondés.]

Le monastère des Andjewatsi, qui porte le nom de Saint Ananias, qui est près de Bethléem<sup>194</sup>. »

Il est donc plus que probable que la famille seigneuriale des Andjewatsi possédait, peut-être dès la première partie du IV<sup>e</sup> siècle, un lieu, une simple maison de prière servant d'étape pour les pèlerins arméniens, devenue plus tard un monastère arménien à Bethléem. Or, à cette époque, la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il n'a pas été possible de mettre en évidence l'existence d'un établissement religieux grec. De même, le premier monastère latin n'a été fondé qu'en 386 par saint Jérôme. Si Jean Cassien reçut sa première formation monastique à Bethléem, avant 385, comme il l'affirme par trois fois, ce ne pouvait être, dans l'état actuel de nos connaissances, que dans l'établissement fondé et entretenu par la dynastie des Andjewatsi. Or, comme les moines recevaient leur première formation religieuse dans des établissements de leur nation, il faut en déduire non seulement que Jean Cassien est Arménien mais qu'il est issu de la lignée seigneuriale des Andjewatsi, ou, tout au moins, allié à celle-ci.

---

<sup>191</sup> N. Garsoïan, *Le témoignage d'Anastase Vardapet sur les monastères arméniens de Jérusalem à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, in *Mélanges Gilbert Dagron*, Travaux et Mémoires 14, Paris, 2002, 257-267, surtout 265-266.

<sup>192</sup> Outre les arguments évoqués, il faut également signaler que cette liste est plus correcte sur la prosopographie seigneuriale arménienne que l'état actuel du texte de Moïse de Khorène, et lui est donc probablement antérieure.

<sup>193</sup> Ce document est à replacer dans le contexte des oppositions croissantes entre l'évêque chalcédonien de Jérusalem et les Arméniens non-chalcédoniens qui amèneront, dans la première partie du VII<sup>e</sup> siècle, à la création d'un patriarcat arménien à Jérusalem, dont le premier titulaire connu est Abraham (637-669). Et comme Anastase est loin d'appeler à une rupture totale avec les chalcédoniens, une date autour de 575-580 paraît tout à fait acceptable et même probable pour la composition de sa *Liste*.

<sup>194</sup> « Ի Ժամանակս թագաւորութեան մեծին Տրդատայ եւ ի հայրապետութեան Սրբոյն Գրիգորի Լուսաւորչին մերոյ մեծամեծ իշխանքն Հայոց շինեցին վանորայք ի սուրբ քաղաքն Երուսաղէմ, որոց ականատես եղեալ՝ զրեցի յայս զԿարաքանչիւրսն յականէ յանուանէ : [...] 20. Անճեվացաց վանքն, յանուն Սրբոյն Անանեայ, որ է մէնջ ի Բէթղեհէմ : », A. K. Sanjian, *Anastase Vartabed's list of Armenian Monasteries in Seventh-Century Jerusalem* : A critical examination, in *LM*, 1969, p. 265-292, (ab. Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969), 269-270, pour l'édition critique et 275-276, pour la traduction anglaise. La traduction française de l'extrait ci-dessus a été faite sur le texte arménien, pour l'historiographie et l'analyse, cf. Yevadian, *Saint Grégoire*, 207-209.

## VII - Itinéraire de Jean Cassien

Nous avons pu rendre à Serta la plénitude de son sens grâce aux sources arméniennes de l'Antiquité chrétienne. Mais, plus encore, ces textes nous permettent de penser que le père de la littérature monastique latine est un membre de la dynastie arménienne des Andjewatsi. Cette origine aristocratique sera bientôt confirmée et il nous paraît nécessaire de reprendre l'analyse des éléments autobiographiques sur la base de cette nouvelle conclusion. Par commodité, nous allons regrouper dans un même paragraphe toutes les allusions à une seule période de sa vie et les traiter ensemble.

### *Naissance à Serta.*

De son lieu de naissance tel que nous l'avons déterminé, l'Arménie méridionale, Cassien ne dit rien de précis. Seules quelques allusions sont faites, çà et là. Voici ce qu'il note au premier chapitre de la XXIV<sup>e</sup> conférence :

« Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment pressés de *regagner notre province et de revoir nos parents*<sup>195</sup>. »

Cette indication est si générale qu'elle a pu s'appliquer à toutes sortes de contrées. Il a été depuis longtemps noté que, fidèle à la Seconde Sophistique, les détails ont été soigneusement omis des périodes oratoires. La seule indication positive est que Cassien est originaire d'une région sous domination romaine. Ce qui est le cas pour la partie des satrapies méridionales de l'Arménie où est située Serta.

L'auteur des *Institutions cénobitiques* fait une deuxième allusion à sa patrie dans la première de ses œuvres écrites en latin :

« Dans ces lieux arides et stériles, où l'on ne trouve de bois que celui que l'on couperait aux arbres fruitiers - car il n'y a point de forêts, comme chez nous - ils parcoururent en tous sens les espaces sans chemins frayés et le désert qui s'étend vers la mer Morte<sup>196</sup>. »

Il est possible de déduire de ce passage que l'auteur est né dans une région de denses forêts. Serta étant située sur le contrefort du Taurus arménien, le domaine parental était, au moins en partie, couvert de vastes étendues de forêts. Le climat rigoureux du plateau arménien et sa nature farouche sont attestés par maints classiques, tant latins que grecs (*cf. supra*). Dans la *Cyropédie*, Xénophon évoque longuement les forêts giboyeuses d'Arménie où le prince Cyrus aimait à venir chasser en compagnie de Tigrane, le fils du roi d'Arménie<sup>197</sup>. Les rois d'Arménie prenaient un soin particulier des forêts qui étaient replantées après exploitation, ou simplement par souci du couvert forestier<sup>198</sup>.

---

<sup>195</sup> « *Igitur ad hunc Abraham impugnationem cogitationum nostrarum anxia confessione detulimus, qua ad repetendam provinciam nostram atque ad reuendos parentes cotidianis animae aestibus urgebamur.* », *Conl.* XXIV, 1, 674 et 171.

<sup>196</sup> « *Ut in illis aridis ac sterilibus locis, in quibus ligna, nisi de fructiferis arboribus excidantur omnimodis nequeunt inueniri – nec enim ut apud nos ulla repperiuntur fructea siluestria -, per extrenta auia discurrentes et heremum quae uersus mare mortuum tenditur.* », *Inst.* IV, 21, 61 et 151.

<sup>197</sup> Xénophon, *Cyropédie*, III, 1.

<sup>198</sup> *Buzandaran*, trad. Garsoïan, III, 8, 75.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'abbé Abraham utilise dans un troisième extrait une image issue de la nature pour dissuader Cassien et son *alter ego*, Germain, de retourner sur la terre de leurs pères pour y poursuivre leur vie monastique :

« Vous mettez la dernière énergie physique et morale à combattre en bien des points le naturel, si je puis dire de votre patrie. Mais examinez si, dans vos régions, roidies dans une torpeur d'hiver, à ce qu'on dit, et comme glacées par le froid d'une excessive infidélité, vous pourrez supporter l'espèce de nudité que vous voyez chez nous<sup>199</sup>. »

La rigueur de l'hiver arménien était légendaire dans la littérature gréco-romaine. Ainsi, lors de sa campagne contre Tigrane, en 68 av. J.-C., Lucullus fut-il vaincu autant par les frimas arméniens que par les troupes du roi Tigrane II (95-55 av. J.-C.)<sup>200</sup>. Dès le V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., Xénophon, qui parcourt l'Arménie durant l'hiver 400-399, lorsqu'il traverse le Taurus arménien, note la rigueur du climat :

« Pendant la nuit qu'elle y passa [dans un village d'Arménie], il tomba une telle quantité de neige, qu'elle couvrit les armes et les hommes qui étaient couchés, et raidit même les jambes des bêtes de somme, au point qu'on avait beaucoup de peine à les faire lever. C'était un spectacle digne de compassion, de voir tout étendu, tout couvert de neige<sup>201</sup>. »

Cette mention d'un froid excessif peut également être entendue comme allégorie, nous l'analyserons dans ce sens plus bas. Ces trois mentions faites par Jean Cassien à propos de sa patrie concordent toutes avec ce qui est connu de la région de Serta.

### *Milieu familial.*

De son propre aveu, sa famille est bien possessionnée dans le territoire d'une ville qui semble devoir être identifiée à Serta. En effet, un de ses arguments pour convaincre l'abbé Abraham de le laisser rentrer dans leur pays est ainsi présenté :

« Nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents. Ce qui suscitait surtout ces désirs, c'était le souvenir de leur religion et de leur piété. Ils ne mettraient point d'empêchement à notre genre de vie, nous nous en flattions. Au contraire, nous étions sans cesse occupés à rouler cette pensée que leurs soins assidus favoriseraient plutôt nos progrès. Nul souci des choses matérielles ni l'embarras de pourvoir à notre subsistance ne viendrait plus nous distraire - et même, ils nous fourniraient avec joie, et en abondance, tout le nécessaire.

En outre, nous repaissions notre âme de l'espérance de vaines joies. Notre imagination escomptait une moisson merveilleuse ; nous convertissions quantité de gens que notre exemple et nos avis conduisaient dans la voie du salut !

Alors se peignaient à nos regards les lieux qui renferment le domaine héréditaire de nos ancêtres, avec leurs contours et la beauté riante des paysages. Quelles étendues remplies d'une solitude aussi douce qu'opportune ! Quel délice pour un moine dans le secret des forêts, mais

---

<sup>199</sup> « *Ita etiam uos, qui summo animi et corporis nisu in hac regione dumtaxat quasi naturam patriae uestrae in multis impugnare conamini, diligenter expendite, utrum in illis torpidis ut fama est regionibus et uelut frigore nimiae infidelitatis obstrictis hanc ut ita dixerim nuditatem sustentare possitis.* », *Conl.* XXIV, 8, 682 et 179. Nous verrons plus bas le sens réel de ce passage.

<sup>200</sup> Plutarque, *Vie de Lucullus*, XXXI, 1 (trad. Ozanam).

<sup>201</sup> Xénophon, *Anabase*, IV, 4 « Νυκτερευόντων δὲ ἀτρυφῶντα ἄρα πιπίπτει χιόνος πλετος, ὅστε πέκρυσεν καὶ τὰ πλάκα καὶ τοὺς νθρώπους κατακειμένους· καὶ τὰ ποζύγια συνεπόδισεν χιών· καὶ πολλοὺς κνος ἐν νίστασθαι κατακειμένων γὰρ λεινῶν χιόνος πιπετωκυῶν τε μὲν παραρρηϊή. » (trad. Buchon).

encore quelles facilités à vivre<sup>202</sup> ! »

Ce « domaine héréditaire » de dimension manifestement considérable nous amène à penser que Cassien était issu d'une famille aristocratique, aisée et bien possessionnée, de la région de Serta. Cette hypothèse est confirmée si l'on identifie, comme on le fait généralement, « *un frère à moi connu* » à Cassien lui-même<sup>203</sup>, à propos duquel il écrit :

« Je ne tairai pas non plus un frère à moi connu, et qui appartenait selon le monde à une très grande famille. Il était le fils d'un riche comte et avait reçu une éducation fort soignée. Ayant quitté ses parents, il vola au monastère. Pour éprouver l'humilité de son âme et l'ardeur de sa foi, l'ancien lui commanda immédiatement de charger sur ses épaules dix corbeilles, qu'il n'y avait nulle nécessité pourtant de vendre publiquement, et d'aller en faire commerce par les rues<sup>204</sup>. »

Le terme « *comes* » employé par Cassien peut être une précieuse indication pour nous, traduisant une notion grecque ou arménienne. Les comtes du Bas-Empire étaient d'importants personnages de l'entourage impérial, mais ce premier sens n'est sans doute pas le bon. Puis les comtes devinrent des gouverneurs des villes et des diocèses de l'Empire. Et pour la période qui nous intéresse, ce sens général est également douteux. Il y a pourtant un cas où ce terme pourrait être appliqué. Dans les satrapies méridionales de l'Arménie, annexées à l'Empire en 299, les dynastes locaux avaient conservé leur indépendance. Procope de Césarée distingue soigneusement le roi d'Arménie, qu'il nomme « *rex* », des dynastes locaux, les *naxarars*, qu'il nomme « *satrapes* ». Les égards de l'empereur pour ces derniers sont étonnants, puisqu'il leur envoyait des « *bottes de couleur pourpre ... telles que seul l'empereur des Romains et le roi des Perses ont le droit d'en porter*<sup>205</sup>. » Dans le troisième quart du IV<sup>e</sup> siècle, le *tanutēr*, chef de famille, des Andjewatsi, comme ses collègues Ğštuni ou Mokk', était donc un satrape pour l'administration impériale, et le terme le plus propre à désigner sa fonction en latin était « *comes* ». Ce mot est donc une confirmation supplémentaire de notre thèse.

Manifestant une grande pudeur et une réelle modestie, comme cela a été souligné, l'auteur ne donne aucune autre précision sur ses parents, dont on ignore jusqu'au nom ; ce silence étant très regrettable car des noms aristocratiques spécifiques à chaque lignée se transmettaient au sein de chaque maison. Nous aurions eu là une possibilité de confirmation supplémentaire.

Cassien fait cependant allusion à une sœur, dans un curieux passage des *Institutions cénobitiques* :

« Le moine doit éviter les personnes du sexe et les évêques.

Une maxime très ancienne des pères, qui s'est conservée jusqu'à ce jour - *Hélas ! c'est à ma confusion que je la rapporte, moi qui n'ai pas su éviter ma sœur ni échapper aux mains épiscopales* - est que le moine doit fuir les personnes du sexe et les évêques. La familiarité des unes et des autres

---

<sup>202</sup> « *Igitur ad hunc Abraham inpugnationem cogitationum nostrarum anxia confessione detulimus, qua ad repetendam prouinciam nostram atque ad reuisendos parentes cotidianis animae aestibus urgebamur. Hinc etenim nobis maxima desideriorum nascebatur occasio, quod tanta religione atque pietate parentes nostros praeditos recordabamur, ut eos nequaquam inpedituros nostrum propositum praesumeremus, hoc iugiter mente uolentes, quod profectum magis ex illorum essemus adsiduitate capturi, nulla que nos corporalium rerum sollicitudine, nullis prospiciendi uictus distentionibus occupandos, illis adfatim omnem cum gaudio praebitionem nostrae necessitatis explentibus. Insuper etiam spe inanium gaudiorum animas pascebamus, credentes nos fructum maximum percepturos de conuersione multorum, qui uelut nostro essent ad uiam salutis exemplo ac monitis dirigendi. Tunc praeterea ipsorum locorum situs, in quibus erat maioribus nostris auita possessio, ipsarum que amoenitas iucunda regionum ante oculos pingebatur, quam grate et congrue solitudinis spatii tenderetur, ita ut non solum delectare monachum possent secreta siluarum, sed etiam maxima uictus praebere compendia. »*, *Conl.* XXIV, 1, 673 et 171.

<sup>203</sup> Ce genre de périphrase est un mode courant pour faire des allusions quelque peu voilées à son expérience personnelle, cf. *Conl.* XVII, 24.

<sup>204</sup> *Inst.* IV, XXIX, 67 et 163-165.

<sup>205</sup> Procope, *Des édifices*, III, I, 1-23.

a le même résultat : c'est une chaîne qui ne laisse plus au moine la liberté de vaquer au silence de sa cellule ni de s'attacher à la contemplation divine par un regard très pur sur les choses de la foi<sup>206</sup>. »

Il mentionne sa sœur et sous-entend avoir eu une relation forte avec elle, sans la nommer, à l'exemple du Prince des ermites, Antoine, observant en cela les règles de la Seconde Sophistique. Demeure la question de la relation à son évêque sur laquelle nous reviendrons.

### *Éducation.*

L'aisance de sa famille explique l'éducation classique qu'il se plaint d'avoir reçue :

« Toutes les pensées, dis-je, que vous avez développées avec tant d'abondance, ajoutent encore au découragement que j'avais à soutenir. Outre les captivités de l'âme qui sont communes à tous, et les distractions qui battent du dehors les esprits encore faibles, je trouve un obstacle particulier à mon salut dans la médiocre connaissance que je parais avoir de la littérature. *Zèle du pédagogue, ou application continue à la lecture, je m'en suis imprégné jusqu'au fond. Avec un esprit de la sorte infecté des œuvres des poètes, les fables frivoles, les histoires guerrières dont je fus imbu dès ma petite enfance et mes premiers débuts dans les études, m'occupent même à l'heure de la prière. Je psalmodie, ou j'implore le pardon de mes péchés ; et voici que le souvenir effronté des poèmes appris jadis me traverse l'esprit, l'image des héros et de leurs combats semble flotter devant mes yeux. Tandis que ces fantômes se jouent de moi, mon âme n'est plus libre d'aspirer à la contemplation des choses célestes. Cependant, les larmes que je répands chaque jour ne réussissent pas à les chasser. [...]*

« Votre esprit sera nécessairement occupé de ces poèmes aussi longtemps qu'il n'aura pas conquis, par une égale application et une assiduité toute pareille, d'autres objets qu'il repasse en lui-même, et qu'au lieu de ces pensées infructueuses et terrestres, il n'en enfantera point de spirituelles et de divines<sup>207</sup>. »

La lecture de ses œuvres démontre, elle aussi, une bonne connaissance de la littérature profane en plus de celle des Écritures<sup>208</sup> et des Pères grecs et latins<sup>209</sup>. En effet, en plus de l'influence de Platon qui se retrouve dans la forme même des *Conférences*, des allusions au stoïcisme et à l'aristotélisme<sup>210</sup> soulignent la solide culture classique qu'on inculquait aux

---

<sup>206</sup> « *Quapropter haec est antiquitas patrum permanens nunc usque sententia, quam proferre sine mea confusione non potero, qui nec germanam uitare nec episcopi euadere manus potui, omnimodis monachum fugere debere mulieres et episcopos.* », *Inst.* XI, 18, 203 et 445.

<sup>207</sup> « *Quippe cui praeter illas generales animae captiuitates, quibus non dubito infirmos quosque pulsari extrinsecus, speciale impedimentum salutis accedit per illam quam tenuiter uideor adtigisse notitiam litterarum, in qua me ita uel instantia paedagogi uel continuae lectionis maceravit intentio, ut nunc mens mea poeticis illis uelut infecta carminibus illas fabularum nugas historiasque bellorum, quibus a paruulo primis studiorum inbuta est rudimentis, orationis etiam tempore meditetur. [...]* *Necesse est enim mentem tuam tamdiu illis carminibus occupari, quamdiu sibi alia quae intra semet ipsam recolat simili studio et assiduitate conquirat ac pro illis infructuosos atque terrenis spiritalia ac diuina parturiant.* », *Conl.* XIV, 12-13, 414-415 et 385-387.

<sup>208</sup> Il n'y a qu'à consulter l'index des citations scripturaires pour noter l'abondance et la variété des livres cités tirés des deux Testaments ; cf. éd. Petschenig, 392-409.

<sup>209</sup> Il connaît, et a médité Origène et Évagre, qu'il évite de citer, utilise les principaux auteurs grecs chrétiens de son temps (Athanasie, Grégoire de Nysse, Basile de Césarée ou Jean Chrysostome) et les auteurs latins qu'il a connus à Rome et Marseille (Augustin d'Hippone, Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan et Cicéron) qu'il cite plus précisément et abondamment, ce qui permet de penser qu'il citait les Grecs de tête et les latins sur les textes ; cf. éd. Petschenig, 392.

<sup>210</sup> Pour une mention explicite de l'aristotélisme, cf. *Conl.* XV, 3, 2.

jeunes gens biens nés, même dans les sociétés de l'Antiquité chrétienne<sup>211</sup> et particulièrement du royaume de Grande-Arménie<sup>212</sup>.

Cette éducation grecque se manifeste à chaque page de son œuvre, comme nous l'avons analysé, *cf. supra*.

Enfin, sa famille était de confession chrétienne. C'est ce qui ressort du début de la *Conférence XXIV* déjà cité, où il affirme : « Nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents. Ce qui donnait surtout occasion à ces désirs, *c'était le souvenir de leur religion et de leur piété*<sup>213</sup>. » Or, comme nous l'avons déjà montré, les Andjewatsi étaient chrétiens depuis le début du IV<sup>e</sup> siècle et leur *tanutēr* avait même fait partie des premiers *naxarars* baptisés. Dans ce contexte, il faut revenir sur son affirmation d'avoir eu une relation privilégiée avec un évêque. Cette information prend un sens particulier dans le contexte social arménien de l'époque. L'évêque des Andjewatsi prit sans doute, comme c'était l'usage, une part considérable dans la formation et la première éducation chrétienne de ses neveux et cousins, ce qui explique certainement la forte relation émotionnelle que Cassien semble déplorer, en même temps que le lien fort qui l'unit à sa sœur. Cette éducation dans le sillage de l'évêque de sa lignée sera également l'une des clés d'explication de sa pensée théologique, *cf. supra*. L'éducation de Cassien et son milieu familial correspondent exactement à ce que l'on sait d'autres grands ecclésiastiques arméniens de ce temps comme le catholicos Sahak (387-428 ; † 438) en Grande-Arménie ou Eustathe de Sébaste (355-377), le maître de Basile de Césarée<sup>214</sup>, dans la Petite-Arménie.

### *Monastère à Bethléem.*

Encore jeune - il serait né en effet vers 360 - Cassien quitte les siens, avec leur accord, pour aller solliciter son admission dans le monastère de Bethléem, patronée par sa lignée, avant 380-385. Ce départ s'explique sans difficulté. En effet, la décennie 370 fut une période très troublée en Grande-Arménie, qui vit le souverain sassanide s'allier à des *naxarars* arméniens et charger ceux-ci de dévaster le pays et tenter d'y imposer le mazdéisme. Les régions du sud du royaume, et même les satrapies de l'Empire, furent alors particulièrement malmenées. L'envoi d'un jeune homme animé d'une vocation religieuse sous un ciel plus clément était incontestablement sage précaution<sup>215</sup>.

La jeunesse de Cassien est soulignée à deux reprises, comme pour faire remarquer son caractère hors du commun. N'écrit-il pas dans la préface des *Institutions cénobitiques* ? :

« Deuxièmement, ce que, fixé parmi ces moines *depuis notre enfance*, et incité par leurs exhortations quotidiennes et leurs exemples, nous avons essayé d'accomplir [...]»<sup>216</sup>. »

De même, dans la *Conférence XVII*, confirme-t-il :

---

<sup>211</sup> H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Le Seuil, 1981, 6<sup>ème</sup> éd., 244-245.

<sup>212</sup> Dans une étude en cours sur l'Arménie et l'hellénisme, nous nous proposons de réunir tout le matériel sur les traces de la culture grecque dans l'Arménie antique, recueillies ces dix dernières années.

<sup>213</sup> *Conl.* XXIV, 1, 674 et 171.

<sup>214</sup> Profitons-en pour préciser que, contrairement à ce que l'on trouve écrit çà et là, son origine arménienne ne saurait être mise en doute puisqu'elle est affirmée plusieurs fois par les auteurs de l'Antiquité chrétienne *Cf.* Théodoret de Cyr, *Histoire de l'Église*, II, 26, 4, L. Parmentier et F. Scheidweiler, *Théodoret de Cyr, Kirchengeschichte*, 2e éd., Berlin, Akademie-Verlag, « Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte, n° 44 », 1954, 159, l. 12.

<sup>215</sup> Ce jeune homme pouvait être sorti de son monastère pour devenir le *tanuatēr* au cas où tous les hommes de sa lignée auraient été massacrés. Le roman récemment réédité de Raffi, *Samuel*, (édition Thaddée, Paris, 2010) est fondé sur de solides connaissances historiques et rend bien compte de l'atmosphère de cette époque.

<sup>216</sup> « *Secundo quod ea, quae a pueritia nostra inter eosdem constituti atque ipsorum incitati cotidianis adhortationibus et exemplis uel agere temptauimus.* », *Inst. Praef.* 4, 4-5 et 25-27.

« Nous devons savoir un gré infini pour leur doctrine, à ceux qui nous ont instruits, dès notre jeune âge, à former de grandes résolutions, et ont su allumer dans notre cœur une soif si particulière de la perfection, en nous faisant goûter le bien qui était en eux<sup>217</sup>. »

Les deux termes utilisés « *pueritia* » et « *paruulis* » ont un sens convergent : il s'agit d'un enfant avant l'âge de la puberté, située par les anciens vers l'âge de quinze ou seize ans. Sa venue en Terre sainte a donc lieu très tôt, à un âge où l'assentiment des parents était nécessaire. Il affirme également que c'est dès cette époque qu'il se lie d'amitié avec Germain, son frère, non par « la naissance mais selon l'esprit » :

« Ayant reconnu notre désir d'entendre ses leçons, il s'enquit tout d'abord si nous étions frères ; et quand il nous eut ouï dire que nous l'étions en effet, non par la naissance, mais selon l'esprit, et que dès l'origine de notre renoncement, une inséparable société nous avait réunis, soit dans le voyage que nous avions entrepris l'un et l'autre en vue de nous former à la milice spirituelle, soit dans les exercices du monastère, il commença ainsi son discours<sup>218</sup>. »

Cette habitude de voyager au moins par deux, si ce n'est en petit groupe, est tout à fait courante à l'époque et se perpétuera jusqu'au Moyen-Âge<sup>219</sup>. Ce qui est de nature à étonner, c'est la qualité de cette relation qui dure de nombreuses années, peut-être jusqu'à la mort de Germain<sup>220</sup>. Le lieu de la première formation des deux amis est lui aussi désigné assez précisément par Cassien. Ainsi note-t-il une première fois dans les *Institutions cénobitiques* :

« Il faut pourtant savoir que cette fonction canonique du matin [l'heure de Prime], qui, aujourd'hui, est pratiquée surtout en Occident, a d'abord été instituée de notre temps et dans notre monastère, là où notre Seigneur Jésus-Christ, né de la Vierge, daigna recevoir les débuts de l'enfance humaine et confirma par sa grâce notre toute première enfance dans la religion<sup>221</sup>. »

Plus loin, il ajoute que l'abbé Pinufe, abbé d'un monastère égyptien près de Panaphysis, s'y fit admettre par humilité et partagea même un temps leur cellule de novices :

« Il [l'abbé Pinufe] monta en effet sur un navire et s'en fut en Palestine. Sa retraite serait plus sûre, pensait-il, s'il se transportait en des lieux où son nom même n'avait jamais été entendu. Lorsqu'il y fut arrivé, il gagna aussitôt notre monastère qui n'est pas loin de la grotte où Notre Seigneur daigna naître de la Vierge. S'y étant retiré peu de temps, il ne put [...] demeurer caché plus longtemps<sup>222</sup>. »

---

<sup>217</sup> « *Quamuis etiam illorum doctrinae summas grates rependere debeamus, qui nos docuerunt a paruulis magna conari et dato boni sui gustu egregiam perfectionis sitim nostris uisceribus indiderunt.* », *Conl.* XVII, 7, 468 et 495.

<sup>218</sup> « *Qui cum institutionem suam nos desiderare sensisset, percontatus primum utrumnam essemus germani fratres audiensque a nobis quod non carnali, sed spiritali essemus fraternitate deuincti, nosque ab exordio renuntiationis nostrae tam in peregrinatione, quae ab utroque nostrum fuerat obtentu militiae spiritalis arrepta, quam in coenobii studio indiuidua semper coniunctione sociatos.* », *Conl.* XVI, 1, 439 et 435.

<sup>219</sup> P. Maraval, *Lieux saints et pèlerinages d'Orient, histoire et géographie des origines à la conquête arabe*, Paris, Cerf, 2004, 116-121.

<sup>220</sup> Les noms de Germain et Cassien n'ont rien d'étonnant pour des Arméniens de cette époque et sont attestés par ailleurs durant l'Antiquité tardive, H. Hadjarian, *Dictionnaire des noms propres arméniens*, Erevan, Université d'État, 1942-1962, I, 453, en arménien.

<sup>221</sup> « *Sciendum tamen hanc matutinam, quae nunc obseruatur in occiduis uel maxime regionibus, canonicam functionem nostro tempore in nostro que monasterio primitus institutam, ubi dominus noster Iesus Christus natus ex uirgine humanae infantiae suscipere incrementa dignatus nostram quoque adhuc in religione teneram et lactantem infantiam sua gratia confirmauit.* », *Inst.* III, 4, 39 et 103.

<sup>222</sup> « *Nam conscendens nauem in Palaestinae partes commeare curauit, credens se tutius latiturum, si ad illa semet ipsum asportaret loca, in quibus ne nomen quidem suum fuisset auditum. Quo cum aduenisset, nostrum monasterium protinus expetiuit, quod non longe fuit a spelaeo, in quo dominus noster ex uirgine nasci dignatus est. In quo permodico tempore delitescens secundum ... abscondi non*

Il revient sur son monastère d'origine dans la *Conférence XI* :

« Nous l'avouons, notre tiédeur, qui peut-être vous a été révélée, ne mérite pas la faveur que nous demandons. Mais vous la devez aux fatigues d'un si long voyage, qui, du monastère de Bethléem, où l'on ne fait qu'étudier le rudiment, nous a conduits jusqu'ici, pressés par le désir d'entendre vos leçons et l'amour de notre progrès<sup>223</sup>. »

En ce temps, il était d'usage d'aller recevoir la première formation monastique dans un lieu proche de sa famille ou dans une maison tenue par des moines de sa nation. Or il y eut vers 370<sup>224</sup> une terrible campagne sassanide en Arménie, qui prit la forme d'une « grande persécution » des Perses sassanides contre les chrétiens d'Arménie. Il n'y a par conséquent rien d'étonnant à ce que la famille de Cassien l'ait envoyé en Terre sainte, contrée moins désolée par le glaive, pour y recevoir sa première formation. Ce lien des chrétiens d'Arménie avec la Terre sainte est ancien et important ; il convient de le préciser.

### *Monachisme arménien en Palestine.*

Dès la première partie du IV<sup>e</sup> siècle, le fils et successeur de saint Grégoire l'Illuminateur, Vrt'anes (333-342), écrit à l'évêque de Jérusalem, Macaire, pour lui demander des précisions diverses (liturgiques, sacramentaires, etc.). La réponse de Macaire de Jérusalem, écrite vers 335, est conservée dans le *Livre des lettres*, recueil officiel de la chancellerie catholicossale<sup>225</sup>.

Vers cette époque, des pèlerins sont attestés comme allant visiter les lieux de la vie et de l'action du Christ. Avant 340, un Arménien de Petite-Arménie, Eutactus, est le premier dont le nom soit conservé par Épiphane de Salamine<sup>226</sup>. De plus, Cyrille de Scythopolis relate longuement l'action de deux moines arméniens, saint Euthymius et saint Jean l'Hésychaste, deux des fondateurs du monachisme palestinien, ainsi que les visites régulières de leurs compatriotes d'Arménie<sup>227</sup>. Vers 428, Cyrille de Scythopolis mentionne même la venue d'un groupe de plus de quatre cents pèlerins arméniens, venus visiter sur la route de Jérusalem le monastère nouvellement fondé par saint Euthymius<sup>228</sup> sur les rives du Jourdain. Dans le monastère de saint Théodosius, à Deir Dossi, les Arméniens avaient une vaste chapelle dans laquelle ils célébraient l'office dans leur langue<sup>229</sup>. L'aménagement d'une chapelle spéciale pour la célébration de l'office en arménien est l'une des preuves les plus sûres de la venue fréquente de groupes considérables d'Arméniens en Terre sainte. La venue d'Arméniens en pèlerinage dans toute la Terre sainte est confirmée également par les graffiti arméniens. Après

---

*potuit*. », *Inst.*, IV, 31, 70 et 171. L'abbé Pinufius partagera quelque temps la cellule de Cassien et Germanus et il y a une allusion en *Conl.* XX, 1.

<sup>223</sup> « *Nam etiamsi reuelatus tibi tepor noster inpetrare id quod expetimus non meretur, debet hoc saltim labor tanti itineris obtinere, quo huc de bethleemiti coenobii rudimentis institutionis uestrae desiderio et profectus nostri amore propeuimus.* », *Conl.* XI, 5, 317 et 197

<sup>224</sup> La source la plus ample sur cette invasion est Faustus de Byzance ou *Buzantaran*, trad. Garsoian, IV, 55, p. 175-176, cf. M. Yevadian, *Saint Grégoire d'Arménie Patron de Tallard*, Lyon, Sources d'Arménie, 2011, 98-100.

<sup>225</sup> Cette lettre, extrêmement importante pour la connaissance des pratiques liturgiques et sacramentaires des Églises arménienne et hiérosolylitaine, a été traduite et commentée par A. Terian, *Macarius of Jerusalem, Letter to the Armenians (A.D. 335)*, Introduction, Text, Translation and Commentary, S. Nersess Armenian Seminary, New York, 2008.

<sup>226</sup> Épiphane de Salamine, †403, *Panarion, ou Pharmacie contre toutes les hérésies*, Édition Holl, 1980, 80-81 ; traduction anglaise de Williams, 2009, 282-283.

<sup>227</sup> Saint Euthymius était un Arménien de Méliène, *Vie de saint Euthymios*, c. 2, E. Schwartz, *Kyrrillos von Skythopolis*, (TU 49,2), (ab. : *Vie de saint Euthymios*, éd. Schwartz), 8, l. 23.

<sup>228</sup> *Vie de saint Euthymios*, c. 17, Schwartz, 27, l. 8.

<sup>229</sup> M. E. Stone, *Holy Land Pilgrimage of Armenians before the Arab Conquest*, in *Revue Biblique*, 93, 1986, 93-110 (ab. : Stone, *Pilgrimage of Armenians*), 95.

l'invention de l'alphabet arménien en 405, des pèlerins arméniens graveront leur nom dans la pierre des Lieux saints. Ainsi, un certain Babken laissera-t-il son nom dans une couche archéologique datée d'avant 447, à Nazareth ainsi que sur le mont Sinaï<sup>230</sup>. Autour du monastère de Sainte-Catherine, Michael Stone a relevé pas moins de cent treize inscriptions arméniennes, dont une partie notable date de l'époque paléochrétienne<sup>231</sup>. Le même chercheur a relevé nombre de mosaïques arméniennes en Terre sainte qui témoignent d'autant de monastères de la même nation<sup>232</sup>.

Dans son *Histoire Philothée*, Théodoret de Cyr mentionne par deux fois les Arméniens qui se pressent parmi les pèlerins auprès de Siméon le Stylite :

« Ce ne sont pas seulement les habitants de notre Empire qui affluent, mais encore les Ismaélites, les Perses, les Arméniens qui leur sont assujettis, les Ibères et les Homérites et les peuples qui sont encore plus à l'intérieur de ceux-ci<sup>233</sup>. »

De plus, le même Théodoret de Cyr rapporte longuement l'abbatit de Théodotos l'Arménien qui présida durant vingt-cinq<sup>234</sup> ans la communauté de Publius et à qui succédera son neveu Théotecnos.

« Ce Théodotos, qui était originaire d'Arménie, avait observé cette communauté d'ascètes ; il commença par se mettre au rang des subordonnés en obéissant au grand Théotecnos qui tenait la barre. Puis, lorsque Théotecnos eut émigré, comme je l'ai dit, il occupa la présidence et brilla de tant de qualités qu'il obscurcit presque la réputation de ses prédécesseurs. Par exemple, le désir de Dieu le travaillait et le transperçait de traits si nombreux, si forts, que, jour et nuit, il répandait des larmes de componction. Il était rempli aussi d'une grâce charismatique si puissante que, lorsqu'il priait, les assistants se taisaient tous, uniquement attentifs à ses saintes paroles, car ils pensaient que les entendre était la meilleure prière. Y a-t-il un cœur d'acier qui, devant une expression si sincère, ne se soit laissé attendrir et n'ait amolli son inflexible résistance pour se mettre au service de Dieu?

C'est ainsi qu'augmentant chaque jour sa richesse et accroissant de pareils biens ses trésors incorruptibles, après avoir conduit son troupeau pendant vingt-cinq ans, parvenu à une belle vieillesse, il fut réuni à ses pères, comme dit la Sainte écriture, après avoir passé les rênes à Théotecnos son neveu, mais son frère par sa manière de vivre<sup>235</sup>. »

<sup>230</sup> M. E. Stone, *The Armenian Inscriptions from the Sinai*, with Appendixes on the Georgian and Latin Inscriptions by Michel van Esbroeck and William Adler, Harvard University Press, 1982, (ab. : Stone, *Armenian Inscriptions from the Sinai*) et M. E. Stone, *Armenian Inscriptions of the fifth century from Nazareth*, in *REArm*, NS, 22 (1990-1991), 315-332.

<sup>231</sup> Stone, *Armenian Inscriptions from the Sinai*.

<sup>232</sup> M. E. Stone, *A Reassessment of the Bird and Eustathius Mosaics*, in M. E. Stone et N., R. Ervine, *The Armenians in Jerusalem and the Holy Land*, Louvain, Peeters, 2002, 203-219.

<sup>233</sup> Théodoret de Cyr, XXVI, 11 : « Ο γαρ μόνον ο τιν καθ' ομους οκουμένην οκοιντες συρρέουσιν, ολλο κα οσμαηλοται κα Πέρσαι κα ορμένιοι ο τούτων ποχείριοι κα οβηρες κα ομηροται κα ο κείων ονδοτεροι. », éd.-trad. Canivet – Leroy-Molinghen, 1977, p. 182-183 et XXVI, 13, p. 190-191 : « On peut voir, comme je le disais, des Ibères, des Arméniens, des Perses qui arrivent là et reçoivent le saint baptême. »

P. Canivet et A. Leroy-Molinghen, *Histoire des moines de Syrie, Histoire Philothée*, Paris, Le Cerf, 1977-1979, *SCh* 234 et 468, 514 et 468 pages (ab. : éd.-trad. Canivet - Leroy-Molinghen), 182-183 et XXVI, 13, 190-191 : « On peut voir, comme je le disais, des Ibères, des Arméniens, des Perses qui arrivent là et reçoivent le saint baptême. »

<sup>234</sup> L'abbatit de Théodotos l'Arménien est à situer entre 380 et 405 environ.

<sup>235</sup> Théodoret de Tyr, V, 7 : « ο δ Θεόδοτος οπος, οπ τος ορμενίας ορμώμενος, τιν οσκητικον κείνην συμμοριαν θεασάμενος, τ μιν προτα μετ τιν οηκόων τέτακτο, τ μεγάλ Θεοτέκν κυβερνντι πειθόμενος. οπειδ δέ, ος οφην, ο μιν οξεδήμησεν, αττος δ τιν προστασιαν παρέλαβεν, τοσοούτοις οκόμεσεν ογαθοος ος οποκρύψαι μικρο δεον τοος προτέρους τ φήμ· οτω γαρ αττον θεοος κατειργάσατο πόθος κα τοσοούτοις αττον κα τοιοούτοις κατέτρωσε βέλεσιν ος νύκτωρ κα μεθ' ομέραν τος κατανύξεως προχέειν τ δάκρυα. Τοσαύτης δ πνευματικος χάριτος ονάπλεως ον ος προσευχομένου σιγν μιν οπαντας τοος παρόντας, οπαίειν δ μόνον τιν οερν οκείων οημάτων,

Le fait que quatre des principaux fondateurs du monachisme palestinien soient Arméniens et que les Arméniens viennent en groupes si considérables a suscité l'étonnement de l'un des spécialistes de la présence arménienne en Terre sainte, Michael Stone, professeur à l'Université Hébraïque de Jérusalem : « du rôle très considérable joué par les pèlerinages arméniens qui sont attestés depuis les périodes les plus reculées est un fait assuré, et de plus, leur rôle majeur comme pèlerins est parallèle à leur position dominante dans le monachisme palestinien<sup>236</sup>. »

L'étude de cette question nous amène à penser que, si les Arméniens ont investi la Terre sainte massivement dès le IV<sup>e</sup> siècle, cela tient aux difficultés politiques de leur pays, au premier rang desquelles il faut citer les campagnes répétées des Sassanides. C'est là sans doute la clé des interrogations de Nina Garsoïan qui s'étonnait de ne pas trouver en Arménie la preuve de la présence de monastères avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Il ne fait guère de doute que ces monastères arméniens existaient, mais pas dans le royaume de Grande-Arménie. Tout se passe comme si le monachisme arménien était venu se réfugier en Palestine... comme le fit Cassien. La venue de ce jeune novice et de son ami s'insère ainsi dans ce contexte bien attesté par des sources sûres de la descente des Arméniens de leur haut plateau vers la Palestine et au-delà.

Les sources arméniennes permettent même d'aller plus loin. En effet, une liste des possessions arméniennes de Terre Sainte a été rédigée par Anastase vardapet - il en a déjà été fait mention - en vingtième position :

« Le monastère des Anjewatsi, qui porte le nom de Saint-Ananias, qui est près de Bethléem<sup>237</sup>. »

Aucune recherche n'a été faite à Bethléem pour tenter de retrouver le monastère Saint-Ananias, mais les Arméniens ont depuis des siècles une place de choix dans cette ville. En effet, une partie considérable de l'église de la Nativité est sous la protection de l'Église arménienne. Cette position de première importance dans ce haut lieu du christianisme est probablement due à l'antique présence arménienne, et perpétue peut-être le monastère arménien des Andjewatsi, qui, aux dires de Cassien, était très proche de la grotte de la Nativité.

### *Sa première formation religieuse.*

Les deux amis furent donc admis, probablement vers 370-380, dans le monastère Saint-Ananias des Andjewatsi près de la grotte de la Nativité, et c'est là qu'ils reçurent leur première formation :

« C'était au temps où nous demeurions en notre monastère de Syrie. Après avoir reçu les premiers éléments de la foi et fait quelque profit, nous ressentîmes le désir d'une perfection plus

---

προσευχῶν σπουδαίαν τῶν κρῶσιν ἰουμένων. Τίς γὰρ οὕτως ἰδαμάντινος ἢ ἢς κείνων οὕτω γνησίως προσφερομένων τῶν λόγων μὴ καταθελθῶναι τῶν ψυχῶν καὶ τῶν σκληρῶν ταύτης καὶ πειθῶς καταμαλάξαι καὶ πρὸς τῶν θεῖαν θεραπείαν μεταγαγεῖν ; Οὕτω καθ' ἑκάστην ἡμέραν τῶν πλοῦτον ἀξίων καὶ τοῖς σὺλους θησαυροῖς πλήρεις τῶν τοιούτων ἰγαθῶν ἰποφαίνων, πέντε καὶ ἑκοσι ἰτη ποιμάνας τῶν ποίμνιον, προσετέθη πρὸς τοῖς πατέρας ἀποτοῦ, κατὰ τῶν θεῖαν γραφήν, τραφεῖς ἢν γήρῳ καλῶ, Θεοτέκνῳ δὲ ἰδελφιδῶ μῶν ἰντι τῶ γένος, ἰδελφῶ δὲ τῶν τρόπον τῶς ἰνίας παραδούς. », éd.-trad. Canivet – Leroy-Molinghen, 338-341.

<sup>236</sup> Stone, *Pilgrimage of Armenian*, 95.

<sup>237</sup> Anastase, éd.-trad. Sanjian, 269-270 pour l'édition critique et 275-276 pour la traduction anglaise. La traduction française de l'extrait ci-dessus a été faite d'après le texte arménien.

haute et résolûmes de gagner incontinent l'Égypte<sup>238</sup>. »

Cassien ne précise pas le détail de cette formation, mais nous avons certains indices importants qui nous permettent de nous faire une idée. Il s'agit même d'arguments majeurs liés à la formation de Cassien, dans un milieu lié aux Arménies et à la Cappadoce. Depuis 1936, l'abbé Ménager a souligné que sa pensée théologique était fortement liée à celle d'Evagre, un moine, fils de l'évêque d'Ibora du Pont, élève de Grégoire de Nazianze, qui fut élevé au diaconat par Grégoire de Nysse. Après sa formation auprès des Pères cappadociens, il se retira au désert des Cellules, en Egypte, comme le feront quelques décennies plus tard Cassien et Germain. Le Père Ménager a longuement souligné les liens étroits entre la théologie mystique de Cassien et celle des Cappadociens<sup>239</sup>. De même, le père Michel Dujarier, collaborateur des Sources Chrétiennes de Lyon, étudie depuis des années le vocabulaire de la fraternité. Or, l'emploi de cette notion (*adelphotès - fraternitas*) dans l'œuvre de Cassien est sans précédent dans la littérature latine. Par contre, son usage est très proche de Basile de Césarée et des Pères cappadociens qui sont à la base de sa diffusion en Grande comme en Petite-Arménie<sup>240</sup>. On peut donc résolument supposer qu'il a subi l'influence profonde de la théologie des Pères cappadociens. Son œuvre postérieure le confirme, il cite en effet les deux principaux, Basile de Césarée<sup>241</sup> et Grégoire de Nazianze<sup>242</sup>. De même, il a une étonnante connaissance du Symbole d'Antioche, qu'il cite et analyse avec une étonnante aisance tout au long du livre VI de son traité *Contre Nestorius*. Sa formation dans la pensée théologique cappadocienne et antiochienne signe une fois de plus son origine<sup>243</sup>. Cette proximité avec la culture cappadocienne est discrètement affirmée par Cassien lui-même dans les *Institutions cénobitiques*, lorsqu'il indique que l'habitude de lire durant le repas est originaire de Cappadoce :

« Quant aux lectures spirituelles qui sont faites pendant les repas de la communauté, nous savons que cela ne vient pas de la règle des Égyptiens, mais de celle des Cappadociens<sup>244</sup>. »

Sa connaissance de ce milieu apparaît à plusieurs autres occasions<sup>245</sup>, quoiqu'il reste volontairement discret sur ce monachisme.

Enfin, il faut souligner un élément capital de sa théologie qui lui posa de nombreux problèmes après son arrivée en Occident. Formé à la théologie de l'Église arménienne, il affirme constamment le rôle de la grâce, accordant cependant une place importante au libre arbitre. Ce dernier concept est abordé explicitement à trente huit reprises dans ses œuvres, ce qui est une fréquence bien supérieure en comparaison de tous ses contemporains latins. Il énonce ainsi sa pensée dans les *Institutions cénobitiques* :

---

<sup>238</sup> « *Cum in coenobio Syriae consistentes post prima fidei rudimenta succedentibus aliquatenus incrementis maiorem perfectionis desiderare gratiam coepissemus, statuimus confestim Aegyptum.* », *Conl.*, XI, 1, 314 et 191.

<sup>239</sup> D. A. Ménager, O.S.B., *A propos de Cassien*, in *La Vie Spirituelle* 46 (Suppl.), 1936, 98-109.

<sup>240</sup> Il n'a pas pu recevoir cette théologie de Chrysostome puisque le père Dujarier écrit :

« *Nous n'avons rencontré chez Chrysostome aucune occurrence d'adelphotès pour désigner une communauté de moines. Cela n'est pas étonnant puisque Jean est originaire d'Antioche, et non pas de Cappadoce où cet emploi est apparu.* » (Citation du manuscrit de son ouvrage à paraître au Cerf).

<sup>241</sup> *Inst.* VI, 19 et VII, 19.

<sup>242</sup> *Contr. Nest.* VII, 28.

<sup>243</sup> Sur les sources de son œuvre, cf. C. Stewart, *Cassian the Monk*, New York – Londres, Oxford University Press, 1998, (ab. : Stewart, *Cassian*), 35-37.

<sup>244</sup> « *Illud autem, ut reficientibus fratribus sacrae lectiones in coenobiis recitentur, non de Aegyptiorum typo processisse sed de Cappadocum nouerimus.* » *Inst.* IV, 17, 58 et 143.

<sup>245</sup> *Inst.*, III, 1 ou *Conl.* II, 8.

« Rendons grâce à Dieu, non seulement de ce qu'il nous a créés doués de raison, nous a donné le pouvoir du libre choix, accordé la grâce du baptême, la connaissance et le secours de la loi, mais aussi pour tout ce que sa quotidienne providence à notre égard nous accorde, à savoir : de nous libérer des embûches des adversaires, de coopérer avec nous pour que nous puissions dominer les vices de la chair, de nous protéger des dangers même sans que nous en ayons conscience, de nous prémunir contre la chute du péché, de nous aider et de nous éclairer en sorte que nous puissions comprendre et reconnaître notre propre secours - que certains veulent n'être rien d'autre que la loi -, de nous remplir par son inspiration secrète de componction pour nos négligences et nos fautes, de nous témoigner son estime en nous châtiant pour notre salut, de nous attirer au salut quelquefois même contre notre gré, enfin, de diriger vers un fruit meilleur notre libre arbitre lui-même, trop enclin aux vices, et de nous remettre sur le chemin de la vertu en venant nous stimuler<sup>246</sup>. »

De même, dans la *Conférence III*, il aborde à nouveau l'importance du libre arbitre en précisant qu'il ne l'oppose en rien à la grâce :

« Mais vous n'avez pas considéré qui est celui qui parle à qui l'écoute ou ne l'écoute pas, ni ce qu'il dit ensuite : 'J'aurais humilié comme un néant ses ennemis ; sur ceux qui l'oppriment, j'eusse étendu la main.' Il ne faut pas, par une mauvaise interprétation, détourner de leur sens les textes que j'ai produits pour établir que rien ne se fait sans le Seigneur, ni s'efforcer de les faire servir à la défense du libre arbitre, jusqu'à tenter de supprimer la grâce de Dieu et son assistance quotidienne par cela qu'il est dit : "Mon peuple n'a pas écouté ma voix", et : "Si mon peuple m'eût écouté, si Israël eût marché dans mes voies", et le reste. Non ! mais plutôt que l'on considère que, si la liberté paraît dans la désobéissance du peuple, la quotidienne Providence de Dieu sur lui ne se montre pas moins dans les avertissements qu'il crie, pour ainsi dire, à Israël<sup>247</sup>. »

Il revient encore sur cette question dans toute la conférence XIII, tout au long de laquelle il s'efforce de concilier la position d'Augustin avec la théologique traditionnelle de l'Orient, avec en perspective la querelle pélagienne qu'il condamne comme une hérésie christologique<sup>248</sup>.

Or, le concept de « libre arbitre - *անճնիշխանութիւն* » est le fondement même de la théologie arménienne depuis les tout premiers textes qui nous sont parvenus. Ainsi, cette notion se trouve-t-elle au cœur du *Questionnaire de saint Grégoire*<sup>249</sup> dont Nicolas Adontz, le premier éditeur, notait : « L'Église [arménienne] a, dès le début, adopté le principe du libre arbitre et construit sur lui l'édifice de la morale chrétienne<sup>250</sup>. » Les réponses données à toutes sortes de questions, tant théologiques et cosmologiques que liées à la vie quotidienne, insistent toutes

<sup>246</sup> « *Non solum pro his ei gratias referentes, quod uel rationabiles nos condidit uel liberi arbitrii potestate donauit uel baptismi largitus est gratiam uel scientiam legis adiutorium que concessit, sed etiam pro his, quae erga nos cotidiana eius prouidentia conferuntur, quod scilicet aduersariorum nos insidiis liberat, quod cooperatur in nobis, ut carnis uitia superare possimus, quod a periculis nos etiam ignorantes protegit, quod a lapsu peccati communit, quod adiuuat nos et inluminat, ut ipsum adiutorium nostrum, quod non aliud quidam interpretari uolunt quam legem, intellegere et agnoscere ualeamus, quod pro negligentibus delictis que nostris eius inspiratione latenter compungimur, quod dignatione eius uisitati saluberrime castigamur, quod ab eo nonnumquam etiam inuiti trahimur ad salutem, postremo quia ipsum liberum arbitrium nostrum, quod procliuus fertur ad uitia, ad meliorem dirigit frugem et ad uirtutum uiam instigationis suae uisitacione contorquet.* », *Inst. XII*, 18, 219 et 477-479.

<sup>247</sup> « *Sed nequaquam qui sit qui ad audientem uel non audientem loquatur attendistis nec illud quod sequitur: pro nihilo utique inimicos eius humiliasset: et super tribulantes eum inmisisset manum meam. Nemo igitur haec quae protulimus, ut nihil geri sine domino probaremus, praua interpretatione detorquens ad defensionem liberi arbitrii ita conetur adsumere, ut ab homine gratiam dei prouisionem que cotidianam temptet auferre per hoc quod dicitur: et non audiuit populus meus uocem meam, et iterum: si populus meus audisset me, Israhel si in uis meis ambulasset et cetera, sed respiciat, quod sicut liberi arbitrii facultas populi inoboedientia demonstratur, ita cotidiana circa eum prouisio dei clamantis quodammodo et monentis ostenditur.* », *Concl. III*, 22, 93-94 et 261.

<sup>248</sup> *Contr. Nest. I*, 3-4, 239-241 et 93-95.

<sup>249</sup> Pour une présentation du texte, de ses éditions cf. Yevadian, *Saint Grégoire*, 282.

<sup>250</sup> Adontz Nicolas, *Le questionnaire de saint Grégoire l'Illuminateur et ses rapports avec Ezriq*, in *ROC* (1925), 309-357 (ab. : *Questionnaire*, éd.-trad. Adontz), 341-342.

sur la volonté personnelle d'agir en conformité avec les Écritures. L'importance de la volonté personnelle est ainsi mise au centre de l'économie du salut :

« Mais Dieu livre tout le monde à la tentation ainsi qu'en témoigne le Baptiste en disant : "Un autre doit venir après moi, sa main tient le van, il nettoiera son aire, il amassera son froment dans le grenier, et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint point" (Mt III, 11-12). Il a affirmé par là, brièvement, que comme ce qui est entassé dans l'aire ne se nettoie pas sans l'air renouvelé par le vent, de même, l'homme, s'il n'a pas vaincu le démon, ne peut entrer dans le royaume des cieux<sup>251</sup>. »

C'est encore cette notion qui sous-tend toute la catéchèse de saint Grégoire dans l'histoire d'Agathange<sup>252</sup>. C'est toujours le libre arbitre qui imprègne chacune des vingt-trois homélies composant les *Yačaxapatum*<sup>253</sup>. L'importance attribuée à cette notion par Cassien prouve, plus que tout autre argument, qu'il a été élevé au sein de l'Église arménienne, et dans un milieu imprégné de la pensée des Cappadociens.

### *Départ pour l'Égypte.*

Cassien ressentit le « désir d'une perfection plus haute » qui le poussa à aller en Égypte. Il s'agit là de l'influence probable de l'Abbé Pinufe, dont il partagea un temps la cellule avec Germain, même s'il ne le formule jamais dans les conférences<sup>254</sup>. Il est à croire que leur séjour dans ce monastère avait déjà une certaine durée puisque leur volonté de perfectionnement fut entendue par la communauté. Cependant, leur départ ne fut autorisé qu'après une promesse solennelle faite dans la grotte de la Nativité devant toute la communauté :

« De part et d'autre, même détresse. Nous avons fait une promesse en présence de tous les frères, dans la grotte sanctifiée par la toute lumineuse naissance de notre Seigneur du sein de la Vierge, et nous l'avons pris lui-même à témoin. Si nous voulons y satisfaire, nous encourons le plus grave dommage spirituel. Mais si, oublieux de nos engagements, nous faisons passer le bien de notre perfection avant nos serments et demeurons dans ce pays, nous redoutons fort de tomber dans l'abîme du mensonge et du parjure. Nous ne pouvons pas même soulager notre inquiétude par l'expédient qui consisterait à remplir, par un prompt retour, les conditions de notre serment, quittes à revenir ici au plus tôt. Certes, pour ceux qui tendent au progrès spirituel et à la vertu, il y a péril et dommage au plus léger retard. Néanmoins, nous acquitterions notre promesse, fût-ce en traînant un peu, si nous ne savions que l'affection de nos supérieurs conspirant avec leur autorité nous attacherait alors de liens indissolubles et que jamais plus la permission ne nous serait donnée de regagner ce pays-ci<sup>255</sup>. »

Cette promesse fut prise au sérieux par les deux amis, car le retour différé et le remords qu'il engendre occupe tout le début de la conférence XVII (1-11). Il fallut d'ailleurs les sages conseils de l'abbé Joseph pour les rasséréner.

<sup>251</sup> *Questionnaire*, éd.-trad. Adontz, 333.

<sup>252</sup> Pour une présentation de ce remarquable morceau de théologie, cf. Yevadian, *Saint Grégoire*, 393-394.

<sup>253</sup> Pour une présentation des textes, cf. Yevadian, *Saint Grégoire*, 283. La lecture du manuscrit de la traduction anglaise de ce texte est édifiante. Dès sa publication, de nombreux passages pourront être cités pour illustrer notre thèse.

<sup>254</sup> Passages déjà cités des *Conl.* XI, 1 et *Inst.* IV, 31.

<sup>255</sup> « *Ex utroque ergo nunc latere coartamur. Si enim promissioni, quam coram cunctis fratribus in spelaeo in quo Dominus noster ex aula uteri uirginalis effulsit ipso teste deprompsimus, satisfacere uouerimus, summum spiritalis uitae incurrimus detrimentum: sin autem sponsionis inmemores et in his regionibus residentes utilitati perfectionis nostrae illa uouerimus postponere sacramenta, abrupta mendacii atque periurii pericula formidamus. Sed ne hoc quidem aestus nostros possumus releuare consilio, ut postquam uelocissimo reditu iuris iurandi fuerit inpleta condicio, haec denuo loca celeri repetamus recursu. Nam quamuis ad profectum spiritalium rerum uirtutem que tendentibus periculosa ac noxia sit etiam parua dilatio, tamen pollicitationem fidei nostrae quamuis moroso reditu solueremus, nisi nos non solum auctoritate, uerum etiam caritate seniorum nostrorum sciremus inexasolubiter conligandos, ita ut remeandi ad haec loca nobis potestas deinceps nullo modo tribuatur.* », *Conl.* XVII, 5, 468 et 493-495.

### *Séjour en Égypte*<sup>256</sup>.

La volonté de Cassien d'aller poursuivre et perfectionner sa formation en Égypte, est elle aussi caractéristique des pèlerins et moines arméniens des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. L'étape égyptienne dans la quête de perfection des chrétiens d'Arménie est elle aussi bien attestée. En effet, l'Arménien Eutactus, cité plus haut, avait eu, près de quarante ans avant Cassien, la volonté de poursuivre son pèlerinage jusqu'en Égypte<sup>257</sup>. Peut-être vers la même époque, un autre pèlerin d'Arménie laissa l'inscription suivante sur un monument funéraire de Thèbes :

« Χοσρός Αρμένιος ἑδῶν θαύματα - Moi, Khosrow d'Arménie, j'ai vu et admiré<sup>258</sup>. »

Les premiers traducteurs de la Bible, le catholicos Sahak et le *vardapet* envoyèrent à Alexandrie plusieurs de leurs élèves pour les former à la traduction et à la rhétorique, comme le rapporte Moïse de Khorène qui aurait été l'un d'eux :

« Recevant cela, Sahak le Grand et Mesrop traduisirent de nouveau ce qui avait déjà été traduit une première fois à la hâte et firent avec nos traducteurs une nouvelle version révisée. Mais, comme ces traducteurs étaient ignorants de notre art, il se trouva des défauts en maint endroit de leur œuvre. C'est pourquoi Sahak le Grand et Mesrop nous prirent et nous envoyèrent à Alexandrie pour y apprendre, sur le modèle de cette académie, à ordonner comme il faut une langue magnifique<sup>259</sup>.

Outre les étudiants venus se perfectionner en grec et dans l'art de la rhétorique, Alexandrie a également accueilli parmi ses professeurs l'Arménien David, surnommé « l'Invincible », qui fut l'une des dernières grandes figures intellectuelles de la capitale culturelle de l'Empire<sup>260</sup>. Alexandrie et le christianisme égyptien étaient depuis longtemps des références pour les chrétiens d'Arménie. En fait, la première autorité religieuse consultée par un ecclésiastique arménien est Denys l'Alexandrie, vers 260<sup>261</sup>.

Il faut peut-être dater le départ des deux novices aux alentours de l'année 390. En effet, Cassien fait allusion à la mort récente du bienheureux Macaire l'Ancien, « homme d'une mansuétude et d'une patience extraordinaires », dont la mort est à placer en 390<sup>262</sup>. Cassien ne voyageait pas seul, selon l'habitude des Arméniens de son temps, mais avec son ami

<sup>256</sup> Sur le contexte égyptien voir Jakab, 2003.

<sup>257</sup> M. E. Stone, *An Armenian Pilgrim to the Holy Land in the early byzantine era*, in *REArm*, NS, 18 (1985), 173-178, surtout, 174.

<sup>258</sup> Letronne Antoine Jean, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, Paris, Imprimerie Nationale, 1848, II, 311. Ce Khosrow a été identifié avec le père de Tiridate III le Grand, mais cette identification n'a aucun fondement historique, cf. sur cette question Yevadian, *Genèse, op. cit.*, 43.

<sup>259</sup> « Զոր առեալ մեծին Սահակայ եւ Մեսրոպայ՝ դարձեալ թարգմանեցին զմի անգամ թարգմանեալն փութանակի, հանդերձ նոքօք վերստին յօրինեալ նորոգմամբ: Իայց քանզի անգէտք էին մերումս արուեստի՝ ի բազում մասանց թերացեալ գործն գտանէր. վասն որոյ առեալ մեծին Սահակայ եւ Մեսրոպայ զմեզ առաքեցին յԱղեքսադրիայ, ի լեզու պանծալի, ի ստոյգ յօղանալ ճեմարանին վերաբանութեան: » Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, III, 61, voir aussi le chapitre suivant (62), éd. Aperia - Haroutounian, 343 et trad. Langlois - Mahé, 310 = *ACA*, II, 2098.

<sup>260</sup> Ses œuvres sont en cours de traduction en anglais, cf. V. Calzolari et J. Barnes, *L'oeuvre de David l'Invincible et la transmission de la pensée grecque dans la tradition arménienne et syriaque*, Commentaria in Aristotelem Armeniaca - Davidis Opera, Leiden – Boston, Brill, « Philosophia Antiqua, 116 », 2009.

<sup>261</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, VI, 46, 2 cf. Yevadian, *Genèse*, t. 65, 206-208.

<sup>262</sup> *Conl.* XIV, 4, 401 et 361.

Germain<sup>263</sup>. Ils débarquent à Thennesus, ville de l'embouchure orientale du Nil, située au bord de la Méditerranée :

« La traversée nous mena à une ville d'Égypte qui a nom Thennesus. Elle est baignée de toutes parts soit par la mer, soit par des lacs salés. N'ayant point de terre qu'ils puissent cultiver, les habitants s'occupent exclusivement de trafic ; toute leur richesse vient du commerce sur la mer. Tellement qu'ils sont obligés, lorsqu'ils veulent bâtir, de faire apporter de loin par leurs vaisseaux la terre qui fait défaut chez eux.

Nous arrivions, lorsque la Divinité, qui favorisait nos désirs, y fit venir en même temps l'évêque Archebius. C'était un homme d'une éminente sainteté et remarquable entre tous. Après qu'on l'eut arraché du milieu des anachorètes pour le faire évêque de Panephrisis, il ne laissa pas de demeurer strictement fidèle, toute sa vie durant, au propos de la solitude. On ne le vit jamais relâcher rien de sa première humilité, ni se complaire à la dignité dont il avait été honoré. Si on l'avait appelé à cette charge, ce n'était pas, à l'en croire, qu'il y fût propre ; mais plutôt il gémissait d'avoir été expulsé comme indigne de la vie anachorétique parce que, en trente-sept années qu'il y était demeuré, il n'avait pas su parvenir à la pureté d'âme que réclame une profession si haute. L'élection d'un évêque l'avait amené ce jour-là à Thennesus<sup>264</sup>. »

La rencontre d'Archebius, évêque de Panephrisis, les amène à renoncer temporairement à aller directement au désert de Thébaïde et à aller écouter trois solitaires retirés près de sa cité - « les premiers qu'il lui ait été donné de voir<sup>265</sup> » : Cheremon<sup>266</sup>, Nesteros<sup>267</sup> et Joseph<sup>268</sup>. C'est ce dernier qui persuade les deux amis de surseoir à leur promesse non tenue de retourner à Bethléem dans les plus brefs délais, le séjour prolongé en Égypte contribuant à leur « avancement dans les choses spirituelles<sup>269</sup> ». Au moment où ils ont cet échange avec l'abbé Joseph, il est à noter que Germain est déjà ordonné prêtre<sup>270</sup>. Puis, les deux amis se dirigent vers le nord-ouest du delta et font halte à Diolcos :

« Notre désir ne fit que s'aviver de visiter les provinces les plus reculées de l'Égypte, où les saints se trouvaient en grand nombre et l'emportaient aussi par la perfection. C'est ainsi que nous parvînmes au bourg appelé Diolcos, situé sur une des sept bouches du Nil<sup>271</sup>. »

---

<sup>263</sup> Thibaut, *L'ancienne Liturgie Gallicane*, 109, croit trouver un argument supplémentaire dans le sens du mot « *perlustrati* » (*Conl.* III, 2) pour prouver que les deux jeunes gens venaient d'Arménie ; la chose me paraissant entendue, je n'insiste pas.

<sup>264</sup> « *Igitur ad oppidum Aegypti, cui Thennesus nomen est, emensa navigatione peruenimus. Cuius accolae ita uel mari uel stagnis salsis undique circumluuntur, ut solis, quia terra deest, negotiationibus dediti opes atque substantiam nauali commercio parent, ita ut aedificiis cum uoluerint extruendis terra non suppetat, nisi de longinquo nauigiis adportetur. Vbi cum aduenientibus nobis fauens desiderii nostris diuinitas beatissimi atque praecipui uiri Archebi episcopi praestitisset aduentum, qui raptus de anachoretarum coetu et episcopus Panephrisis oppido datus tanta districtione omni aeuo suo propositum solitudinis custodiuit, ut nihil de praeteritae humilitatis tenore laxauerit aut de adiecto sibi honore blanditus sit (non enim tamquam idoneum se ad istud officium testabatur adscitum, sed ut indignum ab illa anachoreos disciplina querebatur expulsus, eo quod triginta et septem annis in eadem commoratus ad puritatem tantae professionis nequaquam peruenire potuisset) : hic igitur cum in supra dicta Thenneso, quo eum eligendi illic episcopi causa perduxerat. »*, *Conl.* XI, 1-2, 314 et 191.

<sup>265</sup> « *Quos primos uidimus patrum* », *Praef. Conl.* XI-XVII, 312 et 99 ; *Conl.* XI, 3, 315 et 102-103.

<sup>266</sup> *Conl.* XI à XIII, 313-396 et 188-351.

<sup>267</sup> *Conl.* XIV et XV, 397-436 et 352-429.

<sup>268</sup> *Conl.* XVI et XVII, 437-504 et 430-557.

<sup>269</sup> *Conl.* XVII, 1-14, 463-504 et 484-557.

<sup>270</sup> « *Abba Germanus* » *Conl.*, XVII, 1, 465 et 489.

<sup>271</sup> « *Cum etiam ultiores Aegypti partes, in quibus amplior atque perfectior sanctorum numerus consistebat, maiore flagrantia desiderarem expetere, ad uicium, cui nomen est Diolcos, uni ex septem Nili fluminis ostiis imminentem, non tam itineris necessitate quam desiderio sanctorum illic commorantium compellente peruenimus.* », *Conl.* XVIII, 1, 506 et 11 ainsi que *Inst.* V, 36, 108-109 et 246 pour une autre version convergente du même événement.

Ils se mettent à l'écoute de l'abbé Piamun « un phare élevé [et] l'ancien et le prêtre des moines du lieu » qui leur enseigne à distinguer entre les trois espèces de moines existant en Égypte<sup>272</sup>. Puis, les deux jeunes gens en quête de vie contemplative se dirigent vers le monastère de l'abbé Paul qui comptait ordinairement plus de deux cents moines. Là, il profite de l'enseignement de l'abbé Jean, qui les entretient sur les deux genres de vie monastique<sup>273</sup>. Non loin de ce monastère, ils profitent de l'hospitalité d'Archebius, qui leur cède sa cellule<sup>274</sup>.

Il semble que ce soit sur le chemin du retour vers leur foyer, en passant dans la région de Panephrisis pour gagner le rivage, qu'ils visitent le monastère de l'abbé Abraham<sup>275</sup>, qui les dissuade de retourner auprès de leur famille<sup>276</sup>. En suivant son conseil, ils se dirigent vers le monastère de Pinufe, rencontré à Béthléem<sup>277</sup>, qui leur parle de la pénitence et du souvenir de ses péchés.

Enfin, ils se dirigent vers le désert de Scété<sup>278</sup>. En ce lieu, ils se mettent à l'école de Pafnuce, prêtre origéniste déjà fort âgé que Cassien considérait comme un « grand luminaire<sup>279</sup> ». Dans ce monastère fondé par Macaire l'Ancien, ils écoutent le vieil abbé parler des trois types de renoncement<sup>280</sup>. C'est à cette époque qu'ils se rendent auprès de l'abbé Moïse qui « se distinguait encore par le parfum plus suave de son ascèse et de sa contemplation<sup>281</sup> » et les entretient au sujet du but de la vie monastique et de la discrétion<sup>282</sup> ; de Daniel qui « égalait en toutes sortes de vertus ceux qui demeuraient au désert de Scété ; mais la grâce de l'humilité reluisait en lui d'un éclat plus particulier<sup>283</sup> » et leur délivre un enseignement sur la concupiscence de la chair et de l'esprit<sup>284</sup>, et enfin de l'abbé Sarapion « qui brilla surtout par la grâce de la discrétion<sup>285</sup> » et qui traita devant eux des huit vices principaux<sup>286</sup>. Ils font même une incursion au nord, dans le désert des Cellules, « séparé de quatre-vingt milles de Scété », pour aller trouver l'abbé Théodore, « homme d'un mérite singulier dans la vie ascétique<sup>287</sup> » qui répond à leur plainte sur le meurtre de saints moines et traite du meurtre des saints<sup>288</sup>. Telles sont les grandes lignes du premier séjour de Cassien<sup>289</sup> et Germain en Égypte tel qu'il peut être globalement reconstitué à partir de ses œuvres.

### *Retour rapide à Bethléem, au monastère de Saint-Ananias (?)*

C'est après un séjour en Égypte de sept années qu'ils reviennent à Bethléem :

« Cependant, bien que notre promesse nous donnât dès lors peu de souci, nous ne laissâmes pas de l'accomplir, après sept ans écoulés. Nous fîmes alors un rapide voyage à notre monastère,

---

<sup>272</sup> *Conl.* XVIII, 506-532 et 11-36.

<sup>273</sup> *Conl.* XIX, 533-552 et 37-55.

<sup>274</sup> *Inst.* V, 37, 109 et 249-251.

<sup>275</sup> *Conl.* XXIV, 672-711 et 169-206.

<sup>276</sup> Il s'agit du passage plusieurs fois cité *Conl.* XXIV, 1, 674-675 et 171-172.

<sup>277</sup> *Inst.* IV, 32, p. 71 et 171 ; *Conl.* XX, 1, 554-555 et 57-59.

<sup>278</sup> *Conl.* XX, 12, 569-570 et 72.

<sup>279</sup> « *Luminaris magni* », *Conl.* III, 1, 67 et 211.

<sup>280</sup> *Conl.* III, 66-95 et 208-263.

<sup>281</sup> « *Qui inter illos egregios flores suavius non solum actuali, uerum etiam theoretica uirtute fragabat.* », *Conl.* I, 1, 7 et 89.

<sup>282</sup> *Conl.* I et II, *ibid.*, 6-65 et 86-207.

<sup>283</sup> « *Aequalem quidem in omni uirtutum genere his qui in heremo Sciti conmanebant, sed peculiarius gratia humilitatis ornatum.* », *Conl.* IV, 1, 97 et 267.

<sup>284</sup> *Conl.* IV, 96-118 et 264-307.

<sup>285</sup> « *Adprime gratia discretione ornatus.* », *Conl.* V, 1, 121 et 313.

<sup>286</sup> *Conl.* V, p. 119-151 et 308-367.

<sup>287</sup> « *Singularum in conuersatione actuali perreximus uirum* », *Conl.* VI, 1, 154 et 373.

<sup>288</sup> *Conl.* VI, 152-176 et 268-415.

<sup>289</sup> Nous avons suivi en cela, et pour l'essentiel, la reconstitution de Luce Pietri, et nous remercions Marc Heijmans de nous l'avoir communiquée avant impression.

quand nous avons la ferme confiance d'obtenir congé de retourner au désert. Cette visite nous permit d'abord de rendre à nos supérieurs l'honneur que nous leur devions. De plus, telle était l'ardeur de leur affection que nos lettres d'excuse, si fréquentes qu'elles fussent, n'avaient pas réussi à calmer leurs esprits : nous y fîmes refluer la charité d'autrefois. Enfin, pleinement délivrés du scrupule que nous avait laissé notre engagement, nous reprîmes le chemin du désert de Scété ; et eux-mêmes se firent une joie de nous faire la conduite<sup>290</sup>. »

Ce passage est important à plus d'un titre. S'il nous fournit une indication de durée sur le premier séjour égyptien des deux amis, il nous fait découvrir que des missives régulières avaient été envoyées à Bethléem. De telles missives devaient être portées par des moines ou des pèlerins, sans doute arméniens pour la plupart, voyageant entre ces deux lieux. La venue d'Orientaux à Scété n'était d'ailleurs pas événement exceptionnel. La consultation de la *Revue de l'Orient Chrétien* nous a apporté un élément supplémentaire sur cette question. Le Père François Nau a en effet publié, en deux parties, un article intitulé *Hagiographie syriaque*, qui consiste dans la présentation de pièces demeurées inédites jusqu'à ce jour, de trois manuscrits syriaques de la Bibliothèque Nationale de France (ms. Syr. 234-236) bien connus des hagiographes qui étudient cette littérature. Le sixième texte évoqué dans le second article est *l'Histoire de Mar Sahda appelé aussi Beit Sord*, et qui paraît dater de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, au plus tard. Ce père stylite avait accompli de nombreux miracles avant d'entreprendre un pèlerinage :

« Il songe à aller à Jérusalem et se met en route avec ses disciples. [...] Ils vont de là à Scété et y passent sept ans et reviennent à une montagne près de l'Euphrate où ils demeurent quelque temps. Mar Sahda guérit un homme d'Arménie<sup>291</sup>. »

Cette courte histoire souligne, qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les liens étaient étroits entre l'Arménie méridionale et la Terre sainte et Scété, principales étapes de la formation de Jean Cassien<sup>292</sup>.

### *Second séjour à Scété.*

Après avoir obtenu l'autorisation de leurs supérieurs, les deux amis retournent dans le désert de Scété. C'est probablement durant ce séjour que Cassien se rend auprès des abbés Theonas et Serenus ; Theonas, pour trois conférences autour de la Pentecôte, d'une année non précisée<sup>293</sup>, et Serenus « un homme de très haute sainteté et abstinence<sup>294</sup> », pour deux conférences<sup>295</sup>. C'est sûrement durant ce second séjour qu'eurent lieu les deux conférences de l'abbé Isaac, l'une et l'autre sur la prière perpétuelle<sup>296</sup>, que l'on peut dater de la période pascale de l'an 399, où l'évêque d'Alexandrie, Théophile, (384-412) envoyait une lettre condamnant les Anthropomorphistes :

---

<sup>290</sup> « *Sed licet parum deinceps de nostra essemus promissione solliciti, tamen expleto septem annorum numero sponsonem nostram gratanter impleuimus. Excurrentes namque ad coenobium nostrum illo iam tempore, quo de inpetrando ad heremum reditu fiduciam gerebamus, primum senioribus nostris honorem debitum soluimus : deinde animis eorum, qui pro caritatis ardore creberrimis litterarum nostrarum satisfactionibus nequaquam fuerant delentiti, pristinam redintegrauimus caritatem, tandemque ad plenum aculeo nostrae sponsonis auulso ipsi quoque cum gaudio prosequentibus ad Scitioticae solitudinis secreta remeauimus.* », *Conl.* XVII, 30, 499 et 555.

<sup>291</sup> Père F. Nau, *Hagiographie syriaque*, in *ROC*, XV, 2 (1910) pages 53-72 et 173-197, 191-192, ms. syr. 235, fol. 73v-80r.

<sup>292</sup> Nous avons envoyé ces références à Fl. Jullien dans l'espoir que ce texte apparemment intéressant soit édité et traduit en français.

<sup>293</sup> *Conl.* XXI à XXIII, 571-671 et 73-168.

<sup>294</sup> « *Summae sanctitatis et continentiae uirum* », *Conl.* VII, 179 et 421. Selon une hypothèse de C. Badilita, il pourrait s'agir d'Évagre le Pontique, sous un nom d'emprunt.

<sup>295</sup> *Conl.* VII-VIII, 177-247 et 416-485, 8-67.

<sup>296</sup> *Conl.* IX et X, 248-308 et 68-187.

« Très peu de jours s'étaient écoulés depuis notre précédente conférence avec l'abbé Isaac ; suivant la coutume, arrivent d'Alexandrie les lettres officielles de l'évêque Théophile. Mais, non content d'annoncer la Pâque, il faisait tout un traité contre l'absurde hérésie des Anthropomorphites, et, la mettait à néant avec grande abondance de raisons<sup>297</sup>. »

Cette lettre pascale du patriarche d'Alexandrie jeta un profond trouble dans les communautés monastiques où nombre de moines adhéraient à l'anthropomorphisme partagé par la plupart des moines égyptiens. Cassien et Germain regagnent à l'occasion de cette crise le monastère de l'abbé Paphnuce qui semble être leur communauté d'élection<sup>298</sup>. Ce dernier s'emploie à justifier son évêque et à convaincre ses frères. Un autre Oriental de Cappadoce jouera un rôle notable lors de ces troubles :

« Survint d'aventure un diacre nommé Photin. C'était un homme d'une science consommée ; le désir de voir les frères demeurant au désert de Scété l'amenait du pays de Cappadoce. Le bienheureux Paphnuce le reçoit avec toutes les marques de la joie la plus vive. Dans le dessein de confirmer la doctrine des lettres épiscopales, il l'introduit au milieu des frères assemblés, lui demande comment les Églises catholiques de l'Orient comprennent cette parole de la *Genèse* : « *Faisons l'homme à notre image et ressemblance* ». 3. Photin explique que les chefs des Églises sont unanimes à s'élever au-dessus de la lettre, et à prendre dans le sens spirituel cette image et ressemblance divine. Il défend lui-même ce sentiment dans un exposé nourri, et par nombre de témoignages tirés de l'Écriture. Comment admettre que l'infinie, incompréhensible et invisible Majesté puisse avoir rien de composé comme nous, rien d'analogue à la forme humaine, qui la resserre et la limite ? Nature incorporelle, sans composition, absolument simple, l'œil est aussi impuissant à la saisir que l'esprit à la comprendre.

La science triomphe à la fin. Notre bon vieillard se laisse ébranler par tant et de si bonnes raisons. Il revient à la foi de la tradition catholique<sup>299</sup>. »

Cet épisode confirme une fois de plus les liens des milieux micrasiatiques avec l'Égypte, insérant un peu plus encore le périple de l'Andjéwatsi dans la normalité d'alors<sup>300</sup>. Les déserts d'Égypte n'ont cessé d'être fréquentés par les Arméniens tout au long du premier millénaire de l'ère chrétienne<sup>301</sup>.

Le patriarche ayant ensuite lancé une persécution contre les origénistes, c'est en persécuté qu'il quitte Scété, et même l'Égypte, dans des circonstances sans doute pénibles dont il ne dit mot.

---

<sup>297</sup> « *Secundum hunc igitur morem post dies admodum paucos quam superior cum abbate Isaac fuerat agitata conlatio Theophili praedictae urbis episcopi sollemnes epistulae conmeant, quibus cum denuntiatione paschali contra ineptam quoque anthropomorphitarum haeresim longa disputatione disseruit eamque copioso sermone destruxit.* », *Conl.* X, 2-3, 287 et 141.

<sup>298</sup> *Conl.* X, 2, 287 et 141.

<sup>299</sup> « *Accidit ut quidam diaconus summae scientiae uir nomine Photinus desiderio uidendi fratres, qui in eadem heremo conmanebant, de Cappadociae partibus adueniret. Quem beatus Paphnutius summa gratulatione suscipiens ad confirmationem fidei, quae fuerat praedicti pontificis litteris comprehensa, producit in medium coram cunctis fratribus sciscitatur, quemadmodum illud quod in Genesi dicitur : « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram » », catholicae totius orientis interpretarentur ecclesiae. 3. Cumque ille non secundum humilem litterae sonum, sed spiritaliter imaginem Dei ac similitudinem tradi ab uniuersis ecclesiarum principibus explanaret idque copioso sermone ac plurimis Scripturarum testimoniis adprobasset, nec posse in illam immensam et incomprehensibilem atque inuisibilem maiestatem aliquid huiusmodi cadere quod humana compositione ualeat ac similitudine circumscribi, quippe quae incorporea et inconposita simplexque natura sit quaeque sicut oculis deprehendi, ita mente non ualeat aestimari, tandem senex multis ac ualidissimis doctissimi uiri adsertionibus motus ad fidem catholicae traditionis adtractus est.* », *Conl.* X, 3, 288 et 143-145.

<sup>300</sup> Sur les pèlerinages d'Orientaux en Égypte, outre les Arméniens, cf. l'article de Otto Meinardus sur les Syriques et les Iraniens, appelés Nestoriens, O. Meinardus, *The Nestorians in Egypt*, in *Oriens Christianus*, 51 (1967), 112-129.

<sup>301</sup> Cf. S. B. Dadoyan, *The Fatimid Armenians, Cultural and Political Interaction in the Near East*, Leyde, Brill, 1997, 81-84 et l'abondante bibliographie qu'elle cite, essentiellement en arménien et en arabe.

### *Ordination à Constantinople*<sup>302</sup>.

On ignore pour quelles raisons les deux moines arméniens se rendent à Constantinople, et à quelle date. Là encore, le lien des Arméniens avec la capitale impériale n'a rien que de banal, à une époque où la quête de manuscrits les fait voyager dans toutes les métropoles culturelles de l'Empire. Ils arrivent dans la capitale alors que l'Arménien Eutrope est au sommet de sa gloire et de sa puissance, comme en témoigne son rang de consul en l'an 399<sup>303</sup>. Il est à noter, qu'après sa chute, Jean Chrysostome prononça une homélie entière pour le défendre, sans occulter ses défauts<sup>304</sup>.

La présence de Cassien et de Germain est attestée dans l'entourage de Jean Chrysostome vers l'an 400. C'est vers cette époque qu'il faut placer son ordination comme diacre par « Jean le Grand<sup>305</sup> » dont il se dira « le disciple ... et le fruit de son éducation<sup>306</sup> », acceptant de lui « le fardeau de l'ordre<sup>307</sup> » : ordination qui n'était manifestement pas dans ses projets, mais, « choisi par l'évêque pour le saint ministère et consacré à Dieu<sup>308</sup> », il se soumet. Dès lors, il restera fidèle à celui qu'il vénérerait comme « l'évêque Jean de très sainte mémoire<sup>309</sup>. »

La notice de Gennade affirme à la suite de Cassien lui-même que ce fut Jean Chrysostome qui le consacra en personne<sup>310</sup>. Cette information semble des plus probables, et tout porte à croire que c'est à cette occasion qu'il reçut le prénom de Jean Chrysostome, par lequel il aimait se faire appeler<sup>311</sup>. De 400 à 403 environ, il fait partie du clergé de Constantinople et du parti de Jean<sup>312</sup>. Son ami Germain fait partie de la délégation envoyée en 403 par le patriarche persécuté à Théophile d'Alexandrie pour siéger au concile de Chêne et contester la compétence de l'évêque d'Alexandrie à juger son collègue<sup>313</sup>. Cassien partage dès lors « la douleur et la souffrance » de l'illustre évêque exilé, qu'il n'hésite pas à comparer avec l'évangéliste, son homonyme<sup>314</sup>. Il est à nouveau auprès de lui lorsque Jean Chrysostome est rétabli sur son siège épiscopal, en 404. Mais ce dernier n'aura pas le temps de réunir un concile pour se faire officiellement réintégrer ; il est définitivement déposé et exilé à Comana, en Petite-Arménie. C'est à ce moment que Cassien et Germain sont chargés par ses fidèles d'une mission à Rome.

---

<sup>302</sup> Sur cette période, voir l'article de C. Broc dans Badilita – Jakab, 2003, 33-47.

<sup>303</sup> Claudien, *Invective contre Eutrope*, I, v. 22 et Yevadian, 2011, 27.

<sup>304</sup> Jean Chrysostome, *Hom. in Eutropium* ; Socrate, VI, 5 et Sozomène, VIII, 7, 4.

<sup>305</sup> Gennade, *cf. supra*.

<sup>306</sup> « *Discipuli atque institutio sumus* », *Contr. Nest.* VII, 31, 4, 390 et 269. Certains ont pu rapprocher de sa relation avec Jean sa remarque sur sa proximité avec un évêque *Inst.* XI, 18, 203 et 445, mais la preuve manque absolument, et le contexte de ce passage nous a amené à l'interpréter comme se rapportant à sa jeunesse, d'où la relation avec sa sœur.

<sup>307</sup> « *Ordinis mei gradu se passus est praeagravi* », *Inst.* XII, 20, 220 et 479-481.

<sup>308</sup> « *Adoptatus ... episcopo in ministerium sacrum atque oblatu Deo* », *Contr. Nest.*, VII, 31, 1, 389 et 269.

<sup>309</sup> « *Beatissimae memoriae Iohanne episcopo* », *Contr. Nest.*, VII, 31, 1, 389 et 269.

<sup>310</sup> « *Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus.* », Gennade, éd. Richardson, 82.

<sup>311</sup> *Inst.* V, 35, 108 et 247. Jean, bien sûr, et même Cassien n'ont rien d'étonnant ou de rare chez des Arméniens de cette époque, même Germain n'a rien qui puisse surprendre dans les premières générations de baptisés. Plusieurs Germains sont même attestés dans le dictionnaire de H. Adjarian, *Dictionnaire des noms de personnes*, 1942, I, 453-454.

<sup>312</sup> A.-M. Malingrey, *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome*, III, 83-84, *SCh* 342, 76, (ab. : Palladios, éd.-trad. Malingrey).

<sup>313</sup> Jean Chrysostome, éd.-trad. Malingrey, 74.

<sup>314</sup> « *Tristitia ac doloris* », *Contr. Nest.* VII, 31, 2, 389 et 269.

### *Séjour à Rome.*

En 404 probablement, les deux compères vont apporter à Innocent I<sup>er</sup> (401-417), l'évêque de Rome, une lettre du clergé de Constantinople en faveur de leur évêque. Cette lettre relate les violences infligées à l'évêque et à son parti, et réfute les accusations calomnieuses de vol, citant un inventaire des trésors de cette église déposés auprès de hauts dignitaires de cette ville<sup>315</sup>. Cassien et Germain sont présents à Rome jusqu'au printemps 406, date de la réponse de l'évêque de Rome à la lettre dont il était le porteur. Une délégation italienne, composée de cinq évêques et trois clercs, est effectivement envoyée à Constantinople pour apporter les actes d'un concile demandant le rétablissement de Jean Chrysostome<sup>316</sup>. C'est vers cette époque probablement que meurt Germain, car il n'est plus fait mention de lui ensuite.

La présence arménienne à Rome même est, elle aussi, bien attestée par deux épitaphes pour la seconde partie du IV<sup>e</sup> siècle, ainsi que par un ensemble de documents trop considérable, quant aux premiers siècles de notre ère, pour les détailler ici<sup>317</sup>.

Ce que fait Cassien lui-même n'est pas certain durant la décennie qui suit. Les hypothèses sont variées, voici les principales :

1) Il reste à Rome, où il est mentionné par l'évêque Innocent vers 414-415 dans deux lettres adressées à l'évêque d'Antioche Alexandre : « *Compresbyter Cassianus*<sup>318</sup>. » C'est là qu'il fut sacré prêtre au début du V<sup>e</sup> siècle.

2) Il retourne, selon l'hypothèse d'Henri-Irénée Marrou, dans son monastère de Palestine, région hospitalière pour les partisans de Jean, et c'est Lazare d'Aix qui le ramène avec lui lors de son pèlerinage en Terre sainte, vers 417<sup>319</sup>.

3) Il va à Antioche dont l'évêque était favorable à Chrysostome, et c'est lui qui le sacré prêtre. L'argument principal d'Élie Griffé, auteur de cette thèse, repose sur l'analyse des deux lettres d'Innocent I<sup>er</sup> en 414-415. Ce dernier accepte par ailleurs l'hypothèse d'Henri-Irénée Marrou, quant à sa venue à Marseille<sup>320</sup>.

Aucun élément décisif ne permet de trancher la question. Pourtant, cinq remarques et observations nous amènent à penser qu'il est sans doute resté à Rome. D'une part, nous avons tenté de prouver que Cassien avait comme langue de culture le grec. Or, tout lecteur reconnaîtra la qualité de son latin. Une décennie dans un des foyers de la latinité expliquerait aisément la qualité de son apprentissage. D'autre part, il s'est lié d'amitié avec une partie au moins du clergé romain, dont le diacre Léon qui deviendra le pape Léon I<sup>er</sup> (440-461), et il se rappelle avoir discuté avec lui de questions théologiques<sup>321</sup>. Une telle amitié, qui se perpétue pendant près de vingt ans, n'a pu naître en quelques jours. Ensuite, en 430, Léon, encore sous-diacre, n'a pas hésité à envoyer à des centaines de kilomètres un dossier destiné à Cassien, accompagné de la demande de rédaction d'un traité contre Nestorius. Pour cela, il devait suffisamment connaître cet Oriental et savoir qu'il avait de solides connaissances en théologie et ne refuserait pas d'accomplir cette tâche<sup>322</sup>. Enfin, Cassien a eu le temps de connaître et de

<sup>315</sup> Palladios, éd.-trad. Malinger, III, 83-96, 76-78 = *PG*, 47, c. 13-14.

<sup>316</sup> Palladios, éd.-trad. Malinger, III, 119 à IV 14, 80-86.

<sup>317</sup> Cl. Mutafian (dir.), *Roma-Armenia*, Rome, Edizioni de Luca, 1999, notamment les pages 73-74, 120-121 et 198-205.

<sup>318</sup> Père Migne, *S. Innocentius Ier papa Epistolae et Decreta*, *PL*, XX, c. 463-638 (ab. : Innocent I<sup>er</sup>, éd. Migne, 1845), c. 541 (*Jaffé* 305) et c. 543 (*Jaffé* 306).

<sup>319</sup> H.-I. Marrou, *Jean Cassien à Marseille*, in *Revue du Moyen Age Latin*, 1945, I, 5-6 et 17-26 (ab. : Marrou, *Cassien à Marseille*).

<sup>320</sup> É. Griffé, *Cassien fut-il prêtre d'Antioche ?*, in *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 55 (1954), 240-244.

<sup>321</sup> *Cont. Nest.*, Praef. I, 2, 235 et 85. Cette remarque, placée à cet endroit, a une réelle importance, car cela signifie que le futur pape a trouvé ses opinions orthodoxes en tout point et n'a pas craint de lui confier la rédaction d'une telle réfutation.

<sup>322</sup> *Cont. Nest.*, Praef. I, 2, 235 et 85-86.

comprendre les originalités de la liturgie romaine dont il fait état dans les *Institutiones cénobitiques* :

« D'où vient qu'à Rome on jeûne le samedi ?

Ignorant le motif de cette institution, plusieurs, en certaines villes d'Occident et particulièrement à Rome, estiment que l'on ne doit pas rompre le jeûne le samedi, parce que, disent-ils, l'apôtre Pierre jeûna en ce jour, avant de combattre contre Simon. Mais cette circonstance même ne fait que montrer plus évidemment que l'apôtre n'eut pas dessein de se conformer à un usage canonique, et fut incliné plutôt par la nécessité. Il paraît clair que, s'il prescrivit un jeûne, ce fut en vue de cette conjoncture particulière, et pour la ville de Rome ; un jeûne spécial, par conséquent, et non pas général. Ce qu'il n'eût certainement point fait, s'il avait su qu'on jeûnât d'ordinaire, en vertu d'une coutume canonique. Et nul doute qu'il ne fût prêt à édicter semblable ordonnance même le dimanche, si le combat était tombé ce jour-là. Ce n'aurait pourtant pas été une raison de promulguer en règle un jeûne non établi par une observance universelle, mais imposé par la nécessité et pour une fois<sup>323</sup>. »

Il y a là cinq bonnes raisons de penser qu'il est resté à Rome de 405 à 415 environ. Il semble également qu'il ait été consacré prêtre à Rome même, dans les premières années du V<sup>e</sup> siècle.

\*\*\*

Jusqu'à cet épisode compris, Cassien est resté sur les traces des siens. En effet, les quarante premières années de sa vie correspondent à ce que l'on sait des usages arméniens de son temps. Or, pour la première fois, il s'écarte, vers l'âge de cinquante ans, des itinéraires familiers des chrétiens d'Arménie pour découvrir l'autre monde : le monde latin.

\*\*\*

### *Séjour à Marseille.*

Nous ignorons totalement la raison qui le conduit à Marseille, vers 415. Nous savons, par contre, qu'il était prêtre<sup>324</sup> et ne tarda pas à fonder deux monastères, l'un pour femmes, l'autre pour hommes<sup>325</sup> dont l'organisation nous échappe en tout point puisqu'il n'en dit rien. Il semble s'être lié avec les principaux évêques de la région.

Il était estimé des plus anciens et a contribué à la formation des plus jeunes évêques et futurs évêques de la Provence chrétienne. Au printemps 419, il réprimande prudemment le moine Leropius pour ses erreurs avant même que ce dernier ne soit condamné par Proculus, évêque d'Arles, et Cillenius, évêque d'un siège inconnu<sup>326</sup>.

---

<sup>323</sup> « Cuius moderationis causam nonnulli in quibusdam occidentalibus civitatibus ignorantes et maxime in urbe idcirco putant absolutionem sabbati minime debere praesumi, quod apostolum Petrum in eodem die contra Simonem conflictaturum adserunt ieiunasse. Ex quo magis apparet hoc eum non canonica consuetudine fecisse, sed praesentis potius necessitate conflictus, siquidem et ibi pro hac eadem re non generale, sed speciale videatur Petrus discipulis suis indixisse ieiunium. Quod utique non fecisset, si scisset illud canonica consuetudine solere seruari, idem procul dubio etiam dominico die paratus indicere, si certaminis ipsius in eum competisset occasio. Nec tamen ex hoc statim canonica fuisset ieiunii regula promulganda, quod non generalis observatio statuerat, sed ut semel fieret ratio necessitatis extorserat. », *Inst.* III, 10, 44 et 115.

<sup>324</sup> « *Apud Massaliam presbyter* », Gennade, éd. Richardson, 82.

<sup>325</sup> « *Condidit duo id est, virorum ac mulierum monasteria* », Gennade, éd. Richardson, 82.

<sup>326</sup> « *Leporius enim, tunc monachus, modo presbyter, qui ex Pelagii ut supra diximus institutione uel potius pravitate descendens apud Gallias assertor praedictae haeresos aut inter primos aut inter maximos fuit, a deo emendatus ita male conceptam persuasionem magnifice condemnauit, ut non minus paene admiranda sit correctio illius quam inlaesa multorum fides, quia primum est errorem penitus non incurere, secundum bene repudiare.* », *Contra Nestorium*, I, 4, 2, 241 et 95-96.

Prosper d'Aquitaine, un laïc, fervent admirateur d'Augustin, attaque Cassien dans son *Contra Collatorem*, lui reprochant d'accorder un rôle trop secondaire à la grâce. Il s'adresse à un adversaire toujours vivant en 432, qui ne réagira pas par écrit<sup>327</sup>. Et l'on suit généralement Michael Petschenig lorsqu'il assigne à Cassien comme date de sa mort 435, ce qui est plausible<sup>328</sup>. Gennade affirme en tout cas qu'il mourut sous le règne de Théodose II (408-450) et Valentinien III (425-455), soit entre 432 et 450<sup>329</sup>.

*Ses œuvres.* Arrivé en Provence, il ne semble pas avoir eu de prime abord l'intention de rédiger des traités sur son expérience. Il ne prit la plume qu'à la demande d'un des évêques de Provence avec lesquels il se lia, Castor, évêque d'Apt<sup>330</sup>, lui-même fondateur d'une communauté « dans une province qui n'a pas de monastères<sup>331</sup> ». Il entreprit ainsi de transmettre, tout en l'adaptant au monachisme naissant d'Occident, l'héritage des traditions palestiniennes, et surtout égyptiennes, dont il était lui-même un témoin et un acteur de valeur. Il note en effet à la fin de la préface de son premier ouvrage les *Institutiones cenobitiques* :

« Je prendrai sur moi d'introduire de la modération dans cet opuscule, afin d'adoucir un peu à l'aide des institutions en vigueur en Palestine et Mésopotamie ce que, selon la règle des Égyptiens et des Mésopotamiens, j'aurai reconnu impossible ou trop rude et austère pour ces régions soit à cause de la rigueur du climat soit à cause de la différence de manière de vivre<sup>332</sup>. »

L'ordonnance de l'ouvrage est assez simple : il traite dans les quatre premiers livres de l'habit monastique, de l'ordre à suivre pour l'office divin, de nuit et de jour, et du comportement de l'homme intérieur. Cette première partie se conclut par un important « discours sur la prise d'habit » (IV, 32-43), qui est la synthèse de ce qu'il veut transmettre aux moines d'Occident. Les livres V à XII constituent un exposé sur les huit vices principaux contre lesquels le moine doit lutter : la gourmandise, la fornication, l'avarice, la colère, la tristesse, l'acédie (mélancolie), la vaine gloire et l'orgueil. Cassien suit en cela la *Practicos* d'Evagre de Pontique, sans jamais le citer. Ce premier ouvrage est une sorte d'introduction générale au monachisme, dans ses aspects extérieurs et communautaires. Mais d'ores et déjà, l'auteur avait en tête les grandes lignes des conférences destinées à « l'homme intérieur ». C'est ce qu'il affirme dès le livre II :

« Mais nous avons aussi en vue ceux qui, étant tombés sur ce livre, n'auront peut-être pas connaissance de l'autre, en sorte que celui-ci les instruisse, fût-ce partiellement, de la qualité de la prière et que, de même qu'ils sont instruits du vêtement et de la mise de l'homme extérieur, ils n'ignorent pas non plus comme il faut se comporter pour offrir des sacrifices spirituels. Pourtant, ces chapitres que nous sommes en train, avec l'aide de Dieu, de composer, conviendront mieux à la garde de l'homme extérieur et à l'institution des communautés, tandis que les autres concerneront plutôt la discipline de l'homme intérieur, la perfection du cœur, la vie et l'enseignement des anachorètes<sup>333</sup>. »

---

<sup>327</sup> Migne Jean-Pierre, « De gratia Dei et libero arbitrio, contra Collatorem », *PL*, 51, c. 213-278 (ab. : Prosper d'Aquitaine, éd. Migne).

<sup>328</sup> Cassien, éd. Petschenig, XIII.

<sup>329</sup> Sa postérité et son culte en Occident comme Orient ne nous concerne pas ici et ont été abordées à de nombreuses reprises, la dernière fois lors du congrès de 2003.

<sup>330</sup> « *Beatissime papa Castor* », *Inst. praef.* 2, 3 et 23.

<sup>331</sup> « *In prouincia siquidem coenobiorum* », *Inst. praef.* 3, 4 et 25.

<sup>332</sup> « *Illam sane moderationem opusculo huic interserere praesumam, ut ea, quae secundum Aegyptiorum regulam seu pro asperitate aerum seu pro difficultate ac diuersitate morum impossibilia in his regionibus uel dura uel ardua conprobauero, institutis monasteriorum, quae per Palaestinam uel Mesopotamiam habentur, aliquatenus temperem, quia, si rationalis possibilitum mensura seruetur, eadem obseruantiae perfectio est etiam in impari facultate.* », *Inst., praef.* 9, 7 et 31-33.

<sup>333</sup> *Inst.* II, 9, 3, 24-25 et 75.

Il semble avoir terminé les *Institutiones cénobitiques* dans la première partie des années 420, puis il se mit à la rédaction des *Conférences* qui se présentent en trois séries : dix et deux fois sept exposés. La première série, achevée vers 420, est dédiée à Léonce de Fréjus et Hellade. Castor quant à lui, est mort vers 420 :

« La préface de mes précédents volumes contenait une promesse au bienheureux évêque Castor qui me faisait son débiteur<sup>334</sup>. »

« Le même pontife, dans la flamme de son zèle incomparable pour la sainteté, m'avait aussi prié de rédiger du même style ces dix conférences des plus grands parmi les Pères, je veux dire les anachorètes qui demeuraient au désert de Scété ; sa surabondante charité l'empêchait d'avoir égard au fardeau dont il chargeait de trop faibles épaules. Aujourd'hui qu'il nous a laissés, pour aller vers le Christ, c'est à vous, bienheureux évêque Léonce et vénérable frère Helladius, que j'ai pensé les devoir dédier. L'un de vous lui est uni par la fraternité du sang, la dignité du sacerdoce et, ce qui est plus grand, par la ferveur d'un saint propos ; le bien dit à son frère lui revient par droit d'héritage. L'autre s'est porté à imiter la vie sublime des anachorètes, sans se laisser guider en cela, comme certains l'ont fait, par les suggestions de son propre sens ; intérieurement conseillé de l'Esprit-Saint, il est entré dans le sentier authentique de la doctrine, presque avant de l'avoir appris, en préférant se former aux enseignements des solitaires, plutôt que de se fier à son inspiration personnelle<sup>335</sup>. »

Le plan de ces *Conférences* n'est pas aussi clair que celui des *Institutiones*. Chaque conférence, ou groupe de conférences, a un thème propre : 1) l'habit des moines, 2 et 3) la règle des prières et des psaumes de la nuit et du jour, 4) la concupiscence, 5) les huit vices principaux, 6) le meurtre des saints, 7) l'âme et les esprits du mal, 8) les puissances du monde, 9) et 10) la prière. Une gradation certaine mène vers les questions les plus spirituelles.

À l'achèvement de ces conférences, il pense être arrivé « au port du silence<sup>336</sup> » mais ne peut s'adonner à la contemplation silencieuse car Honorat et Eucher lui demandent d'approfondir son enseignement dans une nouvelle série de *Conférences*. Cette seconde partie sera dédiée à Honorat, abbé de Lérins, avant son élection à l'évêché d'Arles, à la fin de 427 :

« Cependant, ô frères saints, Honorat et Eucher, les hommes sublimes de qui nous reçûmes d'abord les principes de la vie anachorétique, vous enflamment d'un très vif enthousiasme : l'un qui préside, dans une maison commune, à une multitude de vos frères pour lesquels la vue quotidienne de votre sainte vie est déjà un enseignement, souhaite de voir former aussi sa communauté à leurs leçons ; l'autre eut le dessein de pénétrer jusqu'au fond de l'Égypte, afin de s'édifier encore à les voir de ses yeux ; laissant notre province, qui lui semble roidie dans sa torpeur sous le ciel froid des Gaules, il voudrait s'envoler, très chaste tourterelle, vers ces terres fameuses que le soleil de justice regarde de si près et où les vertus à profusion donnent leurs fruits mûrs.

La charité, dès lors, me faisait violence. J'ai eu souci du désir de l'un et des fatigues de l'autre ; je ne me suis point dérobé au péril si redoutable d'écrire, souhaitant seulement que l'autorité du premier s'en trouve grandie auprès de ses fils et que soit évitée au second une navigation pleine de dangers.

Puisque donc votre foi ni votre ferveur n'ont pu se satisfaire des douze livres sur les *Institutiones*

<sup>334</sup> « *Debitum, quod beatissimo papae Castori in eorum uoluminum praefatione promissum est.* », *Concl. praef.* 1, 2 et 81.

<sup>335</sup> « *Nunc autem quia derelinquens nos pontifex supra dictus migravit ad Christum, has interim decem conlationes summorum patrum, id est anachoretarum qui in heremo Sciti morabantur, quas ille incomparabili flagrante studio sanctitatis simili sibi iusserat sermone conscribi, non expendens prae multitudine caritatis quanto infirmas ceruices pondere praegravaret, uobis potissimum, o beatissime papa Leonti et sancte frater Helladi, credidi consecrandas. Alter siquidem uestrum memorato uiro et germanitatis affectu et sacerdotii dignitate et quod his maius est sancti studii feruore coniunctus hereditario fraternum debitum iure deposcit : alter anachoretarum instituta sublimia non ut quidam propria adgressus est praesumptione sectari, sed legitimum doctrinae tramitem sancto spiritu suggerente pene antequam disceret adprehendens non tam suis adiuuentionibus quam illorum traditionibus maluit erudiri.* », *Concl., praef.* 2-3, 3 et 81-83.

<sup>336</sup> « *Nunc in portu silentii* », *Concl., praef.* I-X, 3, 4 et 83

*cénobitiques* que je composai dans la langue que je pouvais à l'intention de l'évêque Castor, de bienheureuse mémoire, et des dix *Conférences* des Pères du désert de Scété que je mis en ordre tant mal que bien, à la demande des saints évêques Helladius et Léonce, voici maintenant sept conférences, écrites de même style, que j'ai cru devoir vous dédier. Je les ai entendues de trois Pères qui demeuraient dans un autre désert, les premiers qu'il m'ait été donné de voir. Ainsi connaîtrez-vous par elles la suite de mon voyage. En outre, elles suppléeront ce que mes précédents opuscules pouvaient offrir d'obscur ou d'incomplet sur le sujet de la perfection.

Que si elles ne réussissent pas encore à éteindre la soif vraiment sainte qui vous anime, sept autres *Conférences*, que je dois envoyer aux saints des îles Stœchades, combleront, je pense, vos ardents désirs<sup>337</sup>. »

Ce recueil fut dédié à Helladius, devenu évêque d'Arles, après l'assassinat de Patroclus, en 426. La publication de ce recueil doit donc être placée durant son bref épiscopat, entre 426-427. Cette deuxième série, non planifiée initialement, revient sur certaines questions pour les développer davantage avec un autre éclairage. Les thèmes abordés sont : 11) la perfection, 12) la chasteté, 13) la protection de Dieu et le libre arbitre, 14) la science spirituelle, 15) le sens des miracles, 16) l'amitié, 17) l'avancement spirituel et les engagements matériels. Les thèmes abordés sont, on le voit aisément, de nature plus spirituelle ; après avoir longuement abordé les questions matérielles, il approfondit dans ce deuxième volet les questions qui lui paraissent les plus importantes. Dans la préface de la dernière série de *Conférences*, Cassien mentionne encore Honorat d'Arles, devenu évêque. La publication doit donc être placée entre la fin 427 et janvier 430, date de sa mort :

« La grâce du Christ aidant, je composai naguère un premier recueil de dix *Conférences des Pères*. Les bienheureux évêques Helladius et Léonce les avaient exigées : il me fallut bien écrire, comme cela se pourrait. Sept autres furent ensuite dédiées au bienheureux évêque Honorat, dont la vie, aussi bien que le nom, dit l'honneur où il mérite d'être tenu, et au vénérable serviteur du Christ, Eucher.

Je vous en adresse aujourd'hui un nombre égal, dont j'ai cru vous devoir l'hommage, comme à des frères très saints. Vous le méritiez. L'un de vous, Théodore, a établi dans nos provinces gauloises la discipline cénobitique, si sainte et si belle, avec toute la rigueur des antiques vertus ; les autres ont su, par leurs leçons, faire naître dans les âmes, non seulement un vif amour de la profession cénobitique, mais encore la soif des grandeurs sublimes de la solitude.

D'ailleurs, la structure de ces *Conférences*, dues aux plus grands parmi les pères, l'alliance qui s'y retrouve partout des éléments les plus divers, font qu'elles conviennent également aux multitudes de frères de l'une et l'autre profession, fleurs merveilleuses dont vous avez épanoui les régions du Couchant et jusqu'aux îles elles-mêmes. Ceux qui persistent à porter dans les communautés le joug glorieux de l'obéissance, et les autres qui se sont retirés non loin de vos monastères, impatients de s'essayer à la discipline anachorétique, y trouveront donc un supplément d'instruction tout à fait en rapport avec le lieu qu'ils habitent et l'état qu'ils ont

---

<sup>337</sup> « *O sancti fratres Honorate et Eucherii, tanta illorum sublimium uirorum, a quibus prima anachoreseos instituta suscepimus, laude flammamini, ut unus quidem uestrum ingenti fratrum coenobio praesidens congregationem suam, quae cotidiano sanctae conuersationis uestrae docetur intuitu, illorum quoque patrum praeceptis optet institui, alter uero, ut etiam corporali eorundem aedificaretur aspectu, Aegyptum penetrare uoluerit, ut hanc quasi frigoris Gallicani rigore torpentem prouinciam derelinquens ad illas quas sol iustitiae proximus respicit terras, maturis uirtutum fructibus redundantes, uelut turtur castissimus transuolaret. Necessario hoc mihi uirtus caritatis extorsit, ut unius desiderio, alterius etiam labori consulens tam abruptum scribendi periculum non uitarem, dummodo et priori apud filios adderetur auctoritas et secundo tam periculosae nauigationis necessitas demeretur. Proinde quia fidei uestrae atque feruori nec illa Instituta coenobiorum, quae duodecim libellis ad beatae memoriae episcopum Castorem quo potuimus sermone conscripsimus, nec decem Conlationes in Scitiotica heremo commorantium patrum, quas praecipientibus sanctis Helladio et Leontio episcopis utcumque digessimus, satisfacere potuerunt, nunc, ut etiam itineris nostri ratio cognoscatur, trium in alia heremo consistentium quos primos uidimus patrum septem Conlationes pari conscriptas stilo uobis credidi consecrandas, quibus ea, quae de perfectione in praeteritis opusculis nostris obscurius forsitan comprehensa uel praetermissa sunt, suppleantur. 3. Si uero sanctam studii uestri sitim etiam haec satiare non quierint, septem aliae conlationes, quae ad sanctos qui in Stoechadibus consistunt insulis emittendae sunt fratres, desiderium ut arbitror uestri ardoris explebunt. », *Conl., praef. XI-XVII*, 1-2, 311 et 185.*

choisi<sup>338</sup>. »

Cette dernière série de conférences est consacrée aux abbés du désert de Scété et aborde les thèmes suivants : 18) les trois espèces de moines, 19) la différence entre le cénobite et l'ermite, 20) les limites de la pénitence, 21) le repos de la Pentecôte, 22) les illusions de la nuit, 23) l'impeccabilité et 24) la mortification. Il est difficile de trouver un fil conducteur dans ce dernier volet. Il y a là un ensemble de thèmes traités en complément de ce qui précède.

Il doit encore écrire à la demande de l'évêque de Rome<sup>339</sup>, Célestin, un traité contre Nestorius, l'évêque de Constantinople. Pour la rédaction de son traité *De incarnatione Domini contra Nestorium*<sup>340</sup> il reçoit de Rome un ensemble de lettres et de sermons de l'évêque de la capitale impériale. C'est sur l'initiative de l'archidiacre de Rome, son ami et futur pape, Léon, qu'il reçoit cette demande :

« Mais tu as prévenu ma décision et mon projet par ton louable zèle et ton affection pressante, mon cher Léon, mon ami estimé et hautement considéré, ornement que tu es de l'Église romaine et du ministère sacré, comme tu me fais sortir de l'obscurité du silence, où j'étais déterminé de rester, dans une cour publique que je peux bien craindre, et m'oblige à entreprendre de nouveaux travaux pendant que je rougis encore de ceux du passé. Et tandis que j'étais incapable de tâches inférieures, tu me forces à me mesurer à de plus grandes<sup>341</sup>. »

Il se met au travail et compose rapidement un traité sévère. Dès le premier livre, Cassien affirme que la christologie diophysite de Nestorius est hérétique puisqu'il refuse à Marie le titre de Mère de Dieu. Puis, selon la tradition exégétique antiochienne et cappadocienne, les livres II à V servent à réfuter l'évêque de Constantinople grâce aux seules Écritures, de sorte qu'il soit condamné par « la voix de la divinité même. » Le livre suivant (VI) est consacré à l'analyse du symbole d'Antioche que professait Nestorius à son baptême. Le but de l'auteur est de montrer que ce symbole est orthodoxe et qu'il ne contient pas d'erreurs diophysites. Cette démonstration permet de prouver que l'Église d'Antioche, et ceux qui y sont liés, dont les chrétiens d'Arménie, ne sont pas coupables d'hérésie. Dans le septième et dernier livre seulement, il place la réfutation sur le terrain de la patristique. En cela, il agit en suivant la théologie antiochienne et cappadocienne de son enfance qui se fondait seulement sur l'Écriture dans son travail d'exégèse et de théologie. Dans un second temps, les références patristiques ne sont utilisées qu'en complément, et c'est par les Pères de l'Église qu'il conteste les positions nestoriennes. Pour cela, il cite Ambroise de Milan, Athanase d'Alexandrie, Augustin d'Hippone, Grégoire de Nazianze, Jérôme, Hilaire de Poitiers, Jean Chrysostome et Rufin d'Aquilée.

Ce traité a été composé avant même la condamnation officielle de l'évêque Nestorius et sa christologie par le concile d'Éphèse (431). Le Nain de Tillemont proposa de le dater de 430, ce qui fut accepté<sup>342</sup>. Là encore, on se demande pourquoi un clerc influent à Rome lui aurait demandé d'écrire un tel traité s'il n'était pas un Oriental instruit en théologie grecque et capable d'en réfuter les dérivés.

---

<sup>338</sup> *Conl. XVIII-XXIV, praef.*, 503 et 8.

<sup>339</sup> « *Episcopali tractus imperio.* », *Contr. Nest., praef.*, 2, 235 et 86.

<sup>340</sup> Cassien, éd. Petschenig, 233-391.

<sup>341</sup> « *Sed uicisti propositum ac sententiam meam laudabili studio et imperiosissimo affectu tuo, mi Leo, ueneranda ac suspicienda caritas mea, Romanae ecclesiae ac diuini ministerii decus, producens me ex illo praemeditati silentii recessu in publicum formidandum que iudicium, et noua subire cogis adhuc de praeteritis erubescens, cum que etiam minoribus impar fuero, par maioribus a te esse compellor.* », *Contr. Nest., praef.* 1, 235 et 85-86.

<sup>342</sup> Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, XIV, 187.

Ces trois œuvres sont bien attestées, tant par la tradition manuscrite que par leur utilisation postérieure. Il y en a peut-être une quatrième dont il faudrait lui attribuer la paternité. En effet, Pierre Cazier a consacré deux articles à l'épitomé des *Règles* de Tyconius<sup>343</sup>. Cet auteur a donné une édition critique de ce court texte (68 lignes) et l'a finement analysé, point par point<sup>344</sup>. Il pense que cet épitomé est à placer après 427, année de la seconde édition complétée du *De doctrina christiana* d'Augustin utilisé par l'abrégiateur<sup>345</sup>. Pierre Cazier a longuement analysé la règle III dont le texte est en rupture nette avec ses deux modèles (des textes de Tyconius et Augustin) en ce sens qu'il relativise l'importance de la grâce pour insister sur le libre arbitre. Il y a une convergence très importante dans ce passage de la *Règle* et les *Institutions*, XII, 18 ou encore la *Conférence XIII*, traitant de cette question et notamment le paragraphe 6<sup>346</sup>. Ce sont ces éléments qui l'ont amené à penser que ce texte avait été révisé par « Cassien ou son cercle<sup>347</sup> ».

L'importance accordée au libre arbitre dans un milieu (l'Occident latin) où la doctrine de la grâce d'Augustin a conquis bien des esprits, oriente effectivement vers le moine de Marseille dont le libre arbitre est un des fondements de la pensée théologique. Cette attribution, si elle est acceptée, vient éclairer un passage énigmatique de Grégoire de Tours qui mentionne une « *regula Cassiani*<sup>348</sup> » que l'on est bien en peine d'expliquer autrement.

L'analyse des oeuvres de Cassien porte témoignage d'un auteur oriental qui, au prix de maintes difficultés, s'efforce d'écrire en latin. Un homme qui reste pétri de la théologie de son enfance et de sa jeunesse, nourri des Pères cappadociens et de la théologie antiochienne, qui se heurte à des esprits occidentaux conquis par la théologie de la grâce d'Augustin. Il a essayé d'être le plus utile à ses amis et hôtes, mais n'a jamais pu renoncer à sa conviction de l'importance du libre arbitre, qu'il essaie de faire passer dans ses écrits, sans entrer en opposition avec un Augustin qu'il admire par ailleurs et qu'il cite<sup>349</sup>. Les attaques de Prosper d'Aquitaine témoignent avec clarté de ce décalage culturel dont il a dû passablement souffrir.

---

Cazier Pierre, *Le livre des Règles de Tyconius. Sa transmission du 'De doctrina christiana' aux sentences d'Isidore de Séville*, in *Revue des Études Augustiniennes*, 19 (1973), 241-261 (ab. : Cazier, *Le livre des Règles de Tyconius*) et Cazier Pierre, *Cassien auteur présumé de l'épitomé des Règles de Tyconius*, in *Revue des Études Augustiniennes*, 22 (1976), 262-297 (ab. : Cazier, *Cassien auteur présumé*).

<sup>344</sup> Cazier, *Cassien auteur présumé*, 268-272 pour l'édition et p. 272-286 pour l'analyse.

<sup>345</sup> Cazier, *Cassien auteur présumé*, 287.

<sup>346</sup> Cazier, *Cassien auteur présumé*, 290.

<sup>347</sup> Cazier, *Cassien auteur présumé*, 296.

<sup>348</sup> Bruno K. et Wilhelm L., *Gregorii Episcopi Turonensis, Libri Historiarum X, MHG, SRMero*, I, 1, p. 1-537, I 1, 523, l. 11-13.

<sup>349</sup> *Contr. Nest.* VII, 27.

## VIII - Les omissions de Cassien

Ces quelques pages nous ont permis de reconsidérer largement les origines, la formation et finalement la vie de Jean Cassien qui, nous l'espérons, ont été éclairées d'un jour nouveau. Les sources arméniennes et orientales, jusque-là non utilisées dans ce contexte, permettent de fonder l'hypothèse selon laquelle Cassien était bien un aristocrate arménien, probablement même un Andjewatsi, qui reçut sa première formation dans un monastère, et dans une région où les moines arméniens étaient très présents. Mais pourquoi ne parle-t-il jamais plus clairement de cette ascendance dont il aurait toutes les raisons d'être fier ? Pourquoi ne nomme-t-il jamais un saint Euthymius, un saint Jean l'Hésychaste, un Théodotos et autre Théotecnos, ces abbés arméniens dont il ne pouvait ignorer l'existence<sup>350</sup> ?

Il ne mentionne aucun nom des abbés et des moines de Terre sainte alors qu'il nomme abondamment ceux d'Égypte. De même, leur enseignement et leur pratique ne sont que peu évoqués. Il y a là un mystère, peut-être même un drame, que nous allons tenter de percer. La seule mention qu'il fasse d'une Arménie est pour le moins neutre, en tout cas peu laudative :

« Au temps de Lucius, qui était un évêque vendu à la perfidie arienne, alors que Valens [364-378] gouvernait le monde<sup>351</sup>, je dus porter le fruit d'une collecte à nos frères qui, de l'Égypte et de la Thébaïde, avaient été relégués dans les mines du Pont et de l'Arménie, pour leur fidélité à la foi catholique. Je pus voir, en quelques villes, des traces bien rares de vie cénobitique, pour les anachorètes ; je ne sache pas que le nom même y ait jamais été entendu<sup>352</sup>. »

En fait, tout porte à croire qu'il s'agit de la province de Petite-Arménie. En effet, lorsque, dans le contexte de l'Empire romain, le mot Arménie apparaît, il ne désigne pas le Royaume de Grande-Arménie mais la province de Petite-Arménie. C'est ainsi toujours le cas dans la correspondance de Basile de Césarée<sup>353</sup>. Les autres mentions faites de sa patrie ne sont que des allusions qu'il importe de bien comprendre.

Notons, avant d'aller plus loin, qu'il a une sorte de pudeur, une certaine gêne à parler véritablement de lui. Il parle volonté de son expérience de moine, mais ne dit presque rien de l'homme qu'il est. L'humilité seule ne saurait expliquer cette attitude, étant donné le nombre d'allusions qu'il fait lui-même à sa vie passée. *Symboliquement, il ne s'accorde quelques lignes plus personnelles que dans le dernier chapitre du dernier livre de ses deux dernières œuvres.* (XXIV<sup>e</sup> Conférence et Contre Nestorius, VII, 31) Dans les *Institutions cénobitiques*, son premier traité, il se retient davantage, ne faisant que de maigres allusions à sa vie, que l'on trouve parsemées au fil des chapitres.

---

<sup>350</sup> Il ne donne d'ailleurs aucune information précise sur les monastères de Palestine ou de Mésopotamie (noms des abbés, ou les moines les plus respectés).

<sup>351</sup> Il y a là un problème de chronologie ; en effet Cassien était en 378 au mieux à peine parti de Serta pour la Palestine, on comprend mal alors comment il aurait pu aller d'Égypte en Arménie. Il doit probablement s'agir d'une confusion des souvenirs de cet auteur dont la mémoire est par ailleurs étonnante. Il a probablement lié, par confusion, ce voyage de soutien à des orthodoxes persécutés par l'empereur le plus pro-arien du IV<sup>e</sup> siècle. Sur cette représentation de Valens.

<sup>352</sup> « *Temporibus siquidem Luci, qui Arrianae perfidiae episcopus fuit, sub Valentis imperio, dum diaconiam nostris fratribus deferimus, his uidelicet qui de Aegypto ac Thebaida fuerant ob catholicae fidei perseuerantiam metallis Ponti atque Armeniae relegati, licet coenobiorum disciplinam in quibusdam ciuitatibus rarissimam uiderimus, anachoretarum tamen ne ipsum quidem apud illos nomen auditum fuisse conperimus.* », *Concl.* XVIII, 7, 516 et 21.

<sup>353</sup> Cf. N. G. Garsoïan, *Quidam Narseus - A Note on the Mission of St. Nerses the Great*, in *Armeniaca. Mélanges d'études arméniennes*, Venice, 1969, 148-164.

Sa patrie, dont il reconnaît avoir longtemps gardé la nostalgie, n'est jamais clairement nommée : il use de périphrases telles que « *notre province*<sup>354</sup> », « *notre patrie*<sup>355</sup> », et même plus simplement et affectueusement « *chez nous*<sup>356</sup> ». Jamais il ne mentionne nommément cette patrie restée chère à son cœur. Dans la XXIV<sup>e</sup> et dernière de ses conférences, il met même dans la bouche de l'abbé Abraham cette déclaration à double sens qui, longtemps, ne fut comprise que comme indication géographique :

« Comparez donc les coutumes de votre pays avec celles du nôtre ; puis considérez séparément, de part et d'autre, le degré de vigueur morale des habitants, résultat de la persévérance dans la vertu ou le vice. Ce qui est dur et impossible à un homme de telle contrée, une habitude invétérée a pu en faire pour d'autres une sorte de seconde nature. Il existe des peuples, séparés par une grande diversité de climats, qui savent endurer, sans vêtements qui les protègent, l'extrême rigueur du froid ou les ardeurs brûlantes du soleil. Mais ceux qui n'ont pas l'expérience d'un ciel aussi inclément demeurent incapables de supporter ces températures excessives, si robustes soient-ils. Votre cas n'est-il pas tout pareil ? Vous mettez ici la dernière énergie physique et morale à combattre en bien des points le naturel, si je puis dire, de votre patrie. Mais examinez si, dans vos régions roidies dans une torpeur d'hiver, à ce qu'on dit, *et comme glacées par le froid d'une excessive infidélité*, vous pourrez supporter l'espèce de nudité que vous voyez chez nous<sup>357</sup>. »

L'abbé Abraham semble faire ici un parallèle lourd de sens entre la rigueur du froid de l'hiver arménien et la prétendue tiédeur de la foi arménienne. Cette phrase que Cassien attribue à l'un des abbés qu'il semble avoir le plus vénéré est lourde de sens et aurait dû retenir davantage l'attention des chercheurs qui se sont intéressés à la véritable patrie de Cassien. En tout cas, cette opinion ne peut qu'étonner lorsque l'on sait que l'Arménie est la première nation à avoir fait du christianisme sa religion officielle et que les calendriers des Églises grecque et latine célèbrent les nombreux martyrs ayant offert leur sang comme eau baptismale à cette nation.

Cette opinion est éclairée par l'expression mise dans la bouche du même abbé Abraham « excessive infidélité<sup>358</sup> ». Elle est en-demi teinte et semble même peu claire au premier abord, et la structure de la phrase choque à la première lecture. Elle témoigne clairement de la gêne de Cassien. En effet, le terme d'« *infidelitas* » signifie à cette époque « manque de foi, incroyance, infidélité<sup>359</sup> ». Du Cange va plus loin encore, désignant par ce terme celui qui manque de fidélité à son Prince ou à ses engagements envers les hommes et envers Dieu<sup>360</sup>. Quels engagements envers Dieu ou les hommes ont bien pu être rompus par les siens, gênant tant le disciple des pères du désert égyptien ? Le terme n'est pas employé moins de vingt-six fois par Cassien dans ses œuvres - avec des sens proches de « manque de foi », « incrédulité » ou « hésitation en matière religieuse », « infidélité ». La notion de non-conformité avec un engagement sacré est donc clairement dans le vocabulaire de cet auteur. L'expression « *frigore infidelitatis* » et l'opposition entre le chaud (foi) et le froid (absence ou manque de foi) est un

---

<sup>354</sup> « *Provinciam nostram* », *Conl.* III, 2, 68 et 140.

<sup>355</sup> « *Provinciam nostram* », *Conl.* XXIV, 1, et 764 et 171.

<sup>356</sup> « *Apud nos* » *Inst.* IV, 21, 61 et 151.

<sup>357</sup> *Conl.* XXIV, 8, 682 et 179.

<sup>358</sup> « *Ita etiam uos, qui summo animi et corporis nisu in hac regione dumtaxat quasi naturam patriae uestrae in multis impugnare conamini, diligenter expendite, utrum in illis torpidis ut fama est regionibus et uelut frigore nimiae infidelitatis obstrictis hanc ut ita dixerim nuditatem sustentare possitis.* », *Conl.* XXIV, 8, 682 et 179.

<sup>359</sup> Al. Blaise et H. Chirat (rév.), *Dictionnaire Latin-Français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brépols, 1954, 441.

<sup>360</sup> Du Cange, vol. III, p. 354 ; le premier à avoir remarqué le sens très précis de *infidelis* dans ce texte est J.-P. Thibaut, qui, pourtant, n'en tire pas toutes les conséquences qui s'imposent, Thibaut, *L'ancienne Liturgie Gallicane*, 107.

*topos* à l'époque. Dans son traité polémique contre Cassien, Prosper d'Aquitaine utilise cette figure de style :

« *Ita ne illum vetustae infidelitatis glaciale rigorem nullus meridiani caloris spiritus relaxavit, et torpor mentis obstrictae de suo algore concaluit ; et dicente Domino, Ignem veni mittere in terram, nulla ad cor frigidum scintilla pervenit, et cinis mortuus a semetipso in flammam charitatis exarsit*<sup>361</sup> ? »

et dans son *Commentaire des Psaumes*, le même auteur note :

« *Qui uenit ignem mittere in terram, et ad feruorem fidei, quod gelu infidelitatis obtorpuerat, excitare*<sup>362</sup>. »

Cassien lui-même écrit dans sa quatrième *Conférence* :

« *Ille namque corporalibus saltim uitii humiliatus atque inmundum se sentiens contagione carnali ad fontem uerae purificationis ac perfectionis culmen quandoque confunctus adcurrent et horrescens illum in quo est infidelitatis gelidissimum statum spiritus ardore succensus ad perfectionem facilius conuolabit*<sup>363</sup>. »

« *Infidelitas* » employé seul dans le sens de manque de foi, infidélité, se rencontre chez deux contemporains de Cassien. Claudien Mamert, un lettré qui fut correspondant d'Eucher utilise cette expression avec un sens assez proche dans son traité sur l'âme, *De statu animae* :

« [...] *Quo magis ignorantiae nubilo caecata et infidelitatis frigore in quendam glaciem durate gentilitas euangelicae ueritatis calori cederet, si eadem ueritas aduersantium quoque sibimet ore sonuisset*<sup>364</sup>. »

De même, Jérôme dans son *Commentaire sur Isaïe* confirme l'acception chrétienne de cette expression :

« *Quos uideris non habentes calorem fidei, sed extra ecclesiam frigoribus infidelitatis algentes, et inopes atque peregrinos, induc, ait, in domum ecclesiae, et operi incorruptionis pallio ; ut uestiti christi tunica, nequaquam maneat in sepulcris; quod de eo legimus, qui possessus a daemonum legione, nudus habitabat in memoriis mortuorum*<sup>365</sup>. »

Outre les questions climatiques qui ne pouvaient sembler déterminantes ni à l'abbé Abraham, ni à Cassien, il semble qu'il y ait là l'affirmation d'un manquement, d'une infidélité religieuse importante.

Avant de conclure, il importe de souligner un des traits du style du premier théoricien de la prière perpétuelle en Occident. Dans le bel article qu'il consacre à Jean Cassien dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, Michel Olphe-Galliard note dans l'analyse qu'il fait de sa « doctrine spirituelle » que Cassien évite soigneusement d'employer certains termes entachés d'hérésie, tout en utilisant pleinement leur contenu conceptuel. Par exemple, le terme d'« *apatheia* », cher aux Alexandrins - dont Origène - a été introduit en Occident par les penseurs pélagiens, et donc compromis. Il ne manque pas d'utiliser cette notion mais par l'intermédiaire d'une périphrase : « *mentis nostrae puritas tranquillitasque*<sup>366</sup> »<sup>367</sup>. Il utilise largement la pensée

<sup>361</sup> Prosper d'Aquitaine, éd. Migne, 13, 6, c. 251.

<sup>362</sup> Prosper d'Aquitaine, *Expositio psalmsorum C-CL*, psalmus 147, l. 69.

<sup>363</sup> *Conl.* IV, 19, 4, 114 et 299.

<sup>364</sup> Mamertus Claudianus, *De statu animae*, (CSEL 11, 125).

<sup>365</sup> Jérôme, 16, 58, § 6, l. 110.

<sup>366</sup> *Conl.* I, 7.

<sup>367</sup> *DSp*, II, 1953, c. 226. L'origénisme de Cassien a été maintes fois commenté et confirmé depuis par Marie-Anne Vannier, O. Chalwick, etc.

théologique orientale, notamment cappadocienne, sans jamais clairement mentionner de noms gênants ou de concepts entachés plus ou moins d'hérésie.

Cette pratique, fréquente dans son écriture, est l'ultime clé de son origine arménienne, et peut-être de l'un de ses drames personnels. En effet, à partir de 387, le patriarche d'Arménie, le catholicos, ne va plus à Césarée de Cappadoce pour être consacré par le métropolite de cette cité, mais ce sont les évêques d'Arménie réunis en concile qui l'élisent et le consacrent. Nous n'avons aucune source directe, mais un tel fait eut forcément un retentissement considérable en Orient. Débute ainsi un processus de détachement de l'Église d'Empire qui sera accéléré par le concile de Chalcédoine (451) et officialisé par la nomination d'un anti-catholicos par Maurice Tibère en 590. Cassien, qui a quitté l'Arménie quelques années plus tôt, semble ne jamais avoir compris ou accepté cette démarche identitaire. Lui qui fut ordonné diacre par l'évêque de Constantinople, et peut-être prêtre par celui de Rome, semble être resté toute sa vie éperdument attaché à l'unité de l'Église qu'il n'a jamais hésité à servir sous toutes les latitudes. Son respect de l'Église institutionnelle transparait dans la préface du *Traité de l'Incarnation* dans lequel il écrit :

« C'est pourquoi, bienheureux pape, animé par tes prières, j'entreprends selon la capacité de mon esprit cette œuvre que tu me demandes<sup>368</sup>. »

Outre l'attitude de ses compatriotes, il fut chassé comme hérétique origéniste d'Égypte par Théophile (vers 400), et johanniste de Constantinople (vers 404), la rectitude de sa foi fut encore attaquée par Prosper d'Aquitaine vers 427. Cassien, qui lutta toute sa vie pour la perfection spirituelle, fut sans cesse soupçonné de vouloir déchirer la tunique sans couture du Christ<sup>369</sup>. Il y a là une explication plus que suffisante à ses silences et ses omissions. Celui qui se considérait comme un perpétuel « *pauvre et étranger*<sup>370</sup> » a, de fait, caché son pays d'origine afin de ne pas soulever de soupçons, tant le scandale de cette rupture semble avoir été important et traumatisant pour lui. Cette pudeur une fois comprise, il devient clair que sa patrie ne peut être que l'Arménie puisqu'aucune de ses autres patries postulées ne peut être envisagée dans un tel processus d'affirmation. Le choix de se présenter comme originaire et natif de Serta prend alors toute son importance, puisque c'était vrai et que cette affirmation permettait d'occulter la question épineuse de la situation arménienne.

Cette constatation nous amène même à nous demander si la leçon « Scytha » du texte de Gennade de Marseille n'est pas une correction beaucoup plus ancienne que ne le pensaient les éditeurs et les chercheurs jusqu'à présent, car, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, les Arméniens, depuis qu'ils n'étaient plus en communion avec l'Église d'Empire, étaient bel et bien vus par les lettrés et les ecclésiastiques grecs ou romains comme des « *Scythi* »...

---

<sup>368</sup> « *Quapropter, beatissime papa, unicum religionis et humilitatis exemplar, tuis precibus animatus secundum vires ingenii mei opus quod iniungis adgrediar.* », *Inst., Paef.*, 7, 6 et 29.

<sup>369</sup> Curieusement, ce verset de la Bible, Jn XIX, 23, n'est jamais cité par Jean Cassien.

<sup>370</sup> « *Pauperis atque alienigenae* », *Inst. Praef.* 2, 3 et 23. Cassien utilise le passage où Salomon appelle Hiram de Tyr pour l'aider à construire son Temple, ce qui n'est pas très courant dans la littérature patristique.

## *Conclusion*

Par cette étude, il nous a été possible de reconsidérer la question de l'origine, de la formation et de l'itinéraire de Jean Cassien.

Les hypothèses d'une origine athénienne, provençale, scythopolitaine, scétéenne et syrienne ont pu être écartées sans une d'analyse très poussée. Elles sont en effet si peu fondées qu'elles ont été unanimement rejetées. Seule l'hypothèse scythique semblait plus solide, cependant les arguments accumulés contre elle sont de nature à faire s'effondrer cette thèse également.

D'une part, l'analyse de la tradition manuscrite de l'œuvre de Gennade de Marseille nous a permis de remettre en cause le *stemma* d'Ernest Richardson et la lecture de l'origine de Cassien qu'il amenait à privilégier. Il nous paraît nécessaire de reprendre l'édition même de ce texte sur la base des manuscrits 25 et 30, ce qui permettrait de lire un texte complet et sensiblement amélioré en maints détails. D'autre part, nous avons tenté de retracer l'itinéraire de cet illustre moine en utilisant toutes les allusions faites par lui-même dans ses œuvres ainsi que dans nombre de sources externes. Cette étude viendra peut-être nuancer certaines opinions généralement acquises. Le point le plus important est sans nul doute l'accent mis sur sa formation intellectuelle, dans un milieu dont la langue de culture était le grec, la théologie dominante celle des Pères cappadociens, le *credo*, enfin, celui d'Antioche. C'est durant cette période que Cassien prit conscience de l'importance du libre-arbitre, ce qui lui posera de sérieux problèmes dans la seconde partie de sa vie en Occident. Ces trois axes de recherche convergent vers une hypothèse unique qu'ils renforcent, celle de l'origine arménienne du Prince des moines de langue latine. Ce résultat nous paraît raisonnablement sûr, et d'éventuelles nuances apportées à l'un des axes de recherche présentés ne remettent pas fondamentalement en cause la totalité de nos conclusions.

Nous avons, par ailleurs, analysé plus à fond les citations bibliques grecques et, de manière générale, l'usage du grec de Cassien et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés<sup>371</sup> confirment pleinement le présent travail. Nous espérons enfin que la traduction commentée des *Yačaxapatum*, en cours de finalisation aux Etats-Unis, précisera l'importance de la notion de libre-arbitre dans la première théologie de l'Église arménienne, qu'une nouvelle édition critique du texte de Gennade de Marseille, prenant en compte les remarques formulées plus haut et surtout les témoins écartés par Ernest Richardson, apportera sans doute un éclairage plus complet sur la totalité du texte.

Maxime K. Yevadian  
Titulaire de la Chaire d' Arménologie  
de l'Université Catholique de Lyon

---

<sup>371</sup> Nous avons proposé une communication sur cette question au séminaire "BiblindeX" de l'Institut des Sources chrétiennes en février 2016, dont le texte est à paraître dans les actes de ce séminaire.

## Tables

Les œuvres sont classées selon le nom d'auteur, ou à défaut, le titre de l'œuvre. Les titres des œuvres grecques et orientales ont été traduits. Nous avons été plus précis pour les œuvres orientales en signalant entre parenthèse les éditions utilisées.

### I- Index des œuvres de Cassien citées

#### *De institutis coenobiorum*

*Praef.* 1 ; 4  
III, 4 ; 22  
IV, 21 ; 31-32  
V, 36-37  
VI, 4 ; 19  
VII, 7 ; 19  
VIII, 3  
X, 1  
XI, 1 ; 4 ; 18  
XII, 18

#### *Conlationes XXIV*

*Praef.* I-X, 2-3 ; 4 ; 6-5  
I, 5, 2-3 ; 7  
II, 8 ; 16  
III, 1 ; 2, 1 ; 15, 3  
IV, 6, 2 ; 19  
V, 1 ; 11, 7 ; 18, 1  
VI, 10, 1 et 9  
VII, 4, 2 ; 5, 2  
VIII, 13, 3  
IX, 12 et 21  
X, 2-3  
*Praef. Conl.* XI-XVII, 1-2  
XI, 1-3, 18  
XIII, 5  
XIV, 1 ; 4 ; 8 ; 12-13 ; 16 ;  
XV, 3, 2 ; 10 ;  
XVI, 1, 14  
XVII, 1 ; 5 ; 7 ; 16 ; 24 ; 3  
*Praef. Conl.* XVIII-XXIV, 1  
XVIII, 1 ; 7 ; 15  
XIX, 9  
XX, 1 ; 12  
XXII, 13.  
XXIV, 1 ; 8, 15

#### *De incarnatione Domini contra Nestorium*

*Praef.* 2-3 ; 8-9

I, 3-4  
 II, 2 ; 4 ; 9  
 III, 1 ; 3 ; 10  
 IV, 17 ; 19 ; 31  
 V, 35  
 VI, 3  
 VII, 27-28 ; 31, 1 et 4  
 XII, 18 ; 20

## II- Index des auteurs et œuvres

- Agathange, *Histoire de l'Arménie*, (éd. Tēr-Mkrtč'ean - Kanayanc', 1909-réed. 1980) : § 795 ; 814 ; 873  
 Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, XI, 6 ; XXV, VII, 9  
 Anastase vartapet, *Liste des monastères*, (éd. Sanjian, 1969), § 20  
 Ašxarhac'oyc', (trad. Hewsen) § 59 A  
 Buzandaran, (éd. Venise, 1933 et trad. Garsoïan, 1989) III, 8 ; 12 ; IV, 11  
 Augustin, *Enuntiatio uitae*, IV, XIV, 21  
 Aurélius Victor, *De viris illustribus*, c. LXXI et LXXXI  
 Cassiodore, *Historia ecclesiastica tripartita*, (CSEL 71, éd. Jacob et Hanslik 1952) : I, 18  
*Code Justinien*, III, nouvelle xx  
 Conradus de Mure, *Summa formarum dissimilium*, CCCM 210, 2006, p. 456  
 Cornelius Népos, *De viris illustribus*, c. I  
 Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Euthymios*, (TU 49,2, éd. Schwartz), c. 2, 17  
 Élisé vartapet, éd. Ter-Minassian : p. 42  
 Euchère de Lyon, *Epitomes Operum Cassiani Ad Castorem Aptensem Libri Duo*, PL L, c. 867-878  
 Eunape de Sardes, *Lives of the philosophers*, (éd.-trad. Wright, Loeb), § 492.  
 Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, V, 12, 2 ; VI, 13, 7 ; VI, 46, 2  
 Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XX, 3, 3 (68)  
 Innocent I<sup>er</sup>, *Epistolae*, PL, XX, Ep. 19, c. 541 B, 1 (éd. Jaffé n° 305) et Ep. 20, c.543 (éd. Jaffé n°306).  
 Jérôme, *Liber quaestionum hebraicarum in Genesim*, (CCSL 72) éd. Paul de Lagarde (1959) : 53  
     *Commentaire sur Isaïe*, 16, 58, § 6  
     *Epistolae*, (CSEL 54) et 55), ep. 70, 4, p. 706 (54), ep. 73, 7, p. 20 (55)  
     *De viris illustribus*, c. XI ; c. XCVI ; c. XCVII ; c. CI  
 Jean Chrysostome, *Lettre* (Sch 13bis, éd.-trad. Malingrey, 1968) VI, 1, l. 54-59  
 Gennade de Marseille, *Liber de Viris inlustribus* (TU XIV, éd. Richardson), c. IV ; VIII ; XI ; XV ; XVIII ; XXIII ; XXIV ; XXVI ; XXVII ; XXXIII ; XXXV ; XXXVI ; XXXIX ; XL ; XLVIII ; LI ; LXII ; LXV ; LXVI ; LXIX ; LXXVI ; LXXIV ; LXXXI ; LXXXII ; LXXXV ; LXXXII ; LXXXIX ; XCVII ; XCIX  
 Grégoir de Tours, *Libri Historiarum X*, MHG, SRMero, I, 1  
 Honorius Augustodunensis, *De luminaribus ecclesiae*, PL, 132, c. 217 C.  
 Lazare de Pharbe, *Histoire d'Arménie*, (éd. Malkhassian), I, 23, 25, 47 p. 44-45, 47, 86  
*Liber Pontificalis*, (éd. Duchesne I), p. 211, 216, 218, 220, 227, 249 et 343  
 Mamertus Claudianus, *De statu animae*, (CSEL 11), p. 125.  
 Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, (éd. Abetyan - Harut'iunyan), II, 5 ; 62 ; III, 61  
 Palladius, *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome* (Sch 341 et 342, éd.-trad. Malingery), III, 83-84  
 Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, PG, LXV, c. 552  
 Photius, *Bibliothèque*, (éd.-trad. Henry), codex 197, fol. 160b  
 Plutarque, *Vie de Lucullus*, XXXI, 1

Procopé, *Des édifices*, III, I, 24-28  
Prosper d'Aquitaine, *De gratia Dei et libero arbitrio, contra Collatorem*, PL, LI, c. 213-278  
*Expositio psalmodum C-CL*, psalmus 147, l. 69.  
*Le questionnaire de saint Grégoire l'Illuminateur* (éd.-trad. Adontz), p. 333 ; 341-342.  
Sebeos, *Histoire de Sebeos* (éd. Apkarian), p. 86-88  
Socrate, *Histoire ecclésiastique*, VI, 5  
Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, VI, 28 ; VIII, 7, 4.  
Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, II, 26, 4 ; V, 31 (30) et V, 32 (31)  
*Histoire des moines de Syrie, Histoire Philotée* (éd.-trad. Canivet - Leroy-Molinghen), V, 7 ;  
XXVI, 11  
Tyconius, *Règles* (éd. Cazier), 268-272  
*Vie grecque de saint Grégoire l'Illuminateur*, (éd. Garitte), § 98,  
Xénophon, *Cyropédie*, III, 1  
Xénophon, *Anabase*, IV, 4

## *Table des matières*

<i>Essai sur Jean Cassien</i> .....	1
Introduction .....	1
Remerciements .....	3
Questions techniques .....	4
I - Opinion des auteurs modernes .....	5
Cassien, né en Provence .....	5
Cassien, né en Petite Scythie .....	6
Cassien, né à Scythopolis .....	7
Cassien, né à Constantinople .....	7
Cassien, né à Scété .....	8
Cassien, un Syrien .....	8
Cassien, né à Serta .....	8
II - La Scythie, patrie de Cassien ? .....	11
L'usage du latin par Cassien et la question du grec .....	12
Description de la patrie de Cassien .....	15
Le lien entre les Cassiens et la région d'Istros .....	16
III - Les auteurs anciens, analyse des sources .....	18
Les sources contemporaines et indépendantes de Cassien .....	18
Les écrits de Cassien et les sources qui s'en sont inspirées .....	18
IV - Gennade de Marseille .....	20
Les manuscrits .....	20
L'analyse du stemma proposé par Ernest Richardson .....	21
V - Cassianus, natione Serta .....	26
VI - Serta en Grande-Arménie .....	28
La ville de Serta .....	28
La région de Serta .....	28
Les Andjewasti .....	30
VII - Itinéraire de Jean Cassien .....	35
Naissance à Serta .....	35
Milieu familial .....	36
Éducation .....	38
Monastère à Bethléem .....	39
Monachisme arménien en Palestine .....	41
Sa première formation religieuse .....	43
Départ pour l'Égypte .....	46
Séjour en Égypte .....	47
Retour rapide à Bethléem, au monastère de Saint-Ananias ( ?) .....	49
Second séjour à Scété .....	50
Ordination à Constantinople .....	52
Séjour à Rome .....	53
Séjour à Marseille .....	54
VIII - Les omissions de Cassien .....	60
Conclusion .....	64
Tables .....	65
Table des matières .....	68